

Actes des Dix-Septièmes Rencontres
du Réseau des Grands Sites de France

Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France

Vallée de la Vézère 2015



les cahiers du



Réseau des
Grands Sites
de France

Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France

Actes des dix-septièmes Rencontres du Réseau des Grands Sites de France

Vallée de la Vézère

Ces Rencontres ont été organisées par



En partenariat avec



Avec le soutien de



Rencontres du 1^{er} au 2 octobre 2015

Édité par le



9 rue Moncey - 75009 Paris
Tél.: 01 48 74 39 29 - Fax: 01 49 95 01 87
Siège: Le Grand Pré - 71960 Solutré-Pouilly
Tél.: 03 85 35 82 81 - Fax: 03 85 35 87 63
contact@grandsitedefrance.com - www.grandsitedefrance.com

2

Responsable éditoriale
Anne Vourc'h
Directrice du Réseau des Grands Sites de France

Direction artistique, réalisation et fabrication

MédiaTerra 

Route Royale - 20600 Bastia
www.mediaterra.fr

Couverture
Agence Panama
10 rue de l'Héritan - 71000 Mâcon
www.agence-panama.com

© Réseau des Grands Sites de France, Solutré-Pouilly, 2016

ISBN: 978-2-9527328-9-5
ISSN: 1961-9316
Dépôt légal: juillet 2016
Première édition

Sommaire

Sommaire

Ouverture

<i>Louis Villaret</i>	5
<i>Germinal Peiro</i>	7
<i>Roland Peltekian</i>	8

Séances plénières

La politique des sites classés : origine, évolution et enjeux contemporains <i>Jean-Luc Cabrit</i>	14
Les paysages culturels de la Convention du patrimoine mondial <i>Mechtild Rössler</i>	18
Un territoire autour des valeurs de son paysage Sainte-Victoire, Grand Site de France <i>Joël Mancel, Philippe Maigne</i>	24
Le paysage comme sujet et comme projet Regard, démarches, outils, l'exemple de l'Extrême sud de la Corse <i>Alain Freytet</i>	28
Les Grands Sites de France, territoires de référence pour les paysages contemporains ? <i>Régis Ambroise</i>	37
Le Grand Site de la Vallée de la Vézère De la protection des grottes au classement du grand paysage <i>Philippe Lagarde, Muriel Kazmierczak, Gilles Muhlach-Chen</i>	40

Visite du site

Vallée de la Vézère	44
----------------------------	----

Tables rondes

Comment gérer et aménager tout en étant garant de l'esprit des lieux ? Comment faire en sorte que le paysage soit au cœur de projets partagés ? Table ronde animée par <i>Jean-Pierre Thibault Gilles De Beaulieu, Sandrine Guihéneuf, Charline Nicol, Sylvain Provost, Albert Sayag, Valérie Normand</i>	47
Mutations sociales, développement local, transition énergétique, quels enjeux pour les paysages remarquables ? Table ronde animée par <i>Jean-Marie Petit Sébastien Desanlis, Pierre Chevillon, Aurélie Berger, Martin Chenot</i>	59

Clôture

<i>Wanda Diebolt</i>	72
<i>Pastèle Soleille</i>	75

Ouverture

Louis Villaret

Président du Réseau
des Grands Sites de France



5

Le thème que nous avons choisi pour ces 17èmes Rencontres du Réseau des Grands Sites de France « Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France » se situe bien au cœur de leur raison d'être. Les inspecteurs des sites peuvent en témoigner. Présents en nombre cette année à ces Rencontres, ils œuvrent, depuis plus de 80 ans, pour la protection de ce capital paysager extraordinaire que constituent les 2500 sites classés et 4700 sites inscrits, véritable « capital paysager et patrimonial » dont nous sommes tous conscients de la valeur et de la fragilité. Il faut rendre hommage à leur

engagement et à leur détermination dans une mission difficile, qui exige une grande proximité avec le terrain. Services du Ministère, inspecteurs des sites et collectivités gestionnaires, chacun dans leur rôle, travaillent en très étroite relation. C'est pour cela que, depuis quelques années déjà, le RGSF et l'Association des Inspecteurs des Sites souhaitent se rapprocher pour travailler ensemble davantage encore. C'est aujourd'hui, chose faite : nous sommes très heureux que l'Association des Inspecteurs des Sites ait accepté d'être partenaire de ces Rencontres 2015. Car plus nous nous connaissons, plus nous nous com-

■ VALLÉE DE LA VEZERE. © CAUE 24





■ LES EYZIES DE TAYAC-SIREUIL. © Rémi Philippon

prenons, plus nous partageons la même vision, plus nous gagnons en confiance entre collectivités et État, plus nous avons de chance de mettre en œuvre des projets intelligents, sensibles, appropriés et durables.

Les Grands Sites de France labellisés ou en projet, nous le savons tous, trouvent leur fondement dans la politique des sites visant, selon la loi de 1930 la « protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque ». C'est un outil qui a traversé le temps et dont on ne soulignera jamais assez la robustesse et même la « rusticité » comme le soulignait le Professeur Jégouzo dans un colloque organisé par le Ministère de l'Environnement en 2010 à l'occasion des 80 ans de la loi de 1930¹. Ils constituent un laboratoire de la gestion durable et innovante des paysages. Mais parce qu'ils sont soumis à des pressions particulièrement fortes notamment du fait de leur attractivité, ils témoignent aussi des défis de la préservation à long terme des paysages dans un contexte de mutations rapides et de transition, tant au plan écologique qu'énergétique. Comment « préserver un paysage », lorsque celui-ci est très vaste, qu'il évolue qu'on le veuille ou non, et qu'il est constitutif d'un territoire vivant, avec des habitants, des agriculteurs, des forestiers, et aussi des visiteurs ?

En cette année où la France accueille la COP21, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur les nouveaux enjeux du changement climatique auxquels les Grands Sites sont appelés à prendre leur part. Comment répondre, et jusqu'où, aux nouveaux enjeux de la transition écologique et éner-

gétique et à leurs impacts sur le paysage du Grand Site ? Quelles sont les bonnes réponses pour ces paysages remarquables ?

Ce sont des questions de fond, difficiles. La réflexion engagée ne s'arrêtera pas, elle nous accompagnera toute cette année et nous savons que nous développerons encore ce sujet lors de nos Rencontres 2016 qui seront consacrées aux aspects et outils opérationnels de gestion de l'espace et de planification au service de la préservation, de la gestion et de la mise en valeur des Grands Sites de France. Les Grands Sites sont notre richesse d'aujourd'hui et de demain. Il nous faut les transmettre aux jeunes générations dans des conditions leur permettant de les préserver à leur tour, en nous rappelant que la culture est essentielle dans notre civilisation.

Je souhaite remercier sincèrement les services du Ministère de l'Écologie pour leur soutien constant et qui sont venus nombreux, les inspecteurs généraux, les Grands Sites et leurs partenaires très mobilisés vu leur nombre, tous les intervenants, les animateurs, tous ceux qui enrichissent notre réflexion et inspirent notre action... Sans parler de tous ceux et toutes celles qui ont œuvré à l'organisation de ces Rencontres et qui nous accueillent dans ce formidable Grand Site de la Vallée de la Vézère. ■

1. « La loi de 1930 à l'épreuve du temps : les sites, atouts pour les territoires », Pour mémoire, revue du Ministère de l'Écologie, Octobre 2011

Ouverture

Germinal Peiro

Président du Conseil départemental
de la Dordogne, Président du Pôle
international de la Préhistoire



7

La Dordogne est à la fois fière et heureuse d'accueillir les Rencontres du RGSF. Territoire rural, troisième département de France de par sa superficie, elle ne compte que 416 000 habitants et la grande agglomération est Périgueux, ville de moins de 30 000 habitants.

Le département vit principalement de trois activités : l'industrie (médicale, mécanique ou papetière), l'agriculture (avec les truffes, le foie gras, les fraises, les veaux sous la mère, les cèpes du Périgord, le vin de Bergerac) et surtout le tourisme, avec trois à quatre millions de visiteurs chaque année. Le tourisme s'appuyant sur le patrimoine à la fois préhistorique, historique et naturel, est même devenu la principale activité.

La vallée de la Vézère compte, en effet avec la grotte de Lascaux, quinze sites préhistoriques répertoriés par l'UNESCO au patrimoine mondial. Le Pôle international de la Préhistoire des Eyzies a été créé par l'État, la Région et le Département pour valoriser le patrimoine préhistorique. C'est un outil de médiation libre d'accès dont la vocation est d'accueillir le public. Il anime et valorise le patrimoine préhistorique, accueille des fidèles, des touristes, de très nombreuses classes de jeunes, mais également des colloques et des conférences.

Une deuxième mission est venue compléter son action, celle de porter et faire avancer le projet de Grand Site de la Vallée de la Vézère. Par son occupation ancestrale, l'Homme a entretenu un lien étroit avec les composantes de son environnement. Mais les paysages d'aujourd'hui ont perdu la qualité de leur dimension originelle si particulière. Partout, l'activité agricole a reculé. Nous nous battons par exemple pour réinstaller des moutons afin de rouvrir les paysages. C'est pourquoi l'Etat et les élus de la Vallée de la Vézère se mobilisent pour trouver la voie la plus juste

pour un développement durable autour du tourisme et de l'agriculture.

L'un des événements les plus marquants de la Dordogne reste la découverte en 1940 de la grotte de Lascaux. Les désordres entraînés par sa fréquentation et les travaux d'accès ont contraint à la fermer en 1963. Le premier fac-similé de grotte, Lascaux 2, a alors vu le jour en 1983 et a permis à dix millions de personnes de découvrir les peintures de Lascaux, vieilles de 400 000 ans. Mais cette copie a été conçue à seulement 250 mètres de la grotte originelle et depuis une dizaine d'années, l'État demande d'éloigner les milliers de voitures et d'autocars qui se rendent sur le site. Malgré les différentes mesures de précaution déjà mises en place, il est devenu indispensable de nous orienter vers une sanctuarisation de la colline de Lascaux.

Pour le Département, propriétaire du site, le sanctuariser ne signifie pas faire cesser les visites. Le Département a donc pris la décision de déplacer l'espace d'interprétation au pied de la colline. C'est tout l'enjeu des Grands Sites : arriver à concilier la nécessaire protection des sites et le développement des activités humaines.

Nous sommes convaincus que le patrimoine du Département de la Dordogne représente notre richesse de demain. C'est pourquoi nous soutenons l'Opération Grand Site dans la Vallée de la Vézère. En protégeant, nous transmettons notre patrimoine aux générations futures tout en assurant leur avenir. Pour connaître quelques-uns des Grands Sites de France, je suis profondément convaincu qu'il est possible de préserver tout en valorisant afin de permettre un meilleur développement économique. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un très bon séjour en Dordogne. ■

Ouverture



Roland Peltekian

Président de l'Association
des Inspecteurs des Sites

Fondée en 1980, l'Association des Inspecteurs des Sites a une double vocation : mieux rendre visible la fonction des inspecteurs et des chargés de mission paysage, promouvoir la question du paysage en général. Cette Association ne défend ni un statut ni un corps mais un métier et une sensibilité au sein de l'État. Les inspecteurs des sites et les chargés de mission paysage pourraient en réalité être qualifiés d'« inspecteurs des paysages ». Cette thématique touche à des sujets aussi divers que le patrimoine, la nature, l'eau, l'aménagement ou la biodiversité. Ils interviennent dans un jeu imbriqué d'acteurs entre préfetures, partenaires et collectivités locales, ONF, ABF et réseau des Paysagistes Conseils.

Cette compétence spécifique peu commune au sein du Ministère de l'Environnement nécessite une mise en réseau. L'association, en complément du travail mené par l'administration centrale, renforce donc les échanges entre inspecteurs des sites, qui sont en général répartis en régions mais peuvent parfois se retrouver esseulés. À l'échelle nationale, ils sont environ 80.

En général, les inspecteurs des sites et chargés de mission paysage sont issus de diverses formations. Ils ne sont pas affiliés à des écoles de paysage. Certains se sont formés sur le tas. Parmi eux, des architectes, des écologues, des géographes ou des ingénieurs. Au travers de leur diversité, ils apportent un regard sur le paysage qui peut être très intéressant.

La deuxième vocation de l'association porte sur la valorisation des sites et des paysages. En ce sens, nous rejoignons les associations de protection des paysages qui, à divers titres, ont en charge une mission d'intérêt général. Nous travaillons non seulement sur les sites classés et inscrits, mais

également sur les paysages ordinaires. En effet, malgré des progrès, la question du paysage se limite encore trop souvent aujourd'hui à un accompagnement de projet fonctionnel. Elle n'est donc pas considérée comme prioritaire. La culture du paysage est trop faiblement partagée. Les groupements de bureaux d'études auxquels nous avons affaire ne comptent pas toujours de paysagiste, ce qui est regrettable. Cette culture est inégalement mise en pratique au niveau local, où sa prise en compte dépend de la sensibilité des élus, des capacités de la maîtrise d'ouvrage. Insuffler le paysage comme matrice des projets est un fondement de notre action.

Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France

Le thème de ces Rencontres nous replace dans une perspective positive. En effet, les inspecteurs des sites et les chargés de mission paysage, à l'instar des Architectes des Bâtiments de France (ABF), sont perçus comme des « gardiens du temple » qui participeraient à la mise « sous cloche » des paysages.

Deux phénomènes expliquent cette réputation. D'abord, dans les textes réglementaires, le paysage est souvent mentionné en termes de préservation. Ce que l'on peut comprendre par ailleurs. Quand on protège quelque chose, c'est bien pour se protéger de diverses pressions urbaines, économiques...

Ensuite, le sens commun entend les composantes du paysage comme subjectives. Certes, nos ressentis sur les formes du paysage sont toujours temporaires et périssables. Pourtant, on peut « objectiver » le paysage. Je préfère d'ail-

leurs le terme « intersubjectiviser ». Un ensemble d'acteurs, experts ou non, peuvent se mettre d'accord sur ce qui fait le fondement d'un paysage, et établir un consensus sur ses lignes de force qu'il faut conserver.

Pour dénouer tout malentendu, je souhaiterais donc revenir sur 3 types d'opposition qui reviennent fréquemment.

L'opposition pérenne / variable. Cette opposition met dos à dos les invariants du paysage et ce qui est mouvant. Un site patrimonial est forcément vivant, ne serait-ce que parce que le végétal joue un rôle fondamental dans le paysage, mais il est aussi géré et entretenu par l'homme. Parfois, un aménagement, à force de longévité dans les formes et les techniques qu'il recèle, fait office de norme par sa seule permanence et se propose au respect et à l'imitation. On est donc bien en face d'une situation où des choses qui ont évolué deviennent elles-mêmes pérennes.

On peut par exemple citer le marais de Guérande. Ce bassin salicole, immense puzzle hérité des normes de la société féodale, constitue une architecture unique de terre et d'eau. On peut considérer qu'il s'agit d'une forme conservatoire d'un savoir-faire ancestral, mais qui a su évoluer dans le temps en fonction des activités humaines sur le littoral.

L'opposition ordinaire / remarquable. Aujourd'hui, nous parlons de territoires dits « remarquables ». La protection des paysages remarquables débute en 1853 avec l'institution des séries artistiques de Fontainebleau, dans une émulation fructueuse avec la naissance des lois sur le patrimoine et monuments historiques. Cette volonté de protéger la forêt à la demande des peintres de l'École de Barbizon provient d'une vision romantique où l'ordinaire lui-même – les rochers et les arbres – est considéré comme extraordinaire. Au passage, les chênes de l'époque ont depuis souvent laissé la place à des pins.

L'ordinaire n'est donc pas absent des grands paysages. D'ailleurs, le Conseil d'État a reconnu, lors d'avis de classement, que certains paysages assez anodins, recèlent une valeur remarquable du fait de leur rareté et de la pression urbaine à laquelle ils sont soumis. La protection qu'il faut viser réunit donc l'ordinaire et l'exceptionnel dans un même mouvement.

L'opposition projet / protection. Que dit la loi de 1930, notre plus ancien texte législatif en vigueur sur le paysage ? Elle prévoit que les paysages des sites classés ne peuvent être « ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect », mais avec le codicille suivant « sans autorisation préalable ». Il n'y a donc pas d'inconstructibilité de fait dans les sites : chaque projet y est examiné en fonction de sa compatibilité avec les objectifs de préservation inscrits dans les attendus du classement. Pour la protection des sites, être clair sur les objectifs de préservation revient à permettre à chaque porteur de projet de contribuer à la mise en valeur du site et à la pérennité de sa valeur patrimoniale. L'analyse qui détermine en quoi un projet y contribue ou non se décline au travers de problématiques d'échelle, d'horizon, d'effet cumulatif, etc. Elle est portée dans les rap-



■ BISON AUX CORNES ROUGES, GROTTES DE FONT-DE-GAUME, DORDOGNE (FRANCE). © N. Aujoulat - MCC/Centre National de Préhistoire

ports des ABF et inspecteurs des sites. C'est à l'aune de ce travail qu'est éclairé le débat des commissions départementales des sites qui fixent, in fine, le curseur d'acceptabilité.

Mais la vigilance doit aller aussi au-delà : il faut éviter les phénomènes d'aspersion autour des endroits protégés, c'est-à-dire l'urbanisation diffuse. À ce titre, la réforme en cours au travers de la loi de biodiversité sur les sites inscrits me paraît aller dans le bon sens, notamment sur la notion de site inscrit comme écrin d'un site classé.

Comment accueillir les emblèmes de la modernité ?

Pendant longtemps, les interventions de l'homme ont eu des effets très progressifs sur la question du paysage. La société romaine par exemple est une civilisation d'ingénieurs. Si bien que lorsqu'ils réalisent le Pont du Gard, il me semble évident que les Romains ne se posent pas la question de l'intégration au site. Pourtant, leur pont magnifie le site. Ce paradoxe tient à une relative faiblesse du dynamisme démographique, des limites imposées par les capacités techniques et de la nécessité de s'adapter au milieu.

On assiste à un basculement à la fin du XIX^e siècle d'où, la naissance d'une sensibilité sur la question du paysage. Aujourd'hui, le nombre d'occurrences construites et la fragmentation fonctionnelle des espaces sont telles qu'on peut parfois parler de saturation. Les différents besoins liés aux nouvelles mutations (transition énergétique, écoquartier, habitat de loisirs, trame verte et bleue, etc.), n'impliquent pas de s'engager dans un mitage du territoire, encore moins dans les espaces protégés.

Le paysage suscite l'attachement et fait parfois l'unanimité. L'objectif de notre association est de donner le goût à la sauvegarde, sans démarche élitiste mais de façon à remettre intact un patrimoine dont chacun a eu le privilège de jouir. ■



Anne Fontagnères

Directeur régional Aquitaine Caisse des Dépôts

Le thème central de vos 17èmes Rencontres autour des problématiques de préservation et de valorisation du paysage dans le cadre privilégié de cette Vallée de la Vézère, tout comme les précédentes Rencontres, autour des valeurs des Grands Sites et de leur mise en tourisme respectueuse, constituent pour la Caisse des Dépôts et Consignations un axe de collaboration à la fois naturel et conforme à ses orientations stratégiques. Multiples sont les occasions de rappeler que la CDC est un partenaire de long terme, pour ne pas dire durable, auprès des collectivités locales et des acteurs qui leur sont rattachés. L'approche de son bicentenaire le 28 avril 2016, est une occasion exceptionnelle de rappeler ce lien privilégié et sans cesse adapté au fil de l'histoire, pour répondre aux nouveaux enjeux d'attractivité et de sobriété budgétaire mais également énergétique qui s'imposent désormais à nous tous. De la même façon, notre Groupe porte un engagement très fort sur les actions et les investissements qui doivent permettre d'assurer la transition écologique et énergétique de nos territoires.

L'organisation en fin d'année du grand évènement que constitue la COP 21 et auquel la CDC porte sa part d'engagement, le souligne à sa façon également. Parmi les quatre transitions qui structurent la stratégie de notre Groupe CDC : numérique, territoriale, écologique et énergétique, démographique, la transition écologique et énergétique est porteuse cette année 2015 d'une ambition particulière. Elle traduit la détermination du Groupe à accompagner avec tous les leviers qui sont les siens : l'investissement, les prêts (PSPL et

Prêts croissance verte) au périmètre récemment élargi, tant vis-à-vis de ce grand rendez-vous de la COP21 qu'en réponse aux nombreuses actions gouvernementales engagées sur cet axe et dont la Loi TEE du 17 août 2015 en est la récente illustration.

Aussi pour se positionner comme un acteur majeur de la transition énergétique, deux engagements forts ont été pris par la Direction du Groupe :

- consacrer 15 millions d'euros, d'ici à 2017, à des investissements sur les territoires en faveur de la transition écologique et énergétique. Notre conviction est d'abord territoriale et que ce sont les territoires qui sont les garants de sa réussite ;
- mesurer, rendre publique et réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actifs en engageant un dialogue actionnarial avec les entreprises.

À notre échelle je me félicite du partenariat que nous avons noué depuis plus de dix ans et qui traduit je crois très bien cette double préoccupation portée sur la préservation de notre environnement, en accompagnement des politiques publiques portées par le Ministère de l'Écologie, qui fournit l'armature législative sur laquelle déployer nos efforts, en particulier la gestion du label « Grand Site de France ». Ainsi que sur celle du tourisme poursuivie par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, qui constitue un levier rare et précieux en termes de dynamisme de nos territoires et de création d'emplois.

Dans le cadre de sa mission d'appui aux politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales, le partenariat de la

CDC avec le RGSF constitue donc un outil précieux d'accompagnement des besoins des territoires, dans le cas spécifique des collectivités gestionnaires de sites remarquables, à la croisée des problématiques de développement économique, de développement durable et d'économie sociale et solidaire.

Notamment, c'est ce dont témoigne la collaboration engagée avec les Services de Mairie-conseils au sein de notre nouvelle Direction du réseau et des territoires sur le tourisme durable, en vue de la publication d'un guide pratique (recueil d'expériences des Grands Sites). Ce travail sera le fruit du repérage d'une vingtaine d'expériences, avec interviews des initiateurs (élus et techniciens) et aboutira à la production d'articles et de dossiers en ligne. Ce travail vient par ailleurs compléter l'action autour du paysage que poursuit Mairie-conseils au travers de sa politique éditoriale par la publication de plusieurs mémentos sur le paysage.

Je remercie donc le RGSF de nous avoir invité à témoigner de la vitalité de ce partenariat et je profite également de cette occasion pour inviter tous les acteurs et les gestionnaires des Grands Sites, labellisés ou en voie de l'être, à prendre contact avec chacune des Directions régionales géographiquement compétentes de la CDC, dont je suis pour ma part la représentante en tant que Directeur régional pour l'Aquitaine. Notre réseau de Directions régionales se veut à l'écoute des demandes des acteurs de terrains, afin d'accompagner au mieux les territoires dans la diversité de leurs attentes. Je vous souhaite une bonne poursuite dans vos travaux. ■



Séances plénières

plénières

*des 17èmes Rencontres
du Réseau des Grands Sites
de France*

La politique des sites classés : origine, évolution et enjeux contemporains



Jean-Luc Cabrit

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable, Ministère de l'Ecologie,
du Développement durable et de l'Energie

Le point commun de tous les Grands Sites de France labellisés ou en projet est bien le cœur patrimonial que constitue le site classé au titre de la loi de 1930. Il m'a été demandé de resituer quelles ont été l'origine et les évolutions de cette grande politique de protection des sites et des paysages, mais également quels en sont les enjeux contemporains.

Je vais tenter de vous raconter 200 ans d'histoire et de montrer comment la notion de patrimoine est apparue pendant la Révolution puis comment la protection des sites a été inventée et a évolué depuis la loi de 1906.

Naissance du classement

Les premières manifestations de la notion de patrimoine apparaissent en France au moment des pillages de la Révolution. Deux figures se distinguent alors. L'abbé Grégoire, d'abord, a beaucoup travaillé à la protection et la sauvegarde de certains lieux menacés par les déprédations des Révolutionnaires. Cette évolution aboutira en 1887 à la création du statut de « Monument historique » ainsi qu'à la fonction d'Inspecteur général, dont le plus célèbre titulaire, fut Prosper Mérimée, à qui l'on doit de nombreux classements.

Les notions de « pittoresque » et de « sublime » apparaissent au tout début du XIX^e siècle. Le sublime produit « la plus forte émotion que l'esprit soit capable de ressentir ». Presque trop de beauté, donc. On parle de cataractes, d'orages, d'incendies, de forêts ou encore d'avalanches. Cette thématique a inspiré de nombreux peintres, dont William Turner ou le peintre romantique allemand Cas-

par David Friedrich, dont le tableau est intéressant à deux titres. D'abord parce qu'il montre un exemple de ce que peut être le sublime avec une vue immense, à la fois impressionnante et effrayante. Mais aussi parce qu'il préfigure l'idée du paysage, c'est-à-dire du rapport entre l'espace et l'observateur, ici le peintre, qui s'est représenté de dos. Quant au pittoresque, plus modeste, il signifie « susceptible d'être peint ». Il contient donc l'idée de tableau, mais aussi des traits comme le caractère sauvage ou champêtre, l'absence de symétrie et d'équilibre ou encore la présence de collines ou de petites églises. En 1853, sous la pression des peintres de Barbizon, près de Fontainebleau, qui veulent protéger les arbres ou les rochers qui leur servent de modèles, des secteurs forestiers vont être préservés de toute exploitation, et Napoléon III l'officialise en 1861, avec les premières « séries forestières artistiques ». On voit que les mots « pittoresque » et « artistique » recouvrent alors la même chose.

Au milieu du XIX^e siècle apparaît une profusion de guides touristiques, d'images, de catalogues et de gravures qui seront diffusés à grande échelle. Abel Hugo, le frère de Victor, a par exemple écrit des guides intitulés « La France miniature ». Ces éditions irriguent la société de l'époque. Jusqu'à ce qu'à la fin du siècle, on commence à se préoccuper de protéger des éléments naturels en classant pour la première fois en 1898, grâce à la loi de 1887, un monument naturel au titre des Monuments historiques, à savoir la cascade de Gimel.

Cette affiche touristique de la fin du XIX^e siècle témoigne du développement du tourisme en France parallèlement à celui du chemin de fer. Des aménagements sont entre-

■ AFFICHE
TOURISTIQUE -
CASCADE DE
GIMEL,
LIMOUSIN -
1906.

© G. Vuillier



■ CASPAR DAVID FRIEDRICH - LE VOYAGEUR AU-DESSUS DE LA MER DE NUAGES - 1818.



■ THÉODORE ROUSSEAU - PAYSAGE DE FORÊT - 1850.

pris sur les sites susceptibles d'attirer la curiosité du public qui va voir la nature comme un spectacle ou comme un tableau.

Avec la révolution industrielle, toutes ces beautés de la France qui commençaient à susciter l'intérêt d'une population ayant les moyens de voyager et de s'intéresser à la culture sont perçues comme une menace. On crée en effet des barrages, des conduites forcées venant remplacer les cascades, mais on démolit aussi des rochers. En Bretagne par exemple, on s'inquiète de la démolition de rochers magnifiques, notamment en Côtes d'Armor. Un mouvement naît petit à petit avec la création du Club alpin français, du Touring Club de France – à l'époque orienté vers le tourisme cycliste – ou de l'Automobile Club de France, et enfin, au début du XX^e siècle de la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) dont l'un des créateurs, Charles Beauquier, député du

Doubs, s'était déjà élevé contre un projet de conduite forcée menaçant la source du Lison.

1906 et 1930, deux lois fondatrices

L'ensemble de ces combats débouchèrent en 1906 sur le vote d'une loi visant à la « protection des sites et des monuments naturels de caractère artistique ». Lors des débats précédant son adoption, le rapporteur Félix Faure défendait un texte ayant pour but de « protéger des richesses nationales contre l'effet destructeur du temps et contre le vandalisme des hommes, peut-être plus destructeur encore ». Les rochers de l'île de Bréhat ont été les premiers classés au titre de cette loi.

La loi permettait à la fois de lutter contre une menace et de reconnaître un site comme patrimoine national. Elle ne prévoyait en revanche pas de gestion du bien : le propriétaire devait le conserver en l'état et toute modification devait faire l'objet d'une autorisation spéciale. En outre, dans la mesure où le consentement du propriétaire était nécessaire, beaucoup de classements concerneront des propriétés publiques communales. Ce qui a par la suite abouti à des sites peu nombreux, de taille plutôt réduite, à quelques exceptions près. Les classements intervenaient aussi parfois trop tard, et entre la décision de le classer et la fin des procédures, le site avait parfois été détruit.

En 1930, une nouvelle loi vient améliorer la précédente. Son objet devient « monuments naturels et sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Cette loi crée deux niveaux de protection, l'inscription et le classement, et offre la possibilité de classer un site par décret sans le consentement de son propriétaire. Elle augmente également le nombre de critères et met en place une procédure d'instance de classement pour classer un site en urgence en cas de menace. L'effet

du classement s'applique alors tout de suite, avant que l'ensemble des procédures n'aient été menées à terme. Enfin, avec la loi de 1930, la gestion reste une composante envisagée seulement a posteriori. Le principe est d'attendre qu'un projet soit présenté pour décider de le valider ou pas, ce qui laisse une grande partie de la marge d'appréciation aux services en charge des sites.

Le premier site classé au titre de cette loi est un hêtre en Côte-d'Or, abattu depuis, le suivant le plus notable étant le Pont d'Arc, en Ardèche.

Évolution des classements au fil du temps

Les classements les plus nombreux interviennent dans les années qui suivent la mise en application de la loi de 1930 puis pendant la Guerre, l'immédiat après-guerre et après les années 1970. Pendant la Guerre, le nombre de sites inscrits connaît par ailleurs un pic considérable.

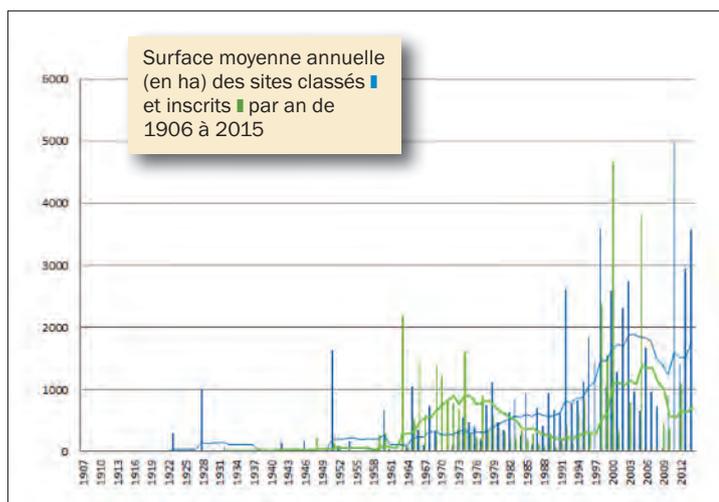
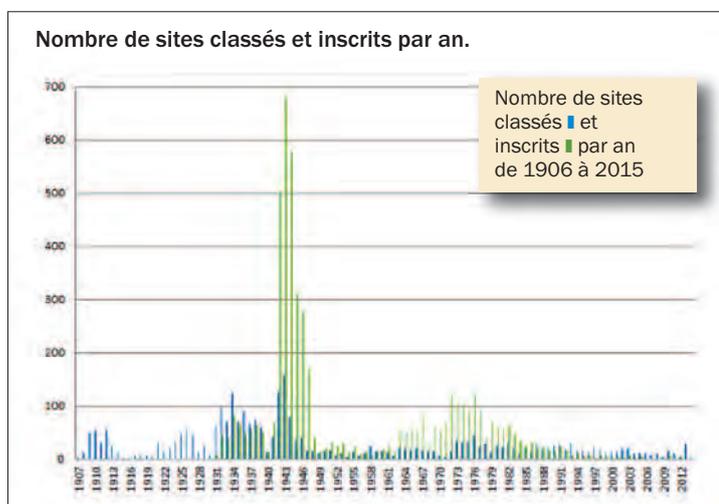
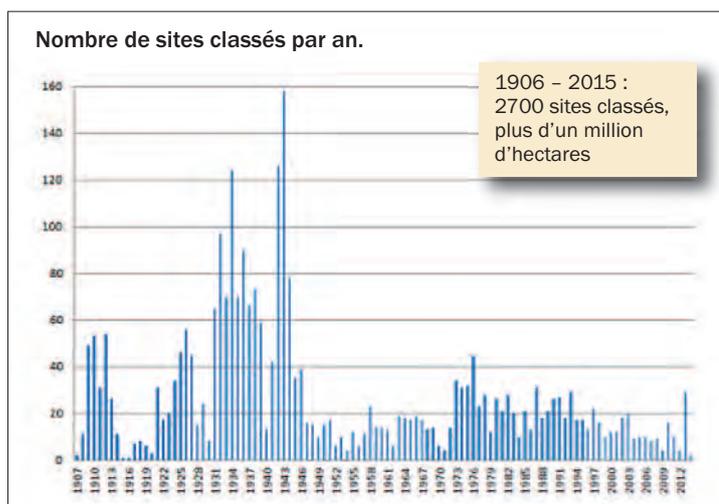
On observe que la surface moyenne des sites classés augmente à partir des années 1960, et encore davantage dans les années 1980, en même temps que le nombre de sites classés diminue.

Avant 1930. Avant 1930, c'est la logique de monument naturel qui prévaut encore. On classe des arbres – comme le tilleul de Sagy, en Saône-et-Loire, planté en 1551 et classé en 1909 – ou des rochers, par exemple ceux de Saint-Gildas, dans le Morbihan, en 1908 ou ceux des Roches-qui-dansent, dans la Drôme, en 1911.

On classe aussi des sites perçus comme de petits tableaux, comme par exemple, à Cesseville, dans l'Eure. Le classement de 1925 porte sur « L'ensemble formé par l'église et le cimetière de Cesseville avec la croix, le muret et la mare voisine ». Ici, l'ajout de la mare vient offrir un reflet et un plan horizontal répondant à la verticale du clocher, comme dans une composition picturale. Mais comment gérer une notion aussi floue que le pittoresque d'un tableau ?

Pendant la Guerre. Sous le régime de Vichy, les services des Beaux-arts voient se multiplier leurs effectifs à la faveur de la mise en place du « chantier de chômeurs intellectuels 1424 ». Créé en 1941 pour lutter contre le chômage, ce chantier est attaché au recensement des sites. Il permet à la jeunesse spécialiste de la question d'éviter le STO (Service du Travail Obligatoire). Cette mission sera

■ PRÈS DE 4 000 SITES INSCRITS, ENVIRON 1,5 MILLION D'HECTARES REPRÉSENTANT 4% DU TERRITOIRE NATIONAL.



supprimée en 1947 sur recommandation de la Commission d'économie des services publics, qui vise la suppression de 50 000 postes de fonctionnaires. Ainsi, entre 1941 et 1947, de très nombreux petits sites sont classés, notamment des châteaux et/ou leur parc. La logique, ici, est de soustraire le patrimoine à l'Occupant.

Mais on inscrit également de nombreux secteurs urbani-

sés, ce qui peut paraître surprenant. Les quartiers du Jerzual et du Fort, à Dinan, sont notamment inscrits ; ils ont depuis été englobés dans un secteur sauvegardé. Enfin, on commence à classer quelques sites de plus grande superficie, comme les 15 000 hectares de salins des Saintes Maries de la Mer.

1947-1971. Après la Guerre s'ensuit une période de sommeil mais les années 1950-60 voient émerger les questions de nature et d'environnement. Le classement des sites prend alors en compte des échelles bien plus vastes. En 1963, deux sites d'un total de 110 000 hectares sont inscrits en Camargue. Autre exemple en 1966 avec le classement de la Vallée de la Restonica, en Corse, sur 6 200 hectares.

1971-2015. Le Ministère de l'Environnement est créé en 1971. Le contexte a changé depuis la Guerre puisque le monde urbain s'est fortement développé pendant les Trente Glorieuses, tandis que le monde rural se désertifiait. Les espaces sont consommés, dégradés, partout construits, « mités ». La menace a donc changé.

En 1982, une jurisprudence du Conseil d'État reconnaît qu'il est permis de classer de très grands sites, avec de grands ensembles paysagers. Le texte évoque des paysages « représentatifs de ce qu'était le commun de la France d'antan ». Une certaine forme de nostalgie apparaît, le paysage prend une valeur patrimoniale en tant que tel.

Dans ces conditions, les enjeux de gestion des sites classés changent radicalement au regard des petits tableaux que l'on classait en 1910. À l'époque, l'état des monuments naturels et des sites devait rester inchangé, sauf autorisation particulière. Dans les nouveaux sites, les enjeux peuvent être agricoles et forestiers – comme dans le Massif du Mézenc – ou historiques, comme pour les « Mémoires de Thiepval et Beaumont-Hamel et perspectives », commémorant la Bataille de la Somme. Dans ce dernier exemple, les problématiques évoquées concernaient en particulier

les projets éoliens qui auraient pu venir s'immiscer dans les perspectives entourant les mémoriaux. Les sites littoraux, comme celui de l'Estuaire de la Charente, sont quant à eux confrontés à des problèmes liés au tourisme, à l'activité économique mais également à l'érosion naturelle et à la montée du niveau de la mer. Tandis que dans le site corse de Conca d'Oro, classé en 2014, l'enjeu consiste à faire coexister des éléments naturels ayant une force extraordinaire et la gestion viticole. Enfin, sur les Crêts du Pilat classés tous récemment, la difficulté tient principalement à la gestion forestière puisque le site est confronté à l'émission du foncier, composé de multiples parcelles privées en lanières, le plus souvent sans plan simple de gestion.

Les questions liées aux enjeux de gestion des sites classés

Quels critères de classement pour quelles orientations de gestion ? Lorsque le site est classé, la loi ne prévoit qu'une intervention a posteriori de l'État, au fur et à mesure de l'émergence des projets sur ce site, et sans autre précision. Des orientations de gestion sont proposées, sans caractère réglementaire. Comment orienter alors la gestion future d'un site classé pour des raisons bien précises liées à ses qualités initiales ? Sans figer le site, il convient de garder à l'esprit lesdites qualités, car on a tendance à les perdre de vue avec le temps qui passe et l'évolution de notre société, ce qui peut engendrer des incertitudes dans sa gestion.

Comment concilier préservation et accueil des visiteurs ? Cette question est centrale en matière de logique des Grands Sites. Certains, absolument exceptionnels, sont en effet soumis à une fréquentation très importante. Comment organiser cet accueil sans dénaturer le site, et ce qui en fait le sens ?

Comment gérer des territoires vivants de plus en plus vastes ? En raison de l'augmentation de leur surface, les sites sont aujourd'hui des lieux de vie, d'agriculture, d'économie, mais aussi forestiers ou urbains. Comment concilier tous ces usages, souvent à l'origine du paysage classé, sans le mettre sous cloche ? Aujourd'hui, la conservation et la gestion des vastes sites classés ne dépendent plus seulement de l'État et de son pouvoir régalién. Elles reposent également sur les acteurs locaux, élus, associations, agriculteurs et tous ceux qui font son économie. Comment mettre en place une gestion partagée entre l'État et les acteurs du territoire ?

Les textes mettent les sites classés sous la responsabilité de l'État. La France étant devenue un pays décentralisé, comment gérer le partenariat entre l'État et les acteurs locaux ? En matière de grands espaces, et en fonction du contexte, de la nature du bien, de la fréquentation, des objectifs, beaucoup d'autres outils de protection et de gestion existent (Natura 2000, réserves naturelles, Parc naturels régionaux, plans de paysage, zones agricoles protégées, etc.) Il convient donc d'utiliser avec pertinence le panel d'outils existants, dont font bien sûr partie les Opérations Grand Site et le label Grand Site de France. ■

Missions de l'Inspection générale des sites

L'Inspection générale des sites fait partie du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- Ses membres examinent les propositions de nouvelles protections, les projets d'aménagement dans les sites déjà classés, les projets d'« Opération Grand Site » (OGS) ou leur mise en œuvre, l'attribution ou le renouvellement du Label « Grand Site de France ».

- Ils sont rapporteurs à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP). ■

Les paysages culturels de la Convention du patrimoine mondial

Principes d'identification et de gestion



Mechtild Rössler

Directrice du Centre du patrimoine mondial,
UNESCO

L'UNESCO est une organisation spécialisée comptant 196 membres. Nous menons une action normative à l'échelle internationale avec différentes recommandations, conventions et instruments juridiques. Nous organisons également des échanges, des rencontres et des colloques internationaux et nous mobilisons les opinions publiques pour la protection du patrimoine. Nous avons commencé notre action à grande échelle en 1959, avec la campagne pour la sauvegarde des temples de la Nubie. Nous la poursuivons en dépit de la crise. En 2014, 427 postes ont été supprimés au sein de l'UNESCO. L'équipe du Centre du patrimoine mondial est alors passée de 42 personnes à 27 malgré une augmentation incroyable du nombre de sites du Patrimoine mondial (1031 aujourd'hui) et de demandes d'aide. Notre action sur le terrain s'est néanmoins poursuivie. Nous avons par exemple terminé en juillet la reconstruction des 14 mausolées détruits au Mali. Les nouvelles ne sont donc pas toutes mauvaises.

Émergence de la notion de « paysage culturel »

L'UNESCO est la première agence des Nations Unies à s'être penchée sur les paysages au niveau global avec sa recommandation de 1962 sur leur beauté et leur caractère. La Convention du patrimoine mondial (1972) couvre nature et culture tandis que la notion de « paysages culturels » n'émerge qu'en 1992 dans les Orientations pour la mise en œuvre de la Convention¹. Cela fait donc plus de cinquante ans que nous réfléchissons à cette question en collaboration avec d'autres partenaires et le Conseil de l'Eu-

rope, dans le cadre de la Convention de Florence signée en 2000. D'autres programmes comme le MAB² sont également mis en place.

Pourquoi les paysages culturels n'ont-ils été pris en compte que vingt ans après l'adoption de la Convention du patrimoine mondial ? Dans la mesure où ils illustrent l'interaction entre l'homme et la nature, le Comité a longuement discuté de leur mode de classement, entre critères naturels et critères culturels. En 1992 avec la conférence de Rio, le terrain était bien préparé. Le Comité a donc accepté de définir et intégrer les paysages culturels dans les Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Mêlant la nature et l'empreinte qu'y a laissée l'être humain, les paysages culturels expriment la longue et intime relation des peuples avec leur environnement.

Ils illustrent l'évolution de la société et des occupations humaines au cours des âges, sous l'influence de leur environnement naturel, et sous l'effet des forces sociales, économiques et culturelles successives.

Mais comment préserver un paysage culturel ? Il ne s'agit pas de le gérer comme un parc naturel avec un directeur et un plan de gestion traditionnel, ni comme un site culturel se limitant à de grands bâtiments comme les Pyramides en Égypte ou le Taj Mahal en Inde. La plupart des sites de paysage sont dynamiques et demandent une gestion totalement différente. Comment assurer la protection pour les générations futures de la valeur universelle pour laquelle les sites ont été inscrits ?

Dans le cadre de ce débat, nous avons organisé de nombreux séminaires dans plusieurs régions du monde. Nous



BREBIS SUR LE CAUSSE MÉJEAN. LES CAUSSES ET LES CÉVENNES, PAYSAGE CULTUREL DE L'AGROPASTORALISME MÉDITERRANÉEN.
© Manon Maurin EICC

avons notamment promu le concept même de paysage culturel. En Afrique par exemple, il n'y a parfois pas de différenciation entre l'homme et la nature tandis qu'en Iran, le concept de paysage n'existait tout simplement pas en farsi.

Un paysage culturel, mais lequel ?

Nous avons travaillé sur les différents types de paysages culturels. La catégorie des parcs et jardins était facile à délimiter. En revanche, les « paysages évolutifs » fossiles ou vivants, qui relèvent d'une réponse apportée par l'homme à son environnement, ont posé davantage de difficultés, de même que la catégorie des « paysages culturels associatifs ».

Notre défi était également d'identifier les critères, valeurs et attributs ainsi que définir l'authenticité et l'intégrité du paysage. Lorsque nous avons commencé en 1992, la notion d'authenticité était liée au patrimoine culturel et celle d'intégrité au patrimoine naturel. Pour les paysages culturels, la notion d'intégrité semblait encore plus importante que celle d'authenticité.

Nous avons aussi dû établir les définitions des biens matériels et immatériels incarnant le paysage culturel (usages, rituels, pratiques), et décider comment on pourrait fixer ces limites, ce qui s'est révélé très difficile sur certains sites. Certains couvrent des milliers de kilomètres carrés. L'itinéraire culturel de la *Qhapaq Ñan*³ est étendu par exemple à six pays dans les Andes.

Nous avons classé des systèmes de production dans dif-

1. « Paysage culturel du patrimoine mondial, Guide pratique de conservation et de gestion », Cahiers 26 du patrimoine mondial, 2011, <http://whc.unesco.org/fr/series/26>

2. « Man and biosphere », Programme sur l'homme et la biosphère, <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme>

3. Chemin de l'Empire Inca

Le Réseau des Grands Sites de France, avec les exemples qu'il présente, permet d'identifier les défis auxquels les sites sont confrontés en matière de gestion.

férentes régions du monde, mais également des paysages sacrés. Le site des forêts sacrées de Kayas de Mijkena (Kenya) est totalement protégé par les Anciens et les chefs des tribus de la côte. Un kilomètre de distance le sépare des hôtels de touristes allemands ou italiens mais il est inconcevable de l'ouvrir au tourisme de masse. Ce site est associé dans l'esprit des populations à des croyances, ainsi qu'à des pratiques traditionnelles et coutumières très fortes, qui témoignent d'une exceptionnelle relation spirituelle entre l'homme et la nature.

Les paysages industriels comme celui du Nord-Pas-de-Calais font eux aussi partie des paysages culturels. Une grande discussion porte actuellement sur l'opportunité de créer une nouvelle catégorie pour les paysages urbains mais cela semble inutile dans la mesure où les catégories que nous avons choisies pour les paysages culturels fonctionnent dans un contexte aussi bien urbain qu'agricole ou industriel.

Avec qui ?

Nous avons travaillé avec de nombreux acteurs, et en particulier les populations locales. Pour le premier paysage culturel classé, le site d'Uluru Kata Tjuta (Australie), la demande de reclassement n'émanait pas du gouvernement – qui avait déjà obtenu son classement comme site naturel – mais des Aborigènes, qui ont préparé le reclassement avec le Parc national en intégrant les valeurs culturelles et l'ont obtenu en 1994.

La France est très impliquée pour certains paysages, où elle aide à la gestion. C'est par exemple le cas du site de Vat Phou au Laos, classé comme « paysage agricole et archéologique ». Nous rencontrons là un autre défi, avec le développement très important de la région, l'urbanisation et les constructions de routes à intégrer au paysage.

Nous avons beaucoup travaillé avec la population dans le dossier des Causses et des Cévennes (France), dont le chemin jusqu'au classement

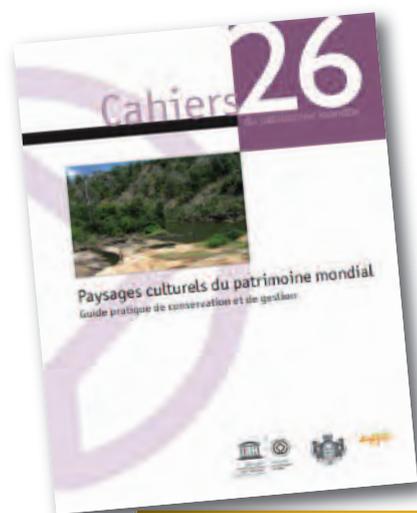
s'est révélé très difficile. Le processus a duré plus de douze ans. Au début, les raisons pour lesquelles les Cévenols souhaitaient un classement au patrimoine mondial n'étaient pas très claires. Le site était déjà une Réserve de

biosphère mais il avait aussi été l'objet de différents classements au niveau national. Le Comité leur a demandé de préciser quelle était la valeur universelle exceptionnelle de ce territoire. Nous avons tenu de nombreuses réunions. Nous avons également appris à écouter les éleveurs locaux ce qui nous a permis de mieux comprendre le système millénaire de l'agropastoralisme méditerranéen, qui appartient à l'histoire de l'humanité.

Nous avons également aidé au processus en organisant des colloques internationaux. En effet, nous avons entrepris de ne pas seulement travailler au niveau français mais tout autour de la Méditerranée. Pour définir un site du patrimoine mondial, il faut être capable de le comparer avec d'autres types de territoires. Cette leçon s'est révélée très importante.

En 2015

Cette année, ont été inscrits en tant que paysages culturels le paysage de Maymand (République Islamique d'Iran), un paysage de chasse au Danemark – ce qui représente une première –, le Jardin botanique de Singapour, un paysage en Turquie, un paysage industriel en Uruguay et deux paysages français, à savoir les Coteaux, maisons et caves de Champagne et les Climats du vignoble de Bourgogne. Le dossier champenois visait une inscription en tant que paysage tandis que les climats bourguignons étaient



CAHIERS 26, PAYSAGES CULTURELS DU PATRIMOINE MONDIAL.

<http://whc.unesco.org/fr/series/26>

UNE PAGE WEB CONSACRÉE AUX PAYSAGES CULTURELS.

<http://whc.unesco.org/fr/PaysagesCulturels>

Les trois catégories de paysages culturels du patrimoine mondial

Catégorie de paysage culturel	Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial
i	Le plus facilement identifiable est le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme, ce qui comprend les paysages de jardins et de parcs aménagés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des ensembles et des édifices religieux.
ii	La deuxième catégorie est le paysage essentiellement évolutif. Il résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. Ils se subdivisent en deux sous-catégories : - Un paysage relique (ou fossile) est un paysage ayant subi un processus évolutif qui s'est arrêté, soit brutalement soit sur une période, à un certain moment dans le passé. Ses caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles. - Un paysage vivant est celui qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif se poursuit. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au fil du temps.
iii	La dernière catégorie est le paysage culturel associatif. L'inscription de ce type de paysage sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes.

présentés comme un site. Le Comité a été dérouté, considérant qu'en Bourgogne, le paysage relevait d'une interaction entre l'homme et la nature. Il a finalement décidé que les deux seraient inscrits comme paysages culturels.

Quels défis pour l'avenir ?

Limiter la surenchère. Par le passé, il était possible pour chaque pays d'envoyer un dossier culturel et un dossier naturel à l'UNESCO. Aujourd'hui, les pays peuvent présenter en plus d'un dossier culturel, un dossier paysage culturel. L'effet de cette décision est un peu pervers. Certains pays envoient en même temps un dossier culturel et un dossier de paysage culturel mais les paysages sont mal définis. Ils entendent simplement envoyer le plus grand nombre possible de dossiers à l'UNESCO.

Cette situation fait l'objet d'un débat très important au sein du Comité. En effet, l'UNESCO ne peut plus donner suite à tous les dossiers reçus tandis que le Comité ne peut plus vérifier l'état de conservation des sites inscrits pour les générations futures sur la Liste du patrimoine mondial. Pour les sites qui souhaiteraient être inscrits, d'autres instruments permettent une reconnaissance des traditions, notamment la Convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine immatériel, qui a par exemple été utilisée pour inscrire la méthode géorgienne de vinification. Il convient aujourd'hui de limiter la surenchère des inscriptions de paysages culturels aux sites ayant une valeur universelle réellement exceptionnelle.

En outre, le fonds du patrimoine mondial s'élève à 5 mil-

lions de dollars par an pour tous les sites. C'est insuffisant. Les pays comme la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, qui ont donné des fonds supplémentaires par le passé pour aider les pays en développement, refusent aujourd'hui de financer les grands projets. Nous cherchons donc d'autres donateurs, ce qui constitue une tâche compliquée.

Prendre en compte les populations locales. On ne peut pas classer un site au patrimoine mondial sans impliquer les populations sur place. Quand nous avons commencé en 1992, un règlement stipulait dans les orientations qu'il était défavorable d'informer les populations sur place sous peine de créer l'impression que l'inscription serait immédiate. À l'époque, on considérait donc qu'il était préférable de ne pas informer. Mais un paysage culturel est géré par les communautés locales. Nous devons d'abord travailler avec elles pour définir un système de gestion puis se diriger vers un classement en préparant collectivement le dossier.

Le défi est de maintenir les valeurs et de gérer les menaces comme le changement climatique ou les grands projets de développement ou d'infrastructures. Il convient d'équilibrer les différentes normes – telles que la demande du Comité du patrimoine mondial de mettre en place un plan de gestion – et les pratiques traditionnelles des populations locales, y compris en Europe. Le Réseau des Grands Sites de France avec les exemples qu'il présente permet d'identifier les défis auxquels les sites sont confrontés en matière de gestion et notamment de gestion des visiteurs. ■



... échanges

Anne VOURC'H, directrice du RGSF - On se rend compte qu'entre la législation française de 1930 sur la protection des sites et des paysages, qui protège les « beaux paysages », et l'apparition de la notion d'« œuvre conjuguée de la nature et de l'homme » en 1992, les soixante années écoulées nous projettent dans une toute autre vision du paysage. Le bassin minier n'aurait sans doute jamais été classé, à l'époque, au seul titre de la loi de 1930. Aujourd'hui, il est en cours de classement en tant que paysage culturel grâce à la reconnaissance de l'UNESCO. Il est du reste intéressant de constater que l'outil juridique de la loi de 1930 sert à accompagner le plan de gestion pour le cœur de ce paysage culturel, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Cet exemple est stimulant, quant à l'évolution de la représentation culturelle de nos sites et de nos paysages. L'UNESCO a inscrit dans le marbre des Orientations destinées à l'application de sa Convention pour la catégorie des « paysages culturels évolutifs et vivants », notion qui ne figure pas dans la loi française de protection des sites et des paysages. En même temps, l'UNESCO met la préservation de la valeur au cœur de l'inscription au patrimoine mondial. Qu'est-ce qui est considéré comme devant être préservé dans cette vision du paysage « évolutif et vivant » ? Comment préserver le mouvant ?

Prenons un exemple. Vous avez parlé de paysages agropastoraux. Pour que ce type de paysage perdure, la présence d'éleveurs est nécessaire. Les politiques européennes ou nationales tentent de soutenir cet élevage, mais la tâche n'est pas aisée. Pour maintenir une dynamique agro-pastorale sur les Causses, par exemple, l'UNESCO considérerait-elle comme acceptable la construction de grands équipements d'énergie renouvelable apportant de la ressource aux éleveurs afin qu'ils puissent maintenir leur troupeau à perte ? Autrement dit, veut-on protéger un résultat ou un processus, et où se situe la limite de l'acceptable ?

Mechtild RÖSSLER, directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO - Cette question est très importante. Nous protégeons les processus d'agropastoralisme mais il y a toujours des changements dans les sociétés. Dans les Causses et les Cévennes, les troupeaux allaient autrefois jusqu'en Haute-Provence. Le processus s'est donc arrêté. En revanche, d'autres formes de transhumance perdurent au sein même des Cévennes.

Concernant les installations génératrices d'énergie renouvelable, pour chaque projet il sera indispensable de réaliser une évaluation de l'impact sur la valeur universelle exceptionnelle. Les réponses seront donc apportées au cas par cas. Nous avons travaillé avec l'ICOMOS à l'élaboration d'un guide sur les « heritage impact assessments ». Tout développement n'est pas acceptable. Cela dépend totalement du contexte du site.

Concernant la beauté, nous avons travaillé en 1991 à un projet de définition du paysage qui contenait encore cette notion. En 1992, nous avons décidé que l'appréciation de la beauté pouvait différer en fonction des régions du monde, nous devions trouver d'autres notions pour définir le paysage. Mais le lien entre beauté et sites du patrimoine mondial perdure dans la tête des gens. Au moment du classement du Havre, l'UNESCO a reçu des milliers de lettres s'indignant du classement d'un site tellement « moche ». Pourtant, les Orientations n'évoquent à aucun moment la notion de beauté pour les sites culturels.

Florence THIBAudeau, adjointe au maire du Havre, Vice-présidente du Conseil départemental de Seine-Maritime - Je vous confirme que nous avons eu beaucoup de mal à intégrer la population au classement de notre patrimoine reconstruit. En effet, la ville ayant été détruite à 95 %, de nombreux Havrais ont beaucoup regretté l'ancienne ville. Ils ont donc eu du mal à appréhender leur nouveau Havre.

Aujourd'hui, nous fêtons les dix ans du classement de la ville à l'UNESCO, et nous commençons à en percevoir les effets positifs puisque les Havrais regardent petit à petit leur ville différemment.

Carole BRETON, chef de projet Grand Site de la Vallée de la Vézère - Nous sommes très intéressés par la désignation de paysage culturel. Nous nous demandons si nous avons une potentialité d'inscription ou de désignation en ce sens.

Mechtild RÖSSLER - Votre site a été inscrit très tôt. La question que vous devez vous poser est la suivante : un reclassement en paysage culturel servirait-il à quelque chose ? Pour les peuples indigènes, ce reclassement a absolument tout changé. Les Aborigènes par exemple, qui font aujourd'hui partie du comité de gestion du site d'Uluru, ont créé un centre culturel pour expliquer eux-mêmes le caractère sacré de la montagne. Ils demandent aux touristes de ne pas monter sur la roche mais de faire le tour pour respecter le site. Avant, ce n'était pas possible. Dans un tel cas, le reclassement en paysage culturel avait tout son sens.

Si le reclassement en paysage culturel n'apporte pas de véritable changement, il est inutile. Nous avons de nombreux dossiers français et vous prendriez la place d'un dossier qui aurait peut-être davantage de sens.

Laurent PONS, président du Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles - Notre site est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre des Causses et Cévennes. Je voudrais vous remercier pour cette reconnaissance des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen. Elle a permis aux habitants de ces territoires, et en particulier aux éleveurs, de retrouver une fierté qu'ils avaient perdue, alors que ce sont eux qui créent et maintiennent ces paysages. Je peux vous dire qu'ils vous en sont reconnaissants. Notre Syndicat mixte, avec le Parc national des Cévennes, le Parc régional des Grands Causses et l'Opération Grand Site des Gorges du Tarn, font partie des cinq gestionnaires du site inscrit à l'UNESCO et nous en sommes très fiers.

Roland THIELEKE, Epidor - Vous le savez sûrement mais le bassin de la Dordogne, au cœur duquel nous sommes aujourd'hui, est une réserve de biosphère désignée par l'UNESCO en 2012. Epidor a été le porteur de cette désignation et en est la structure coordinatrice. La force de ce classement réside dans le fait qu'il ne porte pas de normes mais labellise le développement durable et harmonieux d'un territoire.

Ne pensez-vous pas qu'une imprégnation des différents programmes de l'UNESCO les uns par rapport aux autres pourrait représenter une voie qui permettrait à un paysage comme le nôtre de voir ses logiques de développement enrichies par la notion de paysage sans que ce dernier soit pour autant classé ? L'idée serait de faire mieux avec des moyens limités.

Mechtild RÖSSLER - C'est une question très intéressante. Par exemple les deux programmes MAB (Man and Biosphere) et Patrimoine mondial sont absolument compatibles pour les paysages culturels. Certains cœurs de sites sont classés au patrimoine mondial alors qu'une zone plus élargie est reconnue comme réserve de biosphère avec le programme MAB.

En ce moment, la Corée finance une étude menée par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sur les différents classements, à savoir sites Ramsar, Patrimoine mondial, réserves de biosphère et Geoparks. La publication de cette étude pour septembre 2016 (WCL Hawaii) sera sûrement très intéressante. Nous devons travailler davantage ensemble, y compris sur le terrain, pour mieux expliquer aux populations locales pourquoi on monte un dossier patrimoine mondial et/ou une réserve de biosphère.

Philippe MORGE, directeur du Grand Site de France Puy de Dôme - Je suis responsable de la mise en œuvre du plan de gestion de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne pour la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO. Votre présentation montre bien que la culture irrigue tout, y compris les milieux naturels. Il serait souhaitable que les organismes qui doivent émettre un avis sur les sites naturels acceptent que la culture fasse elle aussi partie de ces sites. Parfois, on peut regretter que certains organismes veuillent exclure l'homme des sites naturels.

Mechtild RÖSSLER - Votre remarque est très importante mais je crois que la conception de l'UICN sur cette question a beaucoup évolué. Nous ne voyons plus comme il y a vingt-cinq ans, des habitations brûlées en Afrique pour obtenir des réserves exclusivement naturelles. Pour le patrimoine mondial, la Convention distingue toujours en deux articles les critères naturels des critères culturels. Le problème persiste donc, même si nous avons beaucoup avancé en introduisant la notion de paysages culturels. Et nous menons actuellement une étude sur les sites mixtes avec l'UICN. ■

Un territoire autour des valeurs de son paysage

Sainte-Victoire, Grand Site de France



Joël Mancel

Vice-président du Grand Site de France Sainte-Victoire,
délégué au RGSF

Philippe Maigne

Directeur du Grand Site de France
Sainte-Victoire



Philippe MAIGNE

Nous allons tenter d'illustrer, à travers l'exemple de Sainte-Victoire, la façon dont on peut se confronter – et autant que possible le résoudre – à cet apparent paradoxe entre, d'une part, le classement d'un site au titre de la loi de 1930 pour son caractère remarquable, selon une conception que certains pourraient qualifier de mise sous cloche à destination des générations futures, et, d'autre part, la démarche de projet de Grand Site de France. La Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO ne se résume pas aux seuls sites du Patrimoine mondial, mais propose une multitude d'outils. Nos Grands Sites de France en sont la traduction nationale, notamment depuis l'émergence en 1992 de la notion de « paysage culturel vivant », où il est affirmé que les paysages sont « étroitement associés aux modes de vie traditionnels et dans lesquels le processus évolutif continue ».

Histoire d'un classement

Dans la tradition des années 1950, le processus de classement du site de Sainte-Victoire commence par des classements ponctuels. La Route Cézanne, source d'inspiration récurrente du peintre où se sont également situés plusieurs de ses ateliers, est la première route classée de France en 1959, dans le cadre du décret Malraux. S'ensuit le classement d'autres zones, pour arriver au classement de la montagne dans sa totalité en 1983, soit 6 600 hectares. Ce « monument minéral » a fait œuvre de motif dans quelques quatre-vingts tableaux de Cézanne. Le dossier du

site de la DREAL indique ainsi que Sainte-Victoire « constitue la toile de fond classique du paysage aixois » et que « ses sites immortalisés par Cézanne sont connus du monde entier. Le classement vient unifier et compléter les mesures de protection antérieures plus ponctuelles en prenant en compte la notion d'unité de paysage, de vision proche et lointaine depuis les zones d'approche ».

En réaction au classement du site par l'État en 1983, les communes se constituent en association pour la protection de Sainte-Victoire. Cette initiative relève de la vigilance d'élus locaux vis-à-vis d'une politique nationale. C'est ensuite en 1989 que survient l'événement déclencheur de la démarche qui va aboutir à la labellisation du site, à savoir le grand incendie qui ravage toute la montagne. Cette catastrophe d'ampleur nationale et internationale mobilise très largement, bien au-delà de notre seul pays. On voit bien que le classement de 1983 ne suffit pas à remplir la mission de protection du site. Et dans les années 1990 se met progressivement en place un processus de gestion publique du site centré autour de la montagne, avec notamment un schéma de réhabilitation visant à reconstituer la nature et les paysages, et les premières Opérations Grand Site notamment en matière d'accueil du public.

De la montagne au territoire

A l'initiative des collectivités locales, un profond changement d'échelle, de regard et de vision intervient en 2000. L'action menée sur le site initial de 6 600 hectares est étendue à un véritable territoire de vie. Un Syndicat mixte mo-



■ LA FERME DE BEAURECUEIL VUE DU CIEL. © Mairie de Beaurecueil

bilisant toutes les collectivités locales voit le jour. En 2003 est adopté un Projet global de territoire, véritable programme d'orientations et d'actions qui constitue le socle de la labellisation Grand Site de France. Il se fonde sur trois grandes thématiques : la gestion des massifs forestiers, la préservation du patrimoine et l'accueil du public.

Et en 2013, après une décennie de mise en œuvre du Projet de territoire et 30 ans après le classement de Sainte-Victoire, la dynamique créée autour de la labellisation a permis de classer toute la partie nord du territoire, à savoir 16 800 hectares.

Ainsi d'un site relativement ponctuel protégé à l'origine on est passé à un territoire entier inscrit dans une démarche orientée à la fois vers le paysage vivant et le développement local, qui concerne 14 communes. 23 500 hectares de la montagne elle-même et du massif de Concors sont aujourd'hui classés, ce qui représente le troisième plus vaste site classé de France. Deux tiers du Grand Site sont par ailleurs labellisés Natura 2000.

Le Grand Site est un territoire de vie et d'activité agricole – notamment pastorale et viticole – et forestière. Cette dernière activité, qui constitue à la fois un outil en matière de prévention incendie et qui est l'objet d'une exploitation économique de bois de chauffe, marque fortement le paysage. Le patrimoine du territoire est riche, lui aussi, que ce soit sur le plan historique, archéologique, vernaculaire avec ses bâtis de pierres sèches ou naturel, avec une biodiversité très représentative de la nature méditerranéenne. Le projet du Grand Site est de préserver ce territoire riche et identitaire en conservant son caractère vivant.

Sur le plan institutionnel, l'ensemble des collectivités sont représentées au sein du Syndicat mixte, à savoir la Région, le Département et la Communauté d'agglomération.

Que veut-on pour notre paysage ?

Comme dans beaucoup de sites, nous faisons face au déclin des activités traditionnelles et agricoles, et plus particulièrement de l'activité pastorale. Aujourd'hui, sur notre grand territoire, seuls trois à quatre troupeaux de taille moyenne subsistent. En outre, les activités agricoles sont loin de couvrir l'ensemble du territoire (12%), tandis que l'exploitation forestière dans les régions méditerranéennes est peu rentable sur le plan économique. De ce fait, l'accroissement de la forêt est régulier.

Demain, que sera ce paysage ? Le couvert végétal augmentera aux dépens de la mosaïque de terroirs, de pâturages et de cultures qui le constituaient jusqu'alors. Déjà aujourd'hui, de grandes zones de forêt sont apparues, engendrant une certaine uniformisation et banalisation du paysage.

Le paysage peint par Cézanne ne comportait quasiment aucune zone boisée. Il était entièrement cultivé. On est donc aujourd'hui bien loin du motif du classement. Dès lors comment préserver ces paysages emblématiques historiquement liés au caractère rural du site ?

Les enjeux du schéma de réhabilitation, du classement du massif de Concors comme du document de gestion Natura 2000 sont concordants. Il s'agit de valoriser le patrimoine en s'appuyant sur l'activité locale afin de garantir l'éco-

nomie, de protéger la représentativité d'un terroir de collines provençales préservées et de mettre en place une stratégie de conservation basée sur une gestion rurale du site. Dans cette optique, trois types d'interventions sont mises en œuvre :

Un mode de gestion intégrant, dès la phase de conception, l'ensemble des facteurs écologiques, paysagers, économiques et sociaux. Souvent, dans nos territoires, une approche thématique unique prévaut. On décide de « faire du paysage » sur un site, ou « du patrimonial », ou encore de favoriser le développement économique. L'approche transversale appréhende l'ensemble de ces facteurs et permet de répondre à la question de la compatibilité entre préservation, aménagement, développement et insertion dans les réalités économiques locales.

Une démarche « conservatrice » d'encadrement des activités. L'encadrement des activités passe par un travail de réflexion en amont destiné à apporter des avis, des conseils et des recommandations aux acteurs et aux porteurs de projet. Prenons l'exemple de la gestion forestière. Au titre de la loi de 1930, couper un arbre en dehors d'une logique globale nécessite l'obtention de l'accord du ministre en charge de l'Écologie, ce qui paraît aberrant. D'autant qu'à Sainte-Victoire, 24 000 hectares sur 35 000 sont boisés. Nous nous sommes donc engagés sur cette question majeure, d'abord avec la publication d'un Guide éco-paysager des pratiques sylvicoles.

Ce travail a ensuite abouti, en relation avec la DREAL, le CRPF et l'ONF, à l'ajout d'une « annexe verte Paysage » au schéma régional de gestion sylvicole. Lorsque ce document global aura été approuvé, il deviendra possible de réaliser des travaux forestiers sans autorisation ministérielle spécifique, pour peu que les documents d'aménagement respectent l'annexe verte. Une telle initiative représente une première en France à l'échelle d'un site classé. Le projet est passé cette semaine en Commission des sites du Var. Il sera également étudié par celle des Bouches-du-Rhône, avant que le Ministère ne se prononce à son tour. Ce document pourra être utile aux autres territoires comportant de vastes espaces boisés.

Nous avons par ailleurs mené un travail important en amont du classement Natura 2000 – évaluation des incidences, conseil, etc. – et mis en place des démarches contractuelles venant notamment encadrer les activités. Le Grand Site accueillant 1,3 million de visiteurs chaque année, nous avons par exemple développé une charte des manifestations sportives et une charte de l'escalade. Enfin, nous menons des projets à une échelle plus fine, du type plan de paysage ou programme éco-paysager.

Une démarche « volontariste » d'accompagnement des activités. Outre cette activité d'encadrement, de conseil et



■ MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE PEINTE PAR CÉZANNE (1904).

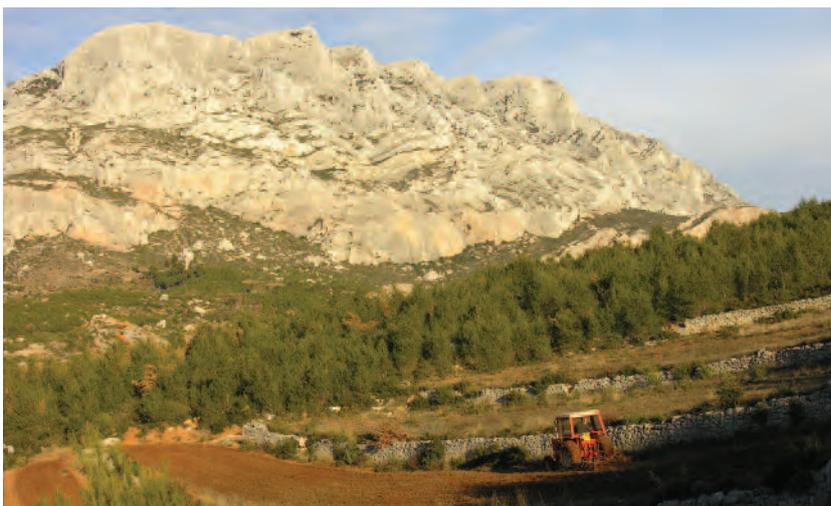
Demain, que sera ce paysage ? Le couvert végétal augmentera aux dépens de la mosaïque de terroirs, de pâturages et de cultures qui le constituaient jusqu'alors. Déjà aujourd'hui, de grandes zones de forêt sont apparues.

de recommandation en amont des projets, nous sommes acteur du territoire. D'abord, en portant des actions en régie, par exemple des actions d'ouverture des milieux relevant d'enjeux partagés – Natura 2000, prévention incendie ou paysage. Ces actions permettent de mobiliser des financements émanant de différentes sources, comme la DFCI ou Natura 2000.

Ensuite, nous soutenons activement les activités traditionnelles. Les gestionnaires publics se doivent d'agir aux côtés des acteurs économiques. Nous sommes par exemple très présents dans le processus d'installation et de maintien des éleveurs, y compris en participant à l'acquisition de bâtiments qui seront ensuite mis à leur disposition. Toutefois, depuis que nous avons initié les premières actions d'ouverture de milieux, cela ne représente que 1 000 hectares sur les 35 000 que compte le territoire. En outre, ces zones traitées se reboiseront inévitablement si personne

ne les entretient. De ce fait, nos interventions ont une portée limitée. Pour que les acteurs économiques locaux prennent part au processus et assurent ainsi sa pérennité, ils doivent trouver un intérêt économique à gérer leur espace. Nous avons la capacité de les accompagner en amont, lors de leur installation, mais également, comme nous le faisons avec les viticulteurs, en apportant une valeur ajoutée à leur production. Depuis que les viticulteurs de Puyloubier, sur la plaine sud de Sainte-Victoire, commercialisent leur AOC Côtes-de-Provence sous l'appellation « Sainte-Victoire », leurs ventes ont augmenté de plus de 10 %. Sur le territoire, un grand nombre de viticulteurs s'engagent dans des démarches de partenariat sur le thème de la biodiversité. Un domaine viticole porte même un mécénat avec le Grand Site pour jouer à plein son rôle d'acteur de la conservation des paysages et de la nature. Il n'a pas fait ce choix pour la seule beauté du geste. Après de ses clients, il valorise ce rôle en expliquant que ses vignes participent d'un projet collectif. On voit bien que notre projet de Grand Site de France est très éloigné d'une vision conservatrice de mise sous cloche d'un territoire.

tre ambition est de mettre en place des outils pour que le SCOT, le PLU ou les PLUI intègrent nos valeurs paysagères dans des documents non pas contraignants mais directifs. Les PLU sont appelés à devenir intercommunaux dans certains grands ensembles alors même que notre Communauté d'agglomération va intégrer la Métropole Aix-Marseille, avec toutes les craintes qui peuvent en découler pour les petites communes du cœur du massif. Cela plaide pour un plan de paysage dans cette zone. Nous avons commencé par intégrer le Grand Site dans le SCOT du Pays d'Aix. Nous y avons fait acter qu'il était prévu un plan et des directives paysagères pour la partie sud, visible depuis l'autoroute du Sud. Nous souhaitons maintenant que des directives réelles soient inscrites dans les textes afin que l'arrivée ou le contournement du Grand Site soit dans un cadre à la hauteur de la valeur des lieux. Si les Architectes des Bâtiments de France n'ont pas le droit de porter un regard sur les projets dans ces zones non protégées, nos PLU et nos règlements doivent comporter des éléments permettant d'avoir un impact. ■



■ RÉOUVERTURE DE MILIEU ET REMISE EN CULTURE. © Grand Site Sainte-Victoire



■ MARQUAGE DES ARBRES PAR SÉBASTIEN DROCHON, TECHNICIEN À LA COOPÉRATIVE PROVENCE FORÊT. © Grand Site Sainte-Victoire, Véronique PAUL

■ Joël MANCEL

D'autres préoccupations nous mobilisent et nous conduisent à lancer un important plan de paysage sur les piémonts sud de la montagne Sainte Victoire, qui sont l'une des portes d'entrée et d'approche du territoire.

Un plan de paysage

Le piémont sud est situé tout près de grands axes économiques et de zones d'activités importantes. De ce fait, la pression foncière y est très importante, alors même que le territoire n'est pas classé. Le comité syndical s'est donc prononcé pour que toute la partie située au sud de la montagne, qui commence à se dégrader sous l'effet du mitage, entre dans une démarche de directives paysagères et non de classement, dont le processus aurait été trop lourd. No-

Le paysage comme sujet et comme projet

Regard, démarches, outils, l'exemple de l'Extrême Sud de la Corse



Alain Freydet

Paysagiste d.p.l.g.

Nous avons la chance de disposer, sur l'ensemble du territoire français, d'atlas du paysage départementaux ou régionaux manipulant des échelles, des concepts, des outils et des démarches dont pourraient se servir plus largement les Grands Sites. Les unités paysagères notamment peuvent s'avérer très utiles pour aborder les paysages d'un Grand Site de France. Ces unités paysagères peuvent se subdiviser en entités puis en sites ou se rassembler en ensembles. Parmi les autres outils utilisés par les atlas et figurant dans la Convention européenne du paysage, on trouve les structures paysagères, les éléments ou motifs de paysage ou encore les dynamiques et les enjeux à l'œuvre sur un territoire.

Le travail effectué sur l'atlas des paysages de Corse avec François Garnier, paysagiste mandataire, pour le compte de la DREAL a abouti à une subdivision en 200 unités de paysage, que nous avons ensuite rassemblées en plusieurs ensembles en fonction d'une typologie spécifique des paysages de Corse. Ce travail collaboratif a donné lieu à la tenue de six ateliers de concertation cartographique sur l'ensemble de la Corse. Le fait de rassembler autour d'une carte des paysages une vingtaine de personnes ressources pour localiser, décrire puis nommer des unités de paysage constitue une démarche à même de cerner plus précisément ce qu'est l'esprit des lieux de chaque entité paysagère.

L'unité littorale

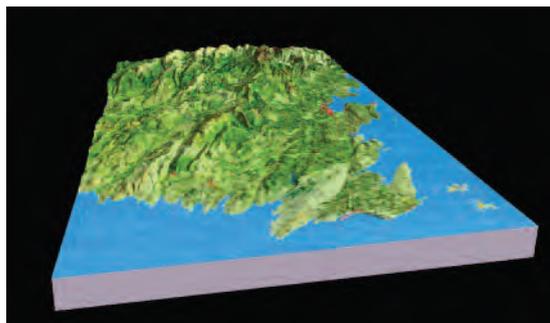
Le Conservatoire du littoral s'est lui aussi doté d'unités paysagères littorales faisant référence à celles des atlas, notamment pour mettre en place sa stratégie 2015-2050. La

Corse en compte quatorze. Nous n'aborderons ici que celle de «l'Extrême Sud».

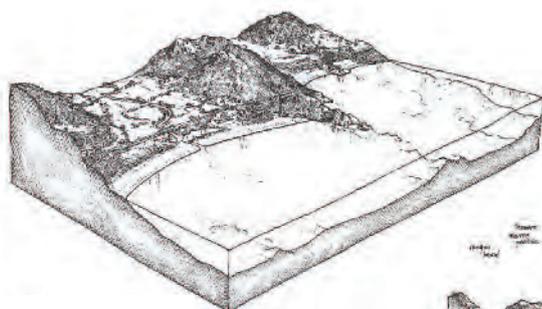
Évoquer le paysage, c'est faire référence à des qualités partagées autour de valeurs sensibles et cognitives. Il est donc important que les documents sur lesquels on s'appuie pour parler de paysage possèdent une qualité plastique et une lisibilité partagées par tout un chacun. Le bloc diagramme fait partie des outils à notre disposition. La carte des paysages montée en bloc diagramme constitue une représentation schématique, et synthétique qui se passe de légende. Elle permet d'offrir une vue générale de l'unité qui garde une relation avec le paysage tel qu'il est perçu les pieds sur terre.

Les types de paysages littoraux

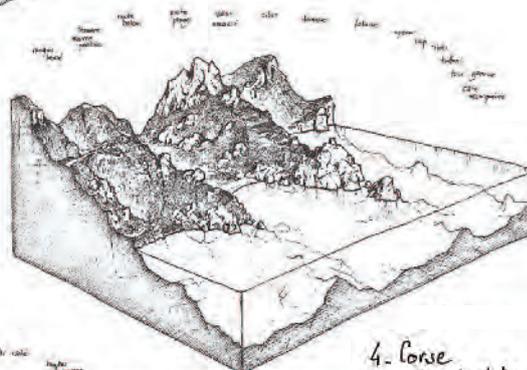
Au sein de cette unité paysagère, trois types de paysages littoraux se succèdent : celui des grandes plages et des pointes, celui des massifs rocheux plongeant profondément en mer et celui du plateau calcaire de Bonifacio (cf. fig. 1). Ces blocs diagrammes ont été réalisés pour l'ensemble du littoral français dans le cadre de la stratégie 2015-2050 du Conservatoire du littoral. Ils tentent de rassembler dans une même figure les différents grands motifs de paysage qui composent le type. La détermination et la composition des types a fait l'objet d'un travail collaboratif avec chacune des délégations du Conservatoire. Sur ces blocs diagrammes, le relief sous-marin est également représenté évoquant les paysages sous-marins qui commencent à faire l'objet de travaux spécifiques. Ces trois types de paysages littoraux se combinent pour composer les sites et les ambiances des rivages de l'Extrême Sud.



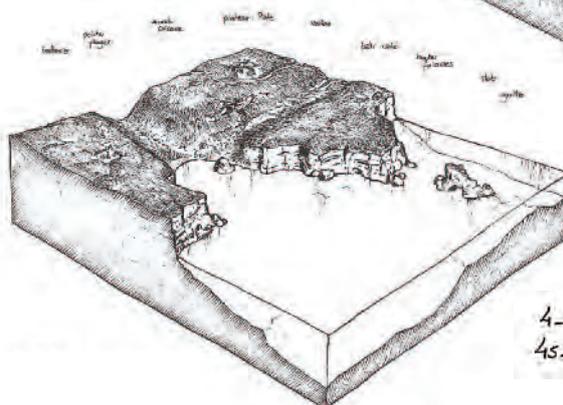
■ LA « CARTE DES PAYSAGES » DESSINÉE À LA MAIN AU 1/50 000^e PAR PIERRE LE DEN ET ALAIN FREYTET DANS LE CADRE DE L'ATLAS DES PAYSAGES CONSTITUE UNE BASE SENSIBLE POUR REPRÉSENTER LES UNITÉS LITTORALES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL. ELLE EST ICI DÉFORMÉE POUR S'ADAPTER AU RELIEF. CETTE REPRÉSENTATION EN BLOC DIAGRAMME FACILITE LA LECTURE DES PAYSAGES DE « L'UNITÉ LITTORALE DE L'EXTRÊME SUD » DE LA CORSE.



4 - Corse
43 - Grandes plages - grandes vallées



4 - Corse
41 - Massif littoral



4 - Corse
45 - falaises de Bonifacio

■ CES BLOCS DIAGRAMMES REPRÉSENTENT LES DIFFÉRENTS TYPES DE PAYSAGE PRÉSENTS SUR L'UNITÉ LITTORALE.

© Alain Freytet

1

La carte des paysages : sites et entités

Pour travailler sur l'unité littorale « Extrême Sud », une carte des paysages spécifique a été dessinée au 1/25 000^e. Cette représentation sensible propose une base cartographique différente de l'image aérienne, du cadastre ou de la carte IGN. Les grands traits du paysage identifiés sur le terrain sont dessinés en jouant sur les textures, les couleurs et les ombrages. Sur ce fond cartographique viendront se poser la synthèse des diagnostics, la stratégie d'intervention et les grandes orientations d'aménagement. Cette échelle permet de passer des grands axes de l'Atlas des paysages de la Corse à des considérations plus opérationnelles. Pour descendre dans les échelles, l'unité littorale se divise en entités paysagères puis en sites localisant les terrains acquis par le Conservatoire. Deux ans ont été nécessaires pour que les chargés de mission du Conservatoire, l'équipe du département de Corse du Sud et du Parc Marin International des Bouches de Bonifacio, gestionnaire des ter-

rains du Conservatoire, s'entendent sur le vocabulaire et l'orthographe des différents noms retenus pour les entités et les sites.

Le schéma d'intentions paysagères

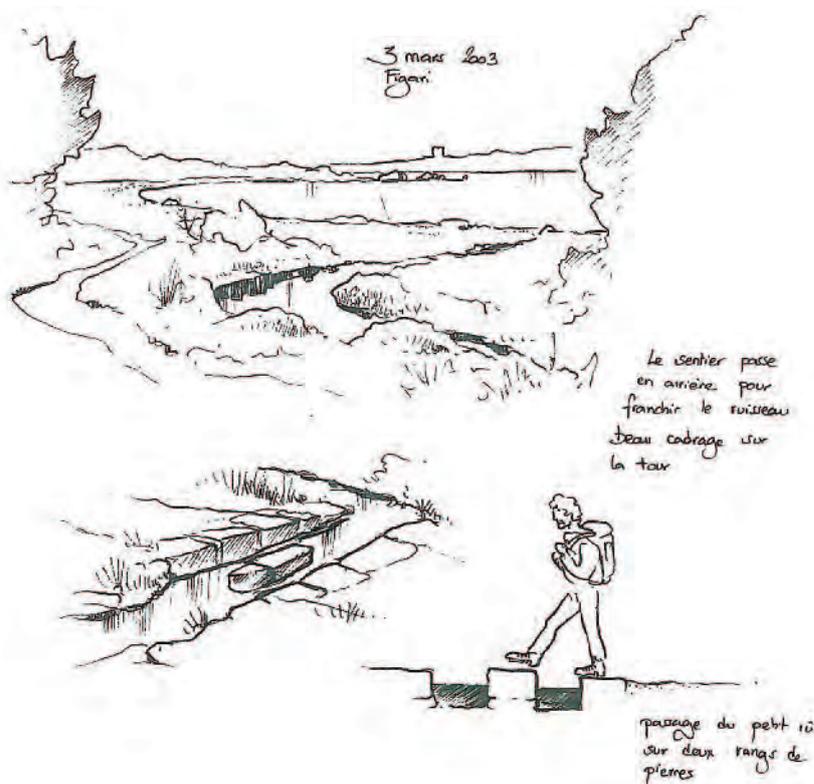
Cette carte des paysages devient schéma d'intentions paysagères en figurant les grandes orientations identifiées à l'échelle du territoire (cf. fig. 2). Cette échelle permet d'obtenir une vision claire de la stratégie paysagère à mettre en place. Sont notamment représentés à l'aide d'éléments de légendes simples les structures importantes du socle à prendre en compte, les motifs emblématiques de l'occupation du socle à mettre en valeur et les lieux majeurs de perception du paysage.

La carte fait figurer par exemple des boucles de promenades remarquables, dont certaines n'existent pas encore. L'équipe de gestion du Parc Marin International des Bouches de Bonifacio ne comptant que six personnes, il



2

■ LE SCHEMA D'INTENTIONS EXPRIMÉ À L'ÉCHELLE DE L'UNITÉ LITTORALE SE DÉCLINE EN SCHEMA D'INTENTIONS PLUS PRÉCIS À L'ÉCHELLE DES SITES. EN L'ADAPTANT À CHAQUE CAS, LA LÉGENDE CONSERVE LES MÊMES FIGURÉS AFIN QUE L'EMBOITEMENT DES ÉCHELLES PUISSE S'EFFECTUER AVEC LISIBILITÉ. © Alain Freydet



3

■ CES CROQUIS MONTRENT LE CADRAGE SUR LA MER ET LA TOUR GÉNOISE DONT POURRAIENT BÉNÉFICIER LES PROMENEURS SUR LE SENTIER MENANT À LA PLAGE ET LES TECHNIQUES DE FRANCHISSEMENT D'UN RUISSEAU TEMPORAIRE. © Alain Freydet

“ Les croquis de projet représentant les cadrages, les futurs aménagements et la posture du corps dans le paysage s'avèrent très utiles pour expliquer la force et la simplicité des interventions.



■ LA RECONDUCTION PHOTOGRAPHIQUE AVANT ET APRÈS TRAVAUX TÉMOIGNE DES EFFORTS EFFECTUÉS POUR METTRE EN SÉCURITÉ CES LIEUX REMARQUABLES TOUT EN RESPECTANT L'ESPRIT DES LIEUX ET EN PARLANT LE LANGAGE PRÉCIS DE LA GÉOLOGIE. © Alain Freydet



■ DANS LES PORTIONS OÙ LE SENTIER N'EXISTE PAS ENCORE, LES PROMENEURS UTILISENT LA ROUTE QUI N'OFFRE AUCUN POINT DE VUE BIEN QU'ELLE COURE À MOINS DE 50 MÈTRES DE LA FALAISE. SOUVENT DÉTÉRIORÉE, TRAITÉE EN BITUME ET EN GRAVILLON DE GRANITE, ELLE APPARAÎT DISCORDANTE DANS LE PAYSAGE. UN FUTUR TRACÉ DU SENTIER QUI NE CROISERA JAMAIS LA CIRCULATION AUTOMOBILE EST PRESSENTI BIEN AVANT LES ACQUISITIONS FONCIÈRES QUI PERMETTENT DE LE RÉALISER. IL SERA L'OCCASION DE DÉCOUVRIR AU LOIN LA VILLE PERCHÉE SUR LES FALAISES. © Alain Freydet

n'est pas possible d'ouvrir de trop nombreux kilomètres de sentiers. Là comme ailleurs, l'intensité des projets doit être calibré au mode de gestion des sites et aux moyens afférents.

Le schéma d'intentions à l'échelle du site

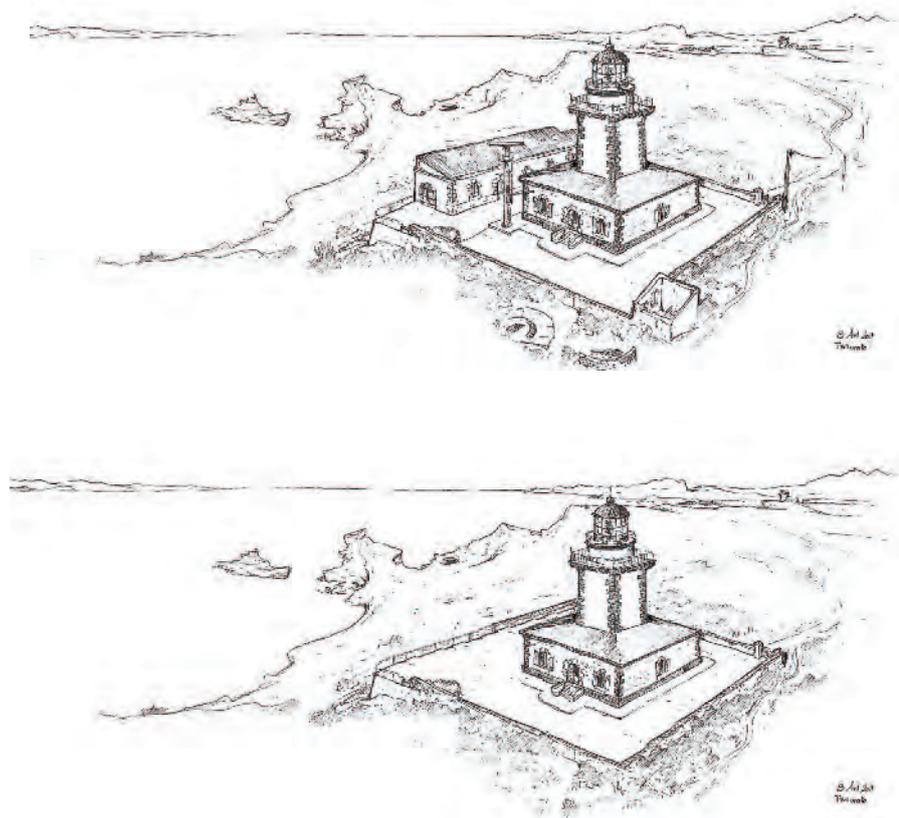
Dans les deux grands espaces naturels du site classé de l'unité littorale « Extrême Sud » que sont le Capu di Fenu et les falaises de Bonifacio et que le Conservatoire a acquis en grande partie, une problématique apparaît, à savoir que la voiture s'impose partout. Quand rien n'empêche les véhicules motorisés d'accéder au plus près des motifs du paysage recherchés (point de vue, lieux de patrimoine, plage, rivages...), les voitures envahissent et écrasent tout. Les lieux ouverts du maquis comme les mares temporaires arrière-dunaires particulièrement sensibles servent les premières de stationnement sauvages. Les voitures viennent parfois se garer sur la plage, dépréciant l'objet du désir. Lorsque l'on marche plusieurs kilomètres sur le sentier littoral profitant de paysages somptueux, la brusque ren-

contre avec un parking entraîne une forte déception. Le rêve se déchire. Comme dans beaucoup de Grands Sites, le premier travail du projet de paysage est de gérer le stationnement pour le positionner en retrait et tenter de le rendre le plus discret possible afin que, vide, il ne ressemble pas à un parking de supermarché. La liaison entre ces stationnements mis en retrait et le rivage est traité avec grand soin. Ce recul ne doit pas être vécu comme une punition mais comme un trajet à vivre déployant une mise en scène du paysage, retardant l'objet du désir, ménageant les points de vue, et proposant une succession de passages étroits et d'espaces de respiration. Sur ce parcours, on tente de minimiser voire d'éviter tout élément artificiel. On préférera par exemple quelques pierres faisant gué à une passerelle ou un ponton en bois (cf. fig. 3). Les croquis de projet représentant les cadrages, les futurs aménagements et la posture du corps dans le paysage s'avèrent très utiles pour expliquer la force et la simplicité des interventions. Après quelques années d'expérience avec Michel Muracciole, délégué du Conservatoire en Corse, le pari est pris de ne reprendre qu'exceptionnellement les anciennes pistes

5

■ LE PHARE DE PERTUSATO. EN HAUT, ÉTAT ACTUEL. EN BAS, ÉTAT PROJET. CES CROQUIS PERSPECTIFS DU PHARE DE PERTUSATO METTENT EN RELATION LE MONUMENT AVEC SON PAYSAGE. ILS PERMETTENT DE PRÉSENTER DES PISTES DE RÉFLEXION, NOTAMMENT LA DÉMOLITION DE BÂTIMENT, SANS QUE CELA APPARAISSE COMME UN PROJET FINALISÉ. LE PHARE SEUL AU MILIEU DE SON ENCLOSEMENT DONNE AU MONUMENT UNE FORCE ET UNE SIMPLICITÉ EN ACCORD AVEC LE CARACTÈRE GRANDIOSE DU PAYSAGE.

© Alain Freydet



pour y faire passer le sentier qui mènent au rivage. L'assise de ces pistes est souvent brutale. Leur tracé impose des courbures qui correspondent à celles de la voiture. Elles évitent souvent les motifs paysagers les plus intéressants. Dans les projets du Conservatoire, les anciennes pistes sont donc la plupart du temps fermées au profit de petits sentiers servant mieux le paysage. Parfois, bien sûr, les naturalistes sont réticents à l'idée de créer de nouveaux sentiers dans des milieux fragiles. Un dialogue doit alors se mettre en place. Sont mis en balance la création de nouvelles circulations et la cicatrization des pistes ou la mise en défend des zones les plus sensibles. Les inspecteurs des sites sont souvent à nos côtés pour nous aider à assurer ces liaisons strictement pédestres (cf. fig. 6).

Du Capu di Fenu granitique au Fazio calcaire

La géologie est ici déterminante pour les paysages. Le Capu di Fenu est un éperon granitique qui s'avance en mer comme la proue d'un gigantesque vaisseau de pierre. Sur ces rives, un camp de naturistes bricolé a été démoli et la structure rurale préexistante, qui comptait des murs et des fontaines de granit, a pu être retrouvée et restaurée. Une attention particulière est portée au patrimoine bâti et à ses abords. Le feu¹ de Fenu est construit à la proue du cap. Après un diagnostic architectural, le feu de Fenu sera restauré et son rez-de-chaussée sera peut-être ouvert au public comme un abri dans lequel une interprétation est envisagée sous forme de fresque. Pour l'heure, il est ouvert aux chèvres et aux vaches.

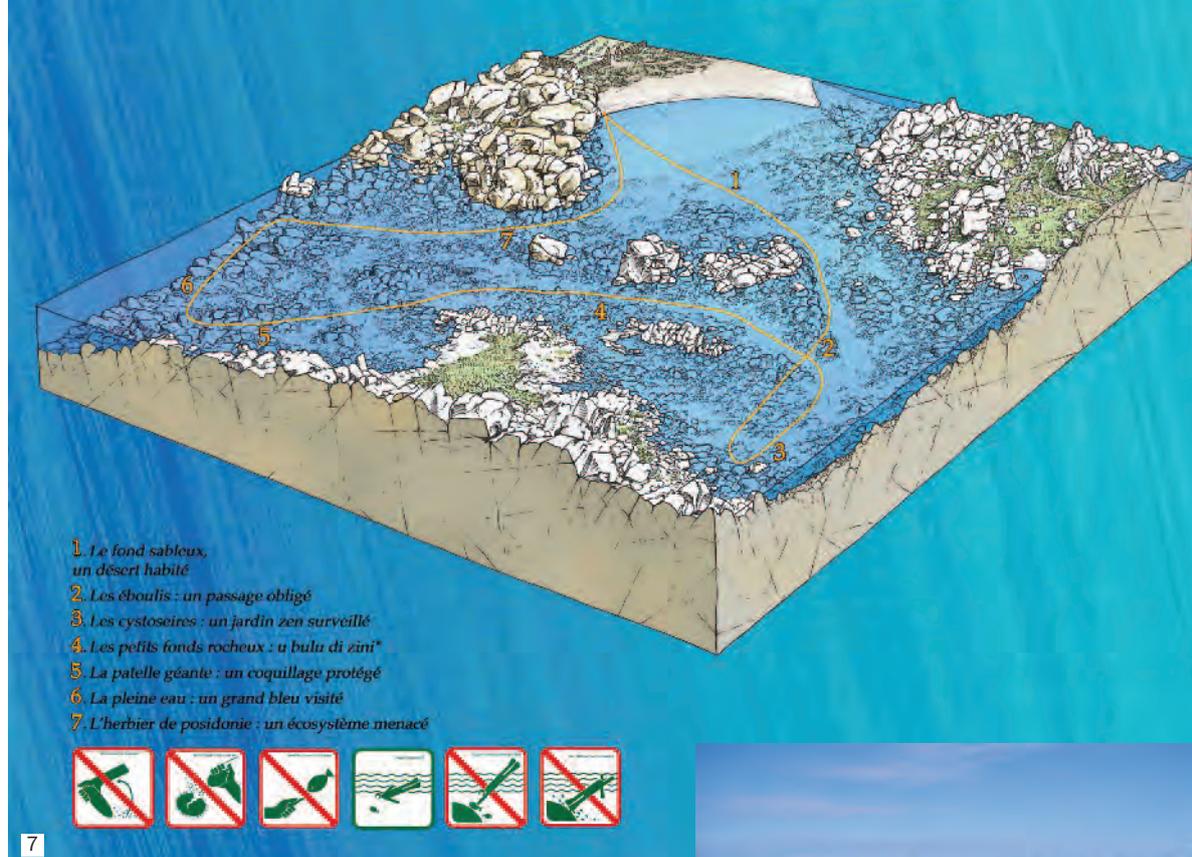
Au profit de l'anse profonde de Paragan, le paysage bascule.

1. Phare.

La roche plutonique des profondeurs laisse la place aux grandes falaises calcaires de Bonifacio. Le feu de la Madonnetta qui garde l'entrée du goulet de Bonifacio constitue la version sédimentaire du feu de Fenu granitique. Les murs lisses de chaux blanche jouent avec la pierre plus sauvage des strates calcaires. La ville fortifiée de Bonifacio est toute proche et pourtant peu visible, cachée par un maquis dense qui s'installe jusque sur le bord des falaises. Un point de vue sur la cité est ouvert le long du sentier. Quelques arbres sont coupés et des murets de pierres sèches calcaires sont restaurés et inventés pour offrir en toute sécurité une des plus belles vues sur la ville. L'entreprise en charge des travaux, malgré les difficultés d'accès a réalisé un travail remarquable, instaurant une vraie complicité avec le paysagiste.

Le site classé des falaises de Bonifacio se déploie jusqu'à la pointe de Pertusato qui constitue la pointe de l'Extrême Sud. Le schéma d'intentions paysagères a été travaillé lors d'un séminaire de travail en relation très étroite avec la ville de Bonifacio et les services de l'État. Ce travail s'articule avec la réflexion menée par la ville pour aménager un stationnement de délestage, point de départ de navettes pour Bonifacio. La création d'un cheminement entre ce lieu et l'extraordinaire promenade qui longe les falaises est susceptible de proposer aux visiteurs un trajet remarquable vers la cité, alternative au trajet en véhicule. Le site est divisé en séquences opérationnelles déterminées notamment en fonction des propriétés du Conservatoire pour intervenir au plus vite là où la maîtrise foncière est assurée.

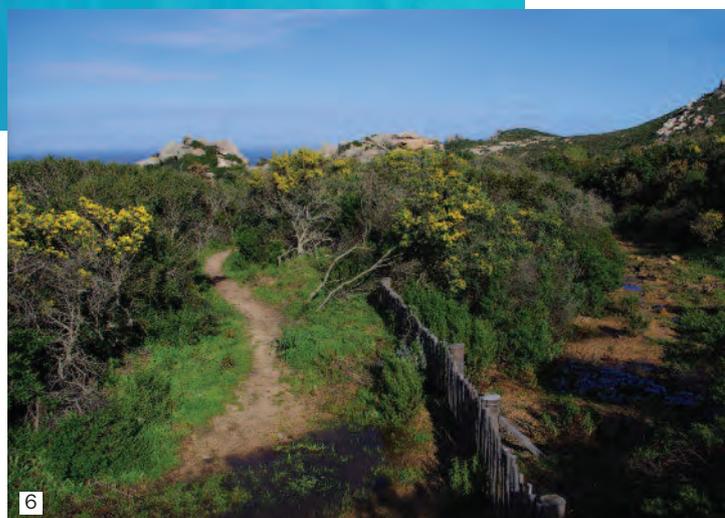
La cité de Bonifacio exerce un pouvoir d'attractivité sur tout ce qui l'entoure. Sur le petit plateau de Campo Romanello, face à la ville fortifiée, les promeneurs à la recherche du plus beau point de vue, notamment pour prendre des photos, avaient créé de multiples sentiers dont certains pré-



7

■ **LE RELIEF SOUS LA SURFACE DE L'EAU.** © Alain Freydet
 APRÈS UN TRAVAIL AVEC LES PLONGEURS ET ANIMATEURS
 DU PARC MARIN ET DES PLONGÉES SUCCESSIVES, UNE
 REPRÉSENTATION DU SENTIER SOUS MARIN A ÉTÉ RÉALISÉE
 POUR PERMETTRE AUX PLONGEURS ET BAINEURS
 D'APPRÉCIER L'ENSEMBLE DU TRAJET ET D'Y APPRÉHENDER
 LES CONSIGNES DE RESPECT ET DE PROTECTIONS.

■ **NOUVEAU SENTIER À GAUCHE,
 ANCIENNE PISTE FERMÉE À DROITE.**
 © Alain Freydet



6

sentaient un danger important au vu des 80 mètres de falaises qu'ils longeaient. Après une observation attentive des usages et un choix des plus beaux cadrages, le projet a consisté à chenaliser les circulations et à construire un garde corps en pierre au couronnement légèrement incliné pour éviter que les enfants ne courent dessus (cf. fig. 4). L'un des lieux d'accueil du Parc Marin International a été aménagé dans un bâtiment isolé et perché au-dessus des falaises ayant servi, il y a longtemps, d'abattoir communal. Les recherches sont encore en cours en matière d'interprétation. La réflexion s'oriente vers un lieu ouvert au public et pouvant se passer de gardiennage. Pour ce bâti comme pour toute la côte, le point de vue depuis la mer est à prendre en compte. Notre travail nous amène donc parfois à prendre le bateau pour aller apprécier la prégnance des aménagements effectués sur le rivage. Le sentier littoral se poursuit de façon intermittente sur le bord de la falaise offrant un spectacle grandiose sur les Bouches de Bonifacio et la Sardaigne.

Au droit du sémaphore, la route s'interrompt. Les voitures se garent de façon anarchique sur une propriété privée. Les promeneurs utilisent à partir de là une route abîmée pour rejoindre à pied le phare de Pertusato qui s'impose dans le paysage comme un véritable point de mire (cf. fig. 5). Le contraste entre les paysages dignes d'un Grand Site de France et la médiocre qualité des cheminements est frap-

pant. Le projet de paysage traduit en schéma d'intentions paysagères a pour objectif d'accorder la beauté des horizons avec la qualité du premier plan.

Le traitement d'un stationnement du sémaphore est apparu comme une nécessité. Une esquisse a été travaillée sur une parcelle privée en accord avec le propriétaire et en relation avec l'inspecteur des sites et la mairie. Le périmètre dont nous avons besoin pour réaliser ce projet est donc aujourd'hui en cours d'acquisition. Dans ce cas spécifique, le projet d'aménagement a déclenché l'acquisition. Au-delà du sémaphore, la route bitumée sera à démolir au profit d'une voie plus en accord avec l'esprit des lieux. Là où le relief le permet, une piste technique passant en retrait sera créée afin de laisser seul le sentier pédestre sur la ligne de bord de falaises. À plus long terme, les abords du phare seront aménagés. Pour anticiper ces travaux, des perspectives de l'état actuel et d'une hypothèse de projet sont réalisées.

Au-delà, c'est la mer. Sous la surface de l'eau se prolonge le relief abritant le monde sous marin. Dans le cadre de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, qui s'étend à la fois sur la partie terrestre des îles et en mer, un travail spécifique a été réalisé sur le « paysage sous marin » notamment sur les sentiers sous marins des îles Lavezzi (cf. fig. 7). ■



■ CHÂTEAU DE CAMPAGNE. © M. Arabi Onella

... échanges

Louis-Pierre MARESCHAL, vice-président de la Communauté de communes du Pays des Lacs - Nous avons un projet de Grand Site pour la Cascade du Hérisson, dans le Jura. Nous menons de front une démarche Grand Site, un projet de territoire et un travail d'élaboration de PLUI et de SCOT. Ce sont les procédures intégratrices qui me questionnent. Pour vous, ce travail a-t-il été difficile ou a-t-il représenté un véritable enjeu pour garantir l'avenir ? Autrement dit, avez-vous transcrit les prescriptions paysagères dans votre SCOT ?

Joël MANCEL, vice-président GSF Sainte-Victoire - Inscrire des prescriptions paysagères dans le SCOT n'a pas été difficile, en dépit du fait que ce document soit le produit des réflexions de toute une équipe et de 36 maires. Je pense que tous les élus présents voient le SCOT comme une échéance relativement lointaine, donc moins importante et moins contraignante. Mais nous n'en sommes pas encore à la seconde démarche, qui consiste à descendre d'un échelon. Ce travail est encore à l'état de projet. Nous devons étudier quelles directives nous inscririons dans le plan de paysage. Ce sera beaucoup plus difficile que pour le SCOT.

Jean-Pierre THIBAUT, inspecteur général, DGALN - Je voudrais rebondir sur la difficile question du paysage sous-marin à laquelle l'Agence des aires marines protégées réfléchit. Le paysage est en effet défini comme une « partie de territoire telle que perçue par la population ». La population sous-marine est très limitée et temporaire, et les travailleurs de la mer peu nombreux. Cette question de perception pose donc une difficulté.

Alain FREYTET, paysagiste conseil auprès du RGSF - On voit se multiplier les sentiers sous-marins, et les sites de plongée sont de plus en plus utilisés. En outre, ce paysage n'est pas obligatoirement in situ mais in visu. Il appartient à une perception du site puisque les paysages sous-marins sont très souvent représentés sur les cartes postales, documents touristiques et autres affiches. Je pense donc qu'on peut parler de paysage sous-marin, comme l'a conclu, avec quelques précautions, le colloque de Brest auquel participait l'Agence des aires marines protégées. Pour ma part, ce qui me freine le plus est l'absence de perception de l'horizon. Mais voilà une belle question qui nous interroge sur ce que l'on entend par « paysage ».

Michelle WOLFF, trésorière de l'Association du Colorado de Rustrel, Massif des Ogres - Combien de temps s'est écoulé entre l'origine du projet de Bonifacio et ce que vous nous avez présenté aujourd'hui ?

Alain FREYTET - Environ vingt-cinq ans. Les premiers travaux concernaient des sites. À l'époque, on explorait et on aménageait sans pouvoir prendre du recul. Les sites se sont réponus les

uns aux autres, puis une relation avec la commune de Bonifacio s'est mise en place et cette dernière a inscrit dans son PLU la protection et la mise en valeur des paysages classés ou pas. On participe aujourd'hui à un projet de territoire, avec une vision partagée qui émerge depuis cinq ou six ans, notamment dans le cadre d'un séminaire.

Le gestionnaire du projet est le Conseil départemental de Corse du Sud mais il en a confié la mise en œuvre au Parc Marin International des Bouches de Bonifacio. L'équipe du Parc, qui connaît parfaitement le site, a beaucoup aidé à la mise en relation de tous les éléments. Aujourd'hui, le projet est encore en cours.

Florian CHARDON, directeur du Grand Site de France Massif du Canigó - Quels sont d'après vous les ingrédients d'une concertation réussie à même de faire avancer concrètement un projet et la perception des usagers et des acteurs locaux ?

Alain FREYTET - La chance que nous avons est la présence sur le territoire de gardes du littoral qui sont en permanence sur le site et peuvent donc apprécier les usages et faire un retour des remarques formulées par le public. Nous disposons depuis une vingtaine d'années de ce précieux retour sur la manière dont les aménagements que nous avons proposés sont vécus. Mais nous n'avons pas mené de concertation avec des réunions entre usagers et population. Nous passons par la connaissance qu'ont les élus, des usages à l'œuvre sur leur territoire et une communauté des usagers s'est mise en place, comme en forêt de Fontainebleau. Nous espérons par ailleurs pouvoir capter les interrogations et les attentes des usagers au travers de nos lieux d'interprétation.

Anne VOURC'H, directrice du RGSF - Vous évoquez là le rôle essentiel de la présence des acteurs sur le terrain. Dans votre cas, celui de terrains du Conservatoire du littoral, vous bénéficiez de la présence à la fois du propriétaire et du gestionnaire sur le terrain, tout comme les structures des Grands Sites de France, dont le rôle est en ce sens essentiel. On voit bien que la période où l'inspecteur des sites gérait des sites ponctuels depuis le chef-lieu de Préfecture de Région est révolue. Aujourd'hui, la présence d'un maillon de gouvernance sur le terrain est essentielle. La loi elle-même ne suffit pas. Du reste si la loi de 1930 était réécrite, elle inclurait sans doute un aspect de gestion.

Jean-Luc CABRIT, MEDDE - CGEDD, chargé de mission d'inspection générale des sites - En effet, mais l'intérêt de cette loi tient justement au fait qu'elle soit particulièrement peu précise. C'est la raison pour laquelle elle est si solide. À mon avis, il ne faut surtout pas y toucher. Néanmoins, le Ministère a récemment créé la possibilité – non contractuelle – d'inscrire, lorsque l'on classe un site, des orientations de gestion dans un texte précisant pourquoi on a classé, et comment s'organisera la gestion future. Mais pour l'instant, ce point ne relève pas de la loi.

Marie PASSIEUX, présidente du Syndicat mixte du Grand Site Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze - Je voudrais réagir par rapport au document de France 2 qui nous a été montré hier sur les méthodes utilisées pour faire reculer le stationnement. Je me pose la question de savoir si trouver des solutions ne se conjugue pas forcément avec la privatisation d'un site au profit d'une certaine catégorie de gens. Hier, il a notamment été annoncé que pour pouvoir observer le Grand Site de France du Pont du Gard, il fallait déboursier 18 euros. Le Réseau pourrait-il avoir une réflexion globale sur cette privatisation ? Je ne veux pas dire par là qu'il n'est pas important que les Grands Sites participent eux aussi au coût, mais peut-être pas dans des proportions empêchant réellement une frange de la population de pouvoir contempler et expérimenter des sites en s'y promenant.

Anne VOURC'H - Vous faites référence au film projeté aujourd'hui sur les écrans à l'extérieur de cette salle. Il s'agit d'un reportage de quelques minutes réalisé cet été par la télévision sur plusieurs actions de requalification de sites très fréquentés, en l'occurrence le Pont du Gard, le Puy-de-Dôme et le Pont d'Arc, dans les Gorges de l'Ardèche. Vous posez là une question délicate, à laquelle Sainte-Victoire pourra peut-être apporter une réponse. En réalité, chaque site est différent. Les sites choisis dans le film sont des sites ponctuels, et non des sites territoires comme le Canigó ou le Salagou. Le cas de figure du Grand Site de

France du Pont du Gard est notamment extrêmement particulier puisqu'il s'agit d'un site-dédié à la visite. Je précise pour ceux qui n'ont pas vu le film – et non justifier quoi que ce soit – que les 18 euros représentent le tarif par voiture, et non par personne, et inclut l'accès à tous les services et espaces de médiation. La logique est totalement différente dans la très grande majorité des Grands sites, vastes paysages ruraux d'activités multiples. À Sainte-Victoire, avez-vous constaté une forme d'élitisme dans la fréquentation du site ?

Joël MANCEL - Non, je ne crois pas que l'on puisse dire cela. La question soulevée est néanmoins très juste. Je peux y répondre deux choses. D'une part, il me semble que l'on peut comprendre que certains sites comme le Pont du Gard ou la Pointe du Raz, qui offrent un service très important aux visiteurs en matière de stationnement, de toilettes, d'accueil du public ou d'accompagnement, demandent aux visiteurs de contribuer à leur financement. Sinon, il sera pris en charge par l'argent public et les habitants locaux. Mais vous posez la question de la limite au-delà de laquelle la contribution demandée est trop élevée.

D'autre part, on offre aussi dans ce cas de figure la possibilité d'accéder au site gratuitement tout en bénéficiant des services. À la Pointe du Raz, on peut par exemple passer par le sentier du littoral et arriver en tant que randonneur. Moins de gens le feront, mais cette liberté est proposée à chacun.

En outre, la question de l'accès pour tous impose de s'interroger sur les aménagements proposés pour les personnes en situation de handicap ou pour simplifier l'accès des familles. Votre question va donc assez loin. Il est de notre responsabilité, comme nous essayons modestement de le faire à Sainte-Victoire, d'élargir toutes les possibilités d'accès, y compris sur les sites payants.

Nicolas GOGUE MEUNIER, responsable du service Espaces naturels sensibles du Département de la Drôme - L'incendie de 1983 sur la Sainte-Victoire semble avoir été un moment déclencheur qui a refaçonné le paysage. Était-ce vraiment une catastrophe ou voyez-vous aujourd'hui cet événement comme une opportunité ? Ma question est un peu provocatrice mais nous sommes là pour échanger. Nous nous posons beaucoup de questions sur les bonnes techniques d'entretien et de limitation de la fermeture des paysages. On dépense beaucoup d'argent sur la façon dont nous pouvons agir à petite échelle, notamment de manière mécanisée. Nous testons à nouveau des solutions d'écobuage en site classé puisqu'elles représentent un levier très intéressant là où le pastoralisme ne peut pas tout. Donc avec le recul, quel regard portez-vous sur cet épisode ?

Philippe Maigne, directeur du GSF Sainte-Victoire - Pour répondre à votre question, vous l'avez bien compris, l'incendie de 1989 constitue un événement fondateur. Sur le coup, c'était une catastrophe. Il faut imaginer ce paysage dévasté. Les coupures de presse de l'époque titraient « Sainte-Victoire perdue à jamais ». Vingt-cinq ans après, on aurait effectivement tendance à dire que l'incendie a presque été... une bonne chose. Et ce pour deux raisons.

D'abord, sur le plan politique, il a suscité une mobilisation de tous. Et par « tous », j'entends la société civile – puisque les associations, montées les premières au combat, ont créé un livre blanc pour Sainte-Victoire –, mais également les collectivités locales, qui ont développé le projet jusqu'au stade que nous venons de vous présenter, ou encore des mécènes.

En six mois, la ville d'Aix-en-Provence a pu présenter une exposition de tableaux de Cézanne venant de tous les musées du monde. En temps normal, une exposition de cette envergure demande plusieurs années de travail. Mais les musées, les assureurs, tout le monde était mobilisé pour mettre en place cette source exceptionnelle de revenus pour sauver Sainte-Victoire. Nous vivons encore aujourd'hui sur cette mobilisation très forte.

Par ailleurs, sur le plan paysager, la montagne Sainte-Victoire avait alors le visage que nous lui connaissons aujourd'hui, avec une reforestation très importante, des points de vue sur la montagne et un paysage de terroirs qui étaient en train de se perdre. Ce feu a permis de rouvrir le milieu, ce que nous tentons aujourd'hui de faire de façon ciblée avec les techniques d'éclaircie ou de brûlage dirigé. D'ailleurs, nous prenons tellement de précautions dans le cadre de ces opérations que ce mode de gestion pourrait difficilement s'appliquer à grande échelle. Malgré les quelques troncs calcinés qui subsistent, une fois que les traces de l'incendie sont réduites, le paysage est plus intéressant qu'avant la catastrophe. Au final, l'incendie a remis un patrimoine en valeur. Il a par exemple permis de relancer des oliveraies et des vergers, qui avaient complètement disparu. ■

Les Grands Sites de France, territoires de référence pour les paysages contemporains ?

Régis Ambroise

Président du Collectif des paysages de l'après-pétrole¹



Dans les années qui ont suivi la conférence de Rio en 1992, les problématiques de développement durable étaient sur toutes les lèvres. Au départ, les politiques de développement durable avaient pour objectif d'éviter les pollutions engendrées par le développement économique et industriel. En même temps, les textes fondateurs évoquaient l'économie des ressources fossiles. Il s'agissait d'en laisser pour nos descendants. Mais la logique générale restait de supprimer les désavantages de notre mode de fonctionnement.

Puis à partir de 2005, avec la crise pétrolière, est apparue une rupture générale dans notre perception des enjeux de l'époque. On savait bien que le pétrole pollue, mais on a brutalement compris que cette ressource était limitée, puisque fossile. Le pétrole ayant été à l'origine du développement industriel du XX^e siècle, c'était notre moteur qui allait être remis en cause. Le jour où le pétrole viendra à manquer, ou même simplement lorsqu'il sera devenu beaucoup trop cher, nous ne pourrions plus fonctionner comme aujourd'hui.

L'émergence, dans les mêmes années, de la question du climat a fait office de deuxième choc. Elle est aujourd'hui devenue centrale. Puisque l'évolution du climat est liée aux ressources fossiles, dont l'utilisation augmente la température terrestre, elle remet en question notre mode de développement lui-même.

Ceux qui s'intéressaient à la question du paysage avaient

bien entendu été amenés à travailler sur la question du développement durable. Ils se sont ensuite demandé ce que le paysage pouvait apporter dans la réflexion sur de nouveaux modèles de développement limitant l'usage du pétrole. Car sans lui, plus de voitures, de tracteurs ni d'engrais chimiques.

Comment agir pour trouver des alternatives ? La question du paysage ne peut-elle trouver dans cette réflexion un rôle nouveau, une justification bien plus forte que celle qu'elle endossait dans les années 1980 ? À l'époque, on cherchait à l'adapter à la dynamique industrielle en remettant un peu d'âme et de beauté dans un monde bétonné. Aujourd'hui, avec la remise en cause de notre mode de développement, l'interrogation est beaucoup plus grave. Le paysage, qui ne faisait plus partie des éléments des aménageurs, n'a-t-il pas aujourd'hui une place essentielle à retrouver pour apporter des solutions, mobiliser et tenter d'avancer ?

Nous sommes un petit groupe à avoir commencé à réfléchir à cette question. Parmi nous, Odile Marcel, philosophe, et Baptiste Sanson de la Bergerie de Villarceaux, gérée par la Fondation pour le progrès de l'Homme. Nous avons publié un petit livre, *Paysages de l'après-pétrole*², chacun des 25 auteurs écrivant en son nom.

Le paysage comme lieu de mémoire de l'idée de projet

L'intervention de Jean-Luc Cabrit était intéressante de ce point de vue. Plutôt que les objets du début, ce sont aujourd'hui des territoires que l'on tente de protéger. Or ces territoires sont l'expression de projets de société datant d'une autre époque. Dans l'ensemble, le XIX^e siècle fut un siècle en pointe pour les questions de paysage. Après la Révolution, les conditions étaient réunies pour développer

1. Coauteur avec Odile Marcel de « Aménager les paysages de l'après pétrole » ECLM, octobre 2015

2. *Paysages de l'après pétrole* sous la direction d'Odile Marcel et Baptiste Sanson, Passerelle N°9 05/2013
www.coredem.info

la ruralité. Un grand nombre de nos paysages sont donc situés sur des territoires marqués par le XIX^e siècle. Sur le site de la montagne Sainte-Victoire, en dépit des dégradations, des murets de terrasses et des olivettes sont encore visibles.

En définitive, les Grands Sites ont souvent connu un dynamisme industriel bien moindre qu'ailleurs. Les marques qu'on y trouve sont donc celles d'un projet de société antérieur à l'industrialisation. Qui protège un Grand Site protège l'idée même du projet. Au XX^e siècle, nous n'avons pas vécu de projet de paysage affirmé tandis qu'au XIX^e ont été produits des dessins et des manuels d'agriculture prenant en compte à la fois les aspects techniques et agronomiques et les questions paysagères, au sens de mises en scène. Olivier de Serre déjà au XVII^e siècle parle par exemple du théâtre de l'agriculture – que l'on magnifie – et du ménage des champs, la partie technique.

Aujourd'hui, il est donc très intéressant que les sites, qui protègent, expliquent qu'ils mettent en valeur l'idée d'un projet et que pour obtenir de beaux paysages, il est nécessaire de définir un projet de paysage correspondant aux enjeux de notre société.

Les Grands Sites, lieux d'inspiration

Les marques anciennes qui subsistent sur les Grands Sites datent d'époques antérieures à l'usage du pétrole, lorsque les hommes se développaient et nourrissaient le monde en utilisant essentiellement les ressources locales dont ils disposaient, à savoir les sols, l'eau, la pierre, les animaux, les arbres et la force humaine. Pour remplacer le pétrole, nous aurons certainement à nous inspirer de certaines formes ayant existé et que nous devons adapter à notre époque, puisque là où travaillaient dix paysans, il n'en reste plus qu'un. Chaque territoire devra retrouver les moyens de fabriquer l'énergie qui lui est nécessaire en utilisant ses ressources particulières, qu'elles soient hydrauliques, éoliennes ou lumineuses.

Les réponses seront différentes d'un endroit à un autre. Installer des éoliennes dans toute la France reviendrait à appliquer le même type de logique que celle ayant prévalu au cours de la période industrielle, où des modèles ont été généralisés sans tenir compte des spécificités de chaque territoire. Or les Grands Sites portent une attention toute particulière à la qualité, à la singularité et à l'origine de leur territoire. Ils sont donc susceptibles d'engager des politiques de développement fondées sur les ressources et les atouts à même de nous permettre d'avancer dans la mesure où ils règlent les problèmes locaux.

En ce sens, les Grands Sites peuvent devenir un modèle. En effet, le mode d'aménagement du territoire se contente aujourd'hui toujours de généraliser des modèles même « verts » alors que le paysage apporte une attention à l'espace et aux singularités de chaque territoire. Pour penser global et agir local, il faut être capable de comprendre comment le local s'organise.

Les Grands Sites, durables par nature

Nous avons évoqué ce matin les questions de la protection, de la gestion et de la création. Ces termes sont issus de la Convention européenne du paysage, qui concerne les pay-

sages aussi bien ordinaires que remarquables. Dans les exemples qui ont été apportés, les Grands Sites sont centrés sur l'idée de protéger des paysages anciens mais, comme ils doivent être évolutifs, les questions de la gestion et de la création sont directement liées.

En réalité, les Grands Sites sont soumis à une sorte d'obligation de durabilité de leurs paysages. Sur la montagne Sainte-Victoire par exemple, les agriculteurs qui seront mis en place devront pratiquer une agriculture durable, centrée sur les singularités historiques et géographiques de ce territoire, et non fondée sur le pétrole et l'industrialisation. De même, la durabilité est souvent au cœur des projets architecturaux des Grands Sites. Le mode de développement de ces Sites, qui prend en compte simultanément la protection, la gestion et la création pourrait donc servir de modèle à des territoires plus ordinaires.

Les Grands Sites comme vitrines

Au vu de leur fréquentation élevée, les Grands Sites sont des lieux propices à la diffusion d'idées. Leurs solutions en matière agricole, architecturale, urbaine, muséographique ou d'accueil du public sont observées, voire passées au crible par les visiteurs. Le moindre accroc, comme le coût d'accès actuel au Pont du Gard, prend une dimension beaucoup plus importante que partout ailleurs. Du fait de cette nécessité d'entrer dans une démarche de qualité totale, les Grands Sites de France labellisés sont reconnus comme des modèles.

Les Grands Sites, modèles organisationnels

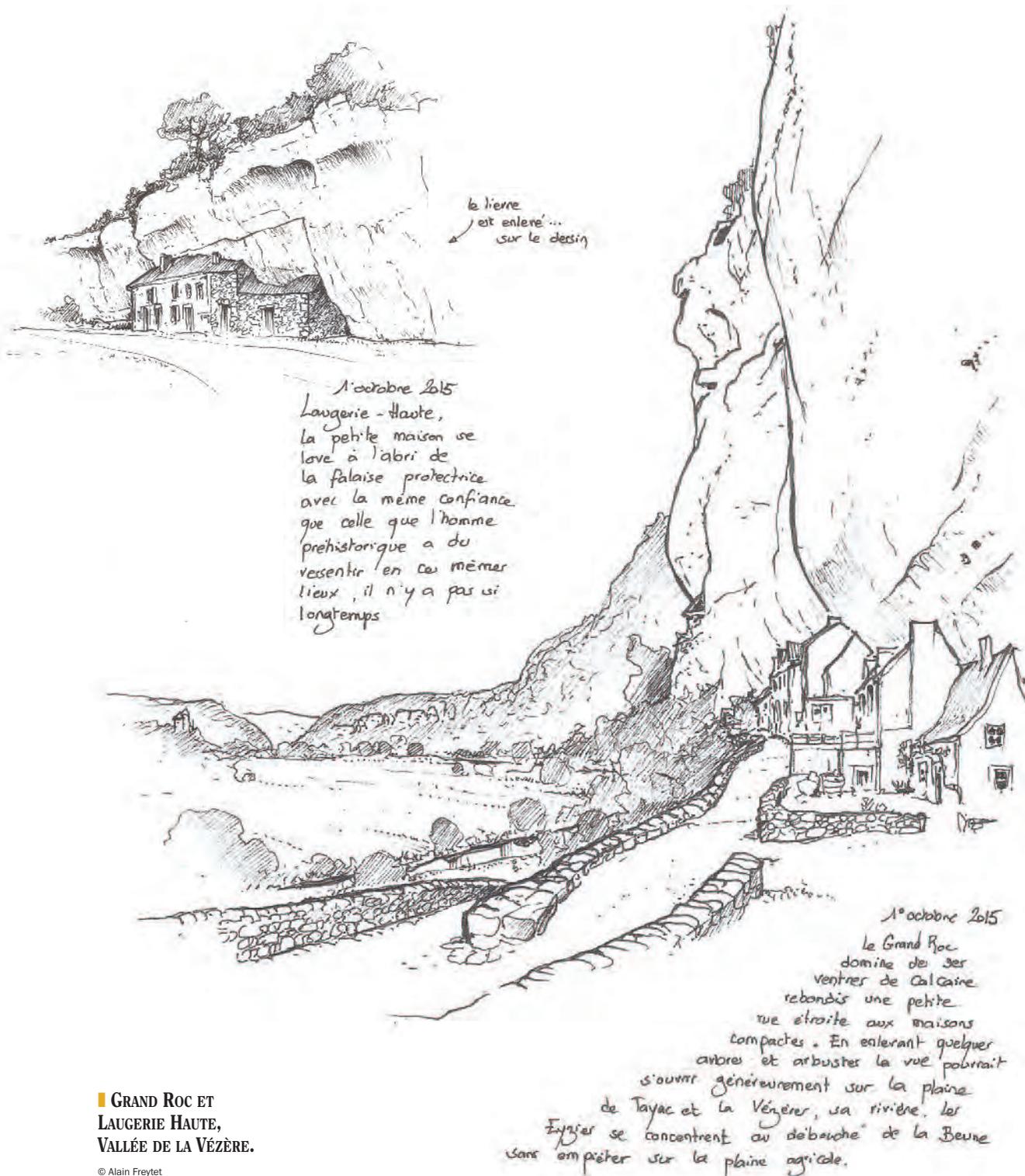
Au départ, seule la commune du Grand Site était incluse dans la démarche. Rapidement, des structures intercommunales ont été créées, ce qui correspond tout à fait aux nouveaux modes de gestion des territoires. En effet, il est impossible d'affronter seul les difficultés. Il s'agit donc de s'élargir afin de répartir la richesse générée par un Grand Site sur l'ensemble du territoire, qui doit en retour s'engager dans sa dynamique de qualité.

Grands Sites et beauté

A la différence de ce qui est mis en avant dans les modèles agricoles, de développement et d'aménagement du territoire classiques, les Grands Sites parlent de « beauté » et de « qualité du cadre de vie », et trouvent légitime d'avoir recours à ces mots. Leur modèle pourrait donc remettre à l'ordre du jour, dans les politiques d'aménagement du territoire, l'idée que les aménageurs ont à travailler à la fois pour créer des espaces fonctionnels sur le plan durable et pour obtenir une qualité esthétique et du cadre de vie.

Grands Sites et participation

S'inspirer des Grands Sites permettrait d'éviter de passer d'un modèle technique industriel à un modèle technique « vert » intégrant peu les populations. En 2012, les Rencontres annuelles du RGSF et le Congrès des Parcs Naturels Régionaux avaient été centrés sur la participation et les échanges sur les valeurs entre les gestionnaires et la population. La problématique de faire participer la popula-



■ GRAND ROC ET
LAUGERIE HAUTE,
VALLÉE DE LA VÈZÈRE.

© Alain Freydet

tion aux projets de territoire est très intéressante. Les gens peuvent donner leur avis sur les aspects techniques, car ils sont experts de leur territoire, mais également esthétiques ou en matière de prise en compte de leurs besoins et de leurs envies. Et l'envie d'avoir le droit au paysage et à la beauté fait partie de la vie.

Dans cette période de mutation profonde que les politiques doivent engager dès aujourd'hui, nous avons l'opportunité de quitter une ère où la question de la beauté dans l'aménagement du territoire était devenue taboue. Dans les sites, des gens du monde entier viennent admirer la même chose. Derrière les différences de point de vue, il existe donc bien un dénominateur commun suffisamment puissant pour que tout le monde adhère à un même enjeu.

La question de la beauté permet de nous rejoindre et de

faire en sorte que nous nous ressentions davantage de cette humanité dans laquelle nous sommes tous des pions. Sa prise en compte devrait donc avoir lieu quel que soit le niveau de beauté d'un territoire, et plus encore dans les territoires dégradés. Une friche industrielle refaite doit redonner envie aux gens de pouvoir y habiter. En 2014, nous avons organisé un colloque intitulé « Solutions paysagères pour territoires en transition ». Il posait la question suivante : comment le paysage peut-il devenir un outil au service de solutions à trouver³ ? Les Grands Sites offrent certaines de ces solutions. ■

3. Actes du colloque « Paysages de l'après-pétrole, solutions paysagères pour territoires en transition » 20 novembre 2014 disponible sur www.paysages-apres-petrole.org

Le Grand Site de la Vallée de la Vézère

De la protection des grottes au classement du grand paysage



Philippe Lagarde

Président de la Communauté de communes Vallée de l'Homme et animateur du Conseil du Grand Site



Muriel Kazmierczak

Inspectrice des sites, DREAL Aquitaine

Gilles Muhlach-Chen

Directeur du Grand Site et du Pôle international de la Préhistoire



■ Muriel KAZMIERCZAK

Avant le lancement de la démarche Grand Site en 2009, l'État a fait plusieurs tentatives pour protéger les paysages de la Vallée de la Vézère, dont quinze sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979. Mais ces tentatives trop orientées sur le seul objectif de protection, se sont chaque fois heurtées à des difficultés d'acceptation, et notamment à une forte opposition de la part des élus du territoire.

En 2007, l'État a repris le dossier. La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) de l'époque, accompagnée des services de l'État – DDE, DDA et Architecte des Bâtiments de France (SDAP), a lancé une étude paysagère « en vue de la gestion et de la protection de la vallée de la Vézère ».

Le bureau d'études retenu, Mandragore impliquant deux paysagistes, Isabelle Auricoste et Lionel Hodier, a consulté les élus pour comprendre ce qui avait fait échouer les tentatives précédentes et définir ce qui pourrait constituer un projet fédérateur à l'échelle du territoire. À l'issue de ces réflexions, il nous a proposé de nous engager dans une démarche territoriale fondée sur le concept visant à « Donner un paysage à la préhistoire ». Le bureau d'études s'est appuyé sur deux constats importants, à savoir qu'il existe un lien fort entre la topographie de la vallée et son occupation humaine préhistorique et historique, et que le patrimoine de la préhistoire souvent caché ou souterrain manque de lisibilité à l'échelle du paysage.

Le projet de territoire envisagé consistait à rendre visible

de manière ponctuelle le patrimoine préhistorique au travers des paysages contemporains de la vallée (et non pas à faire un bond dans le passé). En outre, il envisageait la protection du patrimoine comme une action parmi d'autres, portant notamment sur les paysages, l'urbanisme, l'architecture, l'agriculture et le tourisme.

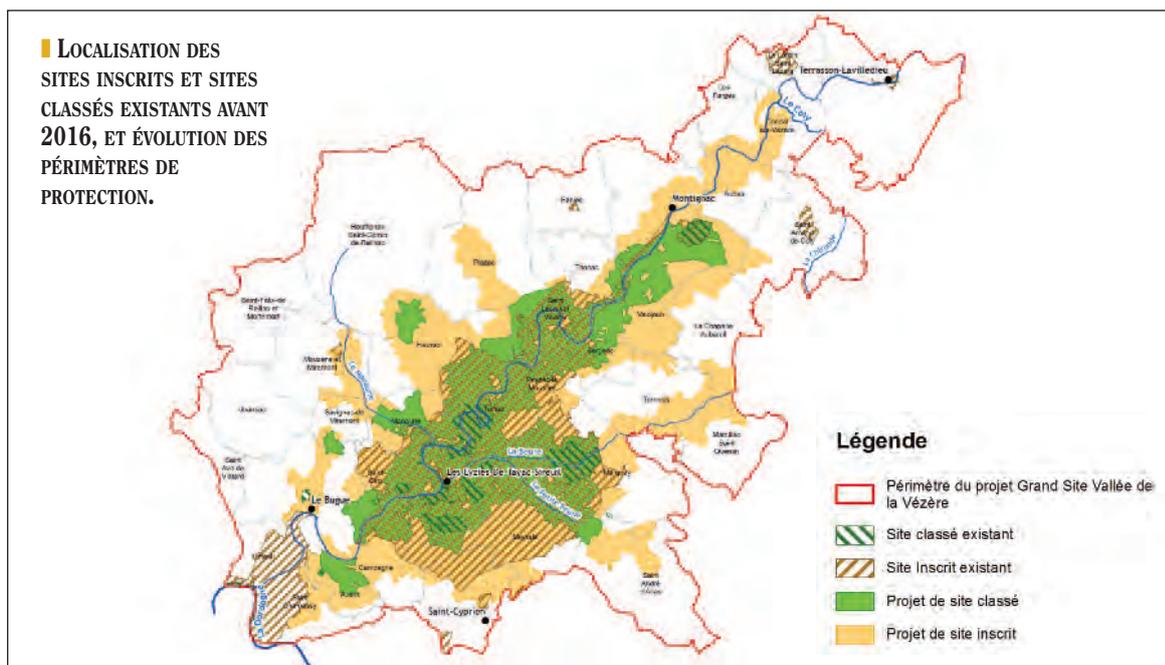
■ Philippe LAGARDE

Les différentes tentatives de classement de la vallée intervenues dans les années 1980 et 1990 ont été maladroites. Elles ont suscité une levée de boucliers des acteurs locaux parce qu'elles étaient perçues comme une mise sous cloche de la vallée. Les élus et les acteurs locaux craignaient qu'une telle protection n'empêche le développement économique du territoire, après des siècles de pratiques ancestrales.

La démarche proposée par le bureau d'étude, à laquelle nous avons ensuite adhéré, faisait le lien entre richesses paysagères et économiques. Grâce à ce fil conducteur, il devenait possible de renverser le processus en étant acteur dès le départ pour en tirer bénéfice au lieu de le subir.

Au démarrage du projet, il n'existait pas de structure porteuse. Nous étions néanmoins structurés en deux communautés de communes situées au cœur de la vallée. Ces deux entités, qui ont fusionné depuis, ont donc co-porté l'animation du projet. Nous avons mis en place un comité de pilotage que j'ai co-animé avec le préfet ou les sous-préfets selon les périodes, et trois groupes de travail comptant chacun un représentant de l'État et des élus : « Paysage, agriculture, forêt », « Urbanisme, architecture

LOCALISATION DES SITES INSCRITS ET SITES CLASSÉS EXISTANTS AVANT 2016, ET ÉVOLUTION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION.



et patrimoine» et «Tourisme». Un comité de pilotage restreint a également eu pour mission de préparer le comité de pilotage plénier et de faire le lien avec les actions des groupes de travail.

De nombreuses réunions ont été tenues. Les groupes de travail ont parfois été élargis de manière non exhaustive à des acteurs du territoire ou des associations, ce qui a permis de ne pas s'en tenir aux seuls élus ou instances structurelles. Mais un blocage est apparu avec le monde agricole qui craignait que le projet et surtout les nouvelles protections envisagées, ne les empêchent de fonctionner. Nous avons peut-être été un peu vite dans la présentation de la démarche... Un groupe de travail spécifique a alors travaillé sur cette situation pendant deux ans avec la Chambre d'agriculture. Il a permis de désamorcer les blocages et de proposer des solutions.

Muriel KAZMIERCZAK

Le territoire de la vallée de la Vézère était déjà protégé mais de manière ponctuelle et disparate, sans cohérence d'ensemble. Le projet de classement, qui concerne 20 communes, a fait passer la surface classée de 1300 à 11500 hectares. Le site classé est par ailleurs entouré d'un écriin de 16500 hectares de site inscrit, situé sur 31 communes. Les discussions menées au fil des années avec les communes sur l'évolution des protections ont été exposées dans le dossier de l'enquête publique, organisée en septembre 2013.

Le territoire du Grand Site en projet est, quant à lui, plus large que le site classé et concerne 37 communes. Il prend en compte un ensemble de critères, à savoir :

- La situation des portes d'entrée principales de la vallée, comme les communes de Terrasson au Nord-Est et de Limeuil au Sud-Ouest, qui marque la confluence entre la Vézère et la Dordogne.
- Une logique pratique de projet intégrant l'ensemble des communes de la Communauté de communes Vallée de l'Homme.
- Une logique touristique, avec pour objectif de faire à terme

de la vallée de la Vézère une destination touristique.

- Le niveau d'implication des communes dans le projet, notamment au travers des groupes de travail. Certaines un peu périphériques mais très assidues ont ainsi été associées au projet.

Philippe LAGARDE

Le territoire de projet forme une mosaïque à cheval sur cinq communautés de commune, ce qui a posé des questions en matière d'animation et de portage. Avant de mettre en place la structure porteuse, nous avons un temps fonctionné de manière mutualisée, en nous appuyant sur la cohérence géographique du bassin versant de la Vézère et de la vallée des Beunes.

Paysage

Mandragore a proposé comme fil conducteur le thème « Donner un paysage à la préhistoire » en raison des évolutions importantes qu'ont connu les paysages de la vallée en quelques décennies. Avec la déprise agricole des secteurs de coteaux peu productifs, nos falaises emblématiques se sont couvertes de forêts et ces milieux se sont banalisés. Aujourd'hui, le visiteur entrant dans la vallée n'a plus cette perception d'harmonie et de symbiose que les occupations humaines successives avaient engendrée, créant un équilibre entre espaces naturels et paysages. Nous avons l'intention de réouvrir des espaces de vue sur les falaises ou les sites remarquables. Le visiteur, quelle que soit la porte par laquelle il entrera dans la vallée, devra comprendre qu'il entre dans un lieu protégé où préside une logique mêlant occupation de l'homme et paysages naturels.

Intervenir & entretenir

Nous avons déjà entrepris différentes actions de valorisation paysagère. Elles ont permis de montrer la différence entre les paysages d'aujourd'hui et ceux figurant sur les cartes postales du début du XX^e siècle, par une purge sé-

lective du végétal sur les zones envahies et par son entretien au fil du temps. L'idée est de faire percevoir aux visiteurs et aux habitants de la vallée quelles structures paysagères pourraient être retrouvées sur des sites emblématiques du territoire.

Nous réfléchissons ainsi avec les différents acteurs aux meilleurs modes d'intervention et de maintenance sur les sites abrupts. Nous avons travaillé sur deux sites posant des difficultés différentes. Le site escarpé de Font de Gaume, qui appartient à l'État, a d'abord connu une intervention mécanique. Son entretien a ensuite été confié à un éleveur de chèvres mais ce type d'acteur n'est pas toujours disponible.

Plus récemment, sur un site très envahi par la végétation, en accord avec les deux propriétaires, nous avons réalisé une intervention de débroussaillage assez spectaculaire. Une opération de maintenance prenant en compte les caractéristiques du biotope a ensuite été programmée l'année d'après. Certains sites comportent des particularités en matière de faune ou de flore et les périodes d'intervention sont choisies en conséquence, de même que les zones à préserver.

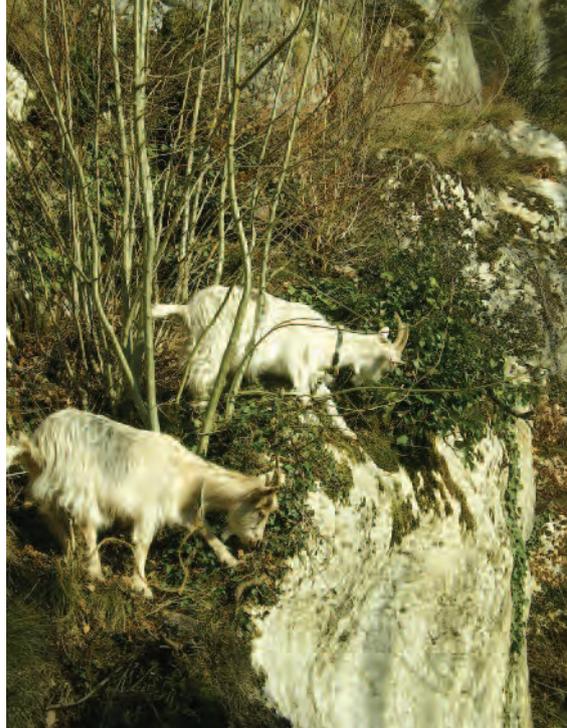
Dernier exemple réalisé cette année, nous sommes intervenus avec le Syndicat de rivière, qui regroupe une quarantaine de communes, sur la falaise située à Saint-Léon-sur-Vézère en bordure de Vézère. Là encore, l'idée était de faire ré-émerger ce monument naturel auprès du public visitant le bourg situé de l'autre côté de la rivière. Sur l'ensemble de la vallée de la Vézère, nous avons identifié une dizaine de sites qui pourraient faire l'objet d'interventions comme celles décrites ci-dessus. La question de leur maintenance se posera ensuite. Nous devons développer les outils adaptés pour mettre en place des conventions avec les éventuels propriétaires.

Tourisme

La vallée de la Vézère est un site très visité. Certains lieux sont soumis à de fortes fréquentations dans le temps et l'espace. Les élus et les professionnels du territoire réfléchissent à un étirement de la saisonnalité et à l'amélioration des conditions d'accès ou de stationnement sur les sites les plus emblématiques. Nous avons notamment travaillé sur les abords de sites, les parkings ou les possibilités de cheminement en itinérance douce. Sur le plan de la signalétique, il s'agit de passer d'une sur-communication à une communication plus maîtrisée intégrant le numérique.

Architecture et bâti

Un groupe de travail s'est penché que la question des contraintes architecturales et sur l'insertion du bâti dans le paysage. Cette réflexion va de pair avec le travail des collectivités que nous animons puisqu'elles construisent les documents d'urbanisme. Nous n'avons pas remis en cause les espaces constructibles mais tentons de définir des règles et des prescriptions pouvant nous permettre d'accéder à une cohérence avec le bâti ancien et le paysage. Nous avons la chance d'avoir sur le territoire un bâti contemporain peu invasif car concentré sur les zones pé-



■ ENTRETIEN DE LA FALaise DU FONT DE GAUME AUX EYZIES, PAR DES CHÈVRES. ©Grand Site de la Vallée de la Vézère

riurbaines. Nous souhaitons mettre en valeur les constructions contemporaines tout en limitant le mitage.

Agriculture

Traditionnellement, l'activité agricole à l'œuvre sur notre territoire relève plutôt de la polyculture. Nous avons travaillé sur les questions soulevées par le niveau de pratique des exploitants forestiers, avec le CRPF¹, par exemple. Nous avons également travaillé avec la Chambre d'agriculture pour localiser les exploitations situées dans les sites classés actuels ou à venir et savoir quels étaient leur mode de fonctionnement et leurs projets. Ensemble, nous avons élaboré un cahier d'orientations de gestion pour accompagner la construction des bâtiments agricoles dans les secteurs protégés, et ce, dans le respect des différentes orientations agricoles (châtaigneraies, truffières, tabac, maïs, élevage...).

Un Guichet unique, instance de conseil en architecture et urbanisme

■ Muriel KAZMIERCZAK

En complément des actions de mise en valeur paysagère, nous avons mis en place un Guichet unique destiné à répondre aux difficultés d'instruction des dossiers, mais aussi à donner la règle du jeu directement aux porteurs d'un projet de construction ou de restauration, le plus en amont possible du projet. L'idée de ce Guichet unique a découlé des réflexions du groupe de travail sur l'agriculture. Il se compose des représentants de la commune concernée, du service en charge de l'instruction de l'urbanisme des communautés de communes, du CAUE, de l'Animatrice du projet Grand Site et des services de l'État, l'avis et l'analyse de l'Architecte des Bâtiments de France en pré-instruction des dossiers étant particulièrement important. Mis en place en 2013, il a déjà traité 81 dossiers. Il est capital sur un territoire faisant l'objet de si nombreuses protections.

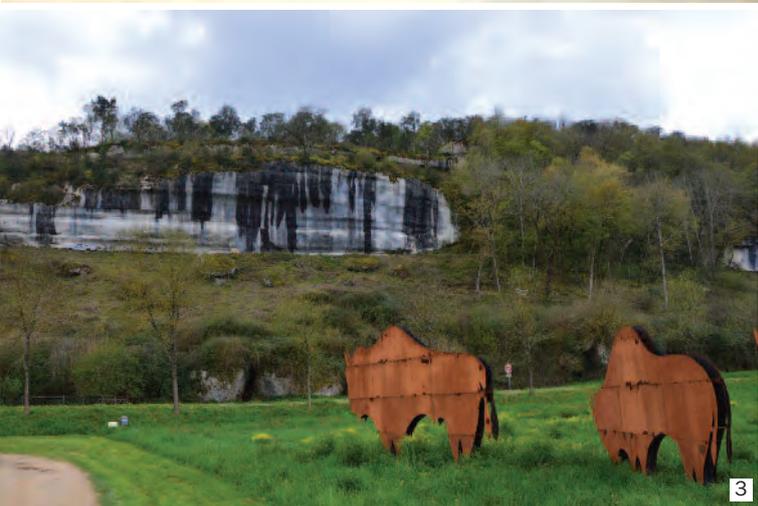
1. Centre Régional de la Propriété Forestière



1



2



3

■ **FALAISE DU TÉOULET AUX EYZIES.** © Grand Site de la Vallée de la Vézère
1. AVANT DÉGAGEMENT DE LA VÉGÉTATION (NOVEMBRE 2011)
2. APRÈS DÉGAGEMENT DE LA VÉGÉTATION (MAI 2012)
3. REPOUSSE DE LA VÉGÉTATION DEPUIS SON DÉGAGEMENT EN 2012 (AVRIL 2016).

■ **Philippe LAGARDE**

La création de ce Guichet unique relevait d'une volonté de notre part de désamorcer des réticences ou des blocages chez les porteurs de projet, aussi bien privés que professionnels. En effet, qui dit « classement » dit « contraintes » et les pétitionnaires mettaient souvent en avant la complexité du cheminement du dossier. L'idée était donc de

mieux se comprendre en amont du projet et d'apporter des conseils au moment de l'instruction.

Aujourd'hui, après plus d'un an de fonctionnement dans les locaux du PIP², nous constatons que l'instruction est facilitée parce que les pétitionnaires peuvent poser leurs questions à un collectif et la compréhension des dossiers par les décideurs et les acteurs du territoire est meilleure. Nous nous réjouissons de ce bon fonctionnement et de sa montée en puissance. Nous souhaitons néanmoins que les gens se l'approprient encore davantage.

En parallèle du Guichet unique, et en complément des cahiers de recommandations réalisés par le CAUE, les communautés de communes du Grand Site ont souhaité élaborer un Guide de coloration du bâti. Le projet a d'abord été porté par notre Communauté de communes puis a été mutualisé avec les quatre autres.

Ce document se fonde sur un inventaire relativement exhaustif des coloris utilisés dans l'urbain, le périurbain, les hameaux ou le bâti isolé. Les nombreux échantillonnages réalisés ont permis d'obtenir une palette de couleurs assez large sur laquelle les porteurs d'un projet de travaux peuvent s'appuyer. Le Guide de coloration du bâti a récemment été présenté aux professionnels et aux acteurs des collectivités locales.

Structure porteuse

■ **Gilles MUHLACH-CHEN**

Le Pôle international de la Préhistoire (PIP) est une structure récente qui a pris de la densité en devenant structure porteuse du Grand Site en 2014, suite à la validation des projets d'OGS et de protection (classement et inscription) par la Commission supérieure des Sites.

Le choix du PIP comme instance de portage s'est fondé sur trois axes : pérennité, statut public permettant d'associer l'ensemble des acteurs et retour aux fondamentaux de la vallée, à savoir le patrimoine préhistorique. Le paysage s'articule donc autour de la ruralité, du développement anthropique et du patrimoine préhistorique.

Les caractéristiques du PIP permettent d'envisager un portage transversal tant sur le plan du territoire que sur ceux de la thématique et du financement public. Elles favorisent également une animation de territoire développée en lien avec les élus, le Conseil d'administration de l'établissement regroupant l'ensemble des acteurs publics, y compris les collectivités territoriales. Dans le cadre de l'Opération Grand Site ont été mis en place un Conseil du Grand Site animé par un élu du territoire en la personne de Philippe Lagarde, ainsi qu'un Comité technique et des groupes de travail. Dans toutes ces entités, l'État, la Région et le Département restent présents.

En tant que centre d'accueil et de médiation, le PIP est par ailleurs un des maillons d'un dispositif global existant dans la vallée autour de la préhistoire : pôle mixte de recherche, laboratoires de terrain, installations en lien avec le site de Lascaux.

Dans les mois à venir, le PIP continuera à suivre le déroulé du plan d'actions de l'OGS. Nous espérons pouvoir présenter le dossier de labellisation « Grand Site de France » à l'échéance 2018. ■

2. Pôle international de la Préhistoire

Visite du site

Vallée de la Vézère



La micoque. © Rémi Philippon



Vallée des Beunes.
© RGSF



Falaise des 7 frères. © Rémi Philippon

“**A**ccueillis par tous les acteurs locaux et les élus, quatre groupes ont pu explorer les différents paysages de la Vallée de la Vézère, tous imprégnés de l’aura de la présence millénaire de l’homme : le village de St Léon sur Vézère installé dans une boucle de la rivière ; la Vallée des Beunes, véritable écrin pâturé

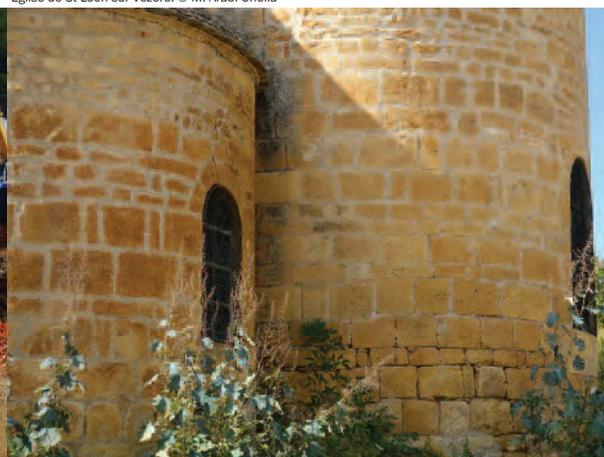


© Rémi Philippon



Château de Commarque - Vallée des Beunes. © RGSF
▲
© Mathilde Miot

Chantier de Lascaux IV. ©Mianka Arabi-Onella



où s'est niché le château de Commarque, le site de la Micoque avec ses falaises de calcaire et le chantier de la réplique de la grotte de Lascaux situé au pied de la colline qui témoigne de la prochaine évolution de l'accueil des visiteurs.

”



© Mathilde Wilcot

© Rémi Philippon

Visite de l'Atelier des Fac-Similés du Périgord. ©Rémi Philippon



Visite du site Vallée de la Vézère



Table ronde

Table ronde 1

Comment gérer et aménager tout en étant garant de l'esprit des lieux? Comment faire en sorte que le paysage soit au cœur de projets partagés?



Gilles De Beaulieu

Inspecteur des sites,
DREAL Pays de la Loire



Charline Nicol

Inspectrice des sites,
DREAL Pays de la Loire



Albert Saqag

Chargé de mission
paysage et urbanisme,
Parc national des Calanques

Jean-Pierre Thibault, animateur

Inspecteur général, Conseiller Paysage
auprès du Directeur de l'Aménagement, du Logement et de la Nature



Sandrine Guihéneuf

Directrice technique
du Marais poitevin,
Grand Site de France



Sylvain Provost

Inspecteur des sites,
DREAL Poitou-Charentes



Valérie Normand

Inspectrice des sites,
DREAL Provence-
Alpes-Côtes d'Azur

Comment gérer et aménager tout en étant garant de l'esprit des lieux? Comment faire en sorte que le paysage soit au cœur de projets partagés?

■ **Jean-Pierre THIBault**, inspecteur général, Conseiller Paysage auprès du Directeur de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Nous sommes confrontés dans ce débat à une apparente contradiction des textes: - d'une part notre chère vieille dame de 1930 stipule que les sites classés « ne peuvent être modifiés dans leur état et leur aspect sauf autorisation spéciale ». Mais on oublie parfois cette autorisation, élément clé de la robustesse et la plasticité de cette loi.

- d'autre part la Convention du patrimoine mondial introduit en 1992 la notion de « paysage culturel » comme « ouvrage combiné de la nature et de l'homme » et, au sein de cette catégorie, la notion de « paysage culturel évolutif vivant ».

Comment concilier l'absence de modification de l'aspect des lieux avec cette « évolutivité »?

L'enjeu de notre table ronde, c'est donc de résoudre la contradiction entre le caractère apparemment intangible des paysages protégés tel qu'énoncé dans la loi de 1930 et cette notion de paysage évolutif vivant.

Pour avancer, sollicitons le concours de la Convention européenne du paysage, celle-ci définit la protection des paysages comme comprenant « les actions de conservation et de maintien des aspects caractéristiques ou significatifs d'un paysage, justifiés par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ». Il y a là un guide pour l'action.

Il s'agit en effet de gérer le changement dans des sites très fréquentés nécessitant, en raison même de cette fréquentation, que des éléments d'accueil du public et de valorisation du site soient mis en place sans pour autant venir gêner la vie locale. Comment continuer à bien vivre dans un espace protégé? Comment assurer cette protection, donc garantir l'esprit et le caractère des lieux tout en accompagnant le changement, souvent issu d'influences extérieures comme le développement économique ou, aujourd'hui, le changement climatique?

Prenons l'exemple d'une estive dans les Causses. Pour maintenir le pastoralisme, il faut maintenir le berger, donc assurer un minimum de confort dans les cabanes. En outre, peut-être la transformation des produits sur place nécessitera-t-elle des équipements particuliers. Dans ces

conditions, l'essentiel du site réside-t-il dans l'intangibilité de l'apparence, des matériaux et de la volumétrie des cabanes ou dans la présence de troupeaux et de bergers?

Mettre le paysage au cœur de projets partagés. La valeur qui doit guider notre gestion du site est le fruit d'un débat sur le paysage. Et on ne peut imaginer un tel débat sans une participation du public parce que la Convention européenne du paysage définit précisément celui-ci comme « partie de territoire telle que perçue par les populations ». Si la population n'est pas amenée à donner son point de vue sur la perception du lieu où elle vit, il n'y a pas de paysage. Il y a autre chose.

Faire participer la population à la définition de la valeur d'un territoire est donc la clé de la réussite de la gestion, cette valeur étant ce qui guidera les différents acteurs dans la conduite du changement, de façon stratégique, entre protection et évolutivité.

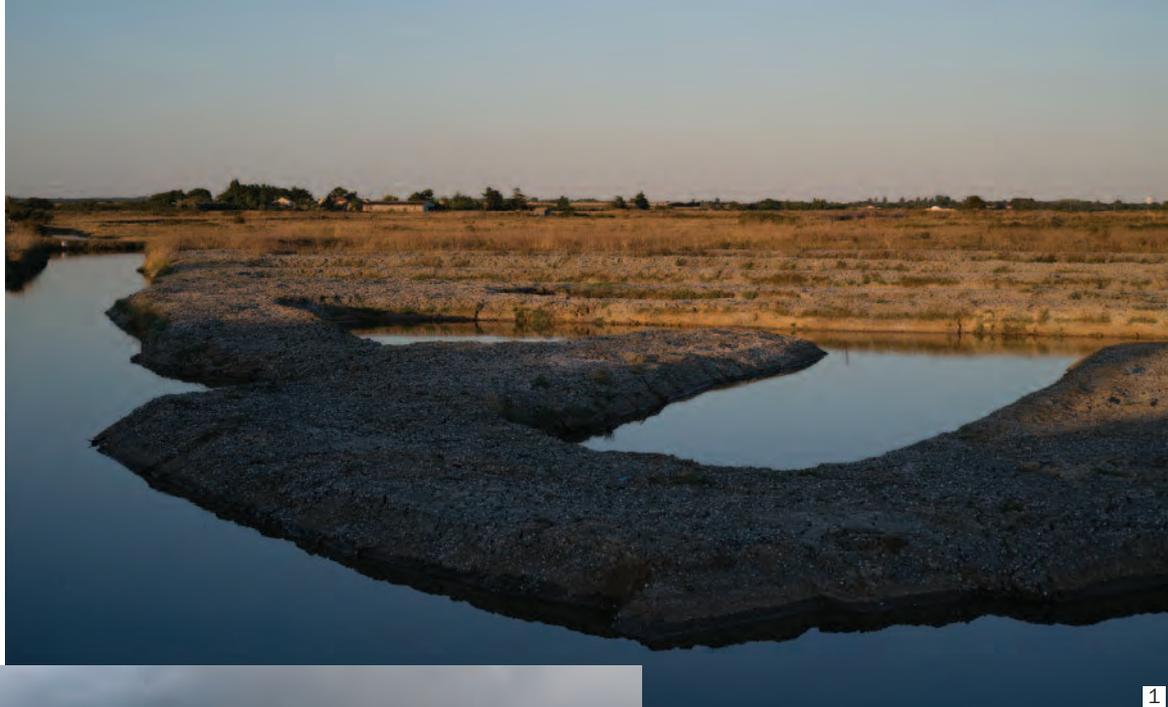
Intégrer les dynamiques paysagères dans les outils de classement des sites

■ **Gilles DE BEAULIEU**, inspecteur des sites, DREAL Pays de la Loire

En préambule, je voudrais rappeler les deux piliers des dynamiques paysagères, à savoir l'évolution climacique et la notion de paysage culturel. Le site classé de Talmont-Saint-Hilaire, en Vendée, choisi comme exemple est un estuaire qui abrite une grande multiplicité d'activités.

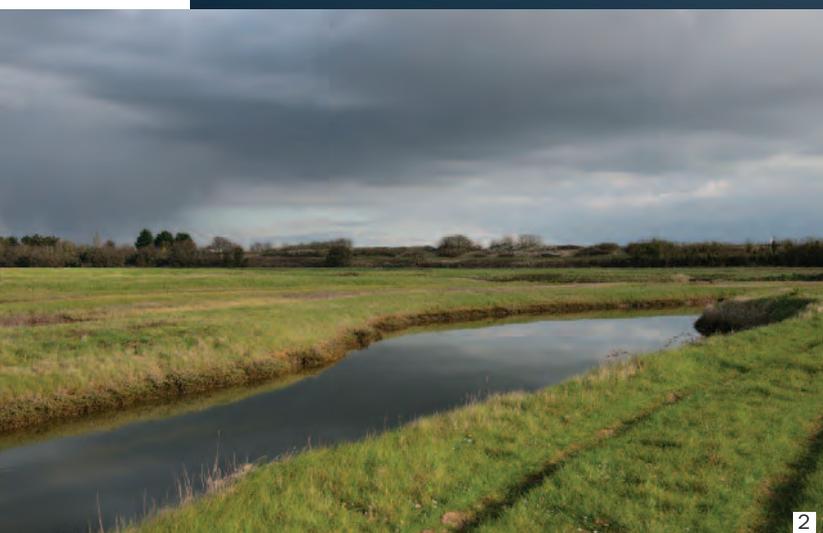
Évolution climacique. Elle repose sur une règle très simple: tout milieu naturel, lorsqu'il n'est pas contraint par des phénomènes extérieurs, tendra invariablement vers la forêt. Ce processus repose sur un enchaînement de dynamiques végétales qui s'organise en trois phases:

- L'apparition de lichens qui commence à construire un sol devenant capable de supporter des végétaux plus importants;
- La présence d'herbacées, avec dans un premier temps de nombreux taxons puis une réduction de leur nombre. Progressivement, certains taxons prendront le dessus;
- L'enrichissement en matière organique apporté par les herbacées permet d'accueillir les ligneux. Les



1

■ MARAIS RÉNOVÉ VIEUX FONDS-VIEUX BORDS. © Thomas Thibaut



2

■ MARAIS À POISSONS. © Thomas Thibaut

premiers seront de type arbustif, puis la forêt apparaîtra progressivement.

La forêt climacique, stade final de cette évolution, représente la seule phase stabilisée. Les autres phases correspondent à un enchaînement de dynamiques.

Paysage culturel. Ce second pilier comprend l'ensemble des actions de l'homme venant modeler le paysage. Sur le site de Talmont, il s'agit bien entendu de l'action de l'agriculture, qui n'arrête pas l'évolution climacique mais la met en dormance. Le paysage de Talmont-Saint-Hilaire constitue un état transitoire ne tenant que grâce au maintien d'un équilibre entre l'activité humaine et les dynamiques végétales climaciques. Entre évolution climacique et paysage culturel, les deux approches de gestion sont très différentes.

Exemple du bois du Veillon. Au sein du site, le bois du Veillon est un massif forestier constitué d'un mélange de chênes verts et de pins maritimes. Divisé en plusieurs propriétés, il abrite des options de gestion fondamentalement différentes. La partie du massif gérée par le Conservatoire du littoral privilégie le développement et la dominance des espèces endémiques, donc des chênes verts. Cette option de gestion revient à laisser l'évolution climacique agir. Le pin maritime ayant une durée de vie d'une quarantaine d'années, il disparaît progressivement, la densité des

sous-bois de chênes verts interdisant toute repousse spontanée. Une cinquantaine d'années suffirait pour opérer la bascule vers un massif forestier constitué uniquement de chênes verts.

La seconde approche dans le bois du Veillon, plus interventionniste, consiste à préserver la strate apportée par l'homme – en l'occurrence le pin maritime sous le Second Empire – considérée comme un élément constitutif et patrimonial du paysage. Cette option de gestion obligera à contrebalancer les effets de l'évolution climacique naturelle. En l'absence d'exploitation forestière dans le massif, les moyens sont limités. Pour renouveler la population de pins maritimes, il est possible de créer des micro-clairières par simple élagage de zones très ponctuelles de chênes verts, et d'y replanter des pins maritimes.

Ce qui permet de faire un choix de gestion cohérent pour l'ensemble de ce massif forestier, ce sont les attendus du classement et l'intention qui en ressortait de protéger un

Comment garantir l'esprit et le caractère des lieux tout en accompagnant le changement, souvent issu d'influences extérieures comme le développement économique ou le changement climatique ?

ensemble patrimonial et non un paysage naturel, même si l'intitulé de la loi de 1930 est trompeur à cet égard. Il est donc très important de faire un choix bien affirmé pour ne pas se tromper de cible, le risque étant de mettre en place des modes de gestion divergents sur des ensembles homogènes.

Exemple des marais à poissons. A Talmont, la partie pâturée des marais à poissons est conservée grâce à la présence d'une exploitation agricole industrielle. Le cheptel compte 200 têtes de bétail, qui entretiennent des bossis¹ enherbés très bien conservés. L'enjeu est de savoir comment maintenir cette exploitation, qui s'appuie sur une véritable intégration économique. D'abord, grâce à la richesse de la pâture, l'éleveur n'a pas besoin d'apporter de compléments alimentaires pendant les trois mois de pâture, ce qui représente un gain de productivité très important. Mais cet atout reste très fragile. Il suffit qu'une année, un bossis n'ait pas été pâturé pour que l'année suivante, une seule variété d'herbacées domine. L'éleveur sera alors obligé d'apporter de nouveau des compléments alimentaires.

Ensuite, l'exploitation ne possède en propre que 19 hectares de foncier, ce qui lui permet uniquement de produire l'aliment du bétail pour l'hiver. En revanche, par le biais de baux agricoles, l'exploitant accède à des pâturages sur des bossis privés qui lui assurent une certaine stabilité. Cet équilibre interroge les politiques publiques cherchant à acquérir du foncier dans ce secteur de façon assez importante. En effet, les acquisitions publiques remplacent les baux agricoles par un régime de conventions comprenant des prescriptions. Ces contraintes peuvent engendrer un basculement dans un mode de gestion agricole qui ne serait plus intégré économiquement et poserait la question de sa pérennité dans le temps.

Il est important de mesurer l'impact que la disparition de cette exploitation produirait sur le paysage. Les photos ci-dessous montrent la différence entre un marais entretenu et un autre où l'évolution climacique a repris son cours. En une dizaine d'années, les ligneux envahissent le terrain et des constructions séculaires sont détruites. L'impact de la disparition de l'activité agricole est donc très important.

Ces photos interrogent par ailleurs la gestion régaliennne des sites en matière d'autorisations de travaux. Concernant les sièges d'exploitation par exemple, il convient de ne pas s'arrêter au seul objet architectural que sera le hangar agricole mais de voir plus large et de mesurer quel sera son impact sur le territoire. En effet, on ne traite pas d'un objet mais avant tout de l'usage qui conditionnera la forme

paysagère. Il est donc nécessaire de relativiser la notion de volumétrie des bâtiments, dont certains peuvent être très imposants. Dans le cas de l'exploitation que j'ai prise en exemple, la taille du bâtiment a permis à l'agriculteur de générer des compléments de revenus en y installant des panneaux photovoltaïques.

Outre cette nécessité d'user de manière raisonnée des autorisations de travaux se pose la question de la transmission de la connaissance des techniques anciennes. Dans les marais à poisson, les propriétaires changent et des résidences secondaires s'installent, engendrant une perte culturelle importante en matière de paysage. La photographie montre un marais refait selon la technique vieux fond-vieux



■ ALTÉRATION DES TRANSITIONS PAYSAGÈRES. © Thomas Thibaut

bords (cf. fig. 2), qui permet de régénérer des ensembles très importants à la mini-pelle mécanique.

Pour transmettre ce type de technique ancienne, le Syndicat des marais, travail à l'élaboration d'un livret destiné à transmettre les connaissances et à informer préventivement les futurs acquéreurs pour qu'ils sachent à quoi ils s'engagent. Ils doivent en effet bien mesurer la charge de travail que représente l'entretien des marais.

Il est néanmoins indispensable d'accepter les adaptations dans un site. Dans le cas des marais à poissons, les digues doivent être adaptées au passage des mini-pelles mécaniques. On ne peut donc pas rester campé sur une vision statique du site.

Exemple de la vigne. La mosaïque de cultures relève à l'origine de l'économie de subsistance avec un peu de vigne, un peu d'agriculture et un peu d'élevage. La vigne constitue donc un élément emblématique du paysage. Elle a pourtant complètement disparu il y a une vingtaine d'années puis est réapparue dix ans plus tard, mais avec un mode d'implantation différent du mode traditionnel. Les micro-parcelles à la lisière des villages ont laissé la place à de grandes parcelles éloignées de l'habitat. Ces exploitations produisent du vin et le commercialisent. Elles sont donc

1. Petite digue du marais.



■ LE SITE INSCRIT DES CALANQUES N'A PAS RÉSISTÉ À LA PRESSION URBAINE.
© PN CALANQUES

Le plan de paysage a donc vocation de définir, ensemble, des éléments concrets permettant d'intervenir sur le territoire et de trouver un équilibre entre protection, gestion et aménagement.

économiquement rentables. La question est ici de savoir si l'on peut se satisfaire de la réapparition de la vigne sur le territoire dans des conditions différentes des conditions originelles. Pour y répondre, nous devons interroger les valeurs sémantiques des éléments de paysage considérés. La vigne reflète une activité humaine mais aussi la géologie particulière du territoire, situé à la frontière entre le massif armoricain schisteux et le massif aquitain calcaire. Toute la palette végétale exprime ce contraste et cette différence, ce qui donne sa personnalité très forte au site. La vigne ne doit donc pas être considérée uniquement en tant que telle mais bien pour ce qu'elle révèle de l'élément identitaire que représente la géomorphologie. Pour emprunter une image aux sociétés orales, nous avons une histoire à raconter. Lorsque c'est la vigne qui la raconte, le thème reste le même mais avec des variantes dans les argumentaires et dans la manière de raconter. Voilà ce que nous devons intégrer dans notre gestion.

Transitions paysagères et changement d'usage. La photographie (cf. fig. 3) montre un secteur très peu fréquenté qui fait transition entre le marais à poissons au premier

plan et le bocage tout à fait dans le fond. Entre les deux, une bande étroite est habitée. Les gradients correspondant aux variations de la salinité, la structure paysagère passe progressivement du tamaris au chêne vert pour basculer ensuite dans les haies bocagères de feuillus.

Cette bande habitée, très ténue, mesure à peine une centaine de mètres de profondeur et elle est déjà relativement altérée sur cette photographie. L'habitat s'est implanté là entre marais et bocage, toujours en raison de la pluriactivité. Mais aujourd'hui, les résidences secondaires ont remplacé les exploitations. Là encore se pose la question de la transmission de la connaissance. Sur ce site, l'impact numérique de la fréquentation est proche de zéro mais la capacité de nuisance de la présence humaine est extrêmement forte sur la structuration du paysage. En réalité, la notion

de fréquentation ne se résume pas à une valeur absolue. Il est avant tout nécessaire de mesurer son impact sur le territoire. Ce type d'élément d'analyse du paysage doit être diffusé et partagé avec les populations à travers à la fois les attendus de classement et les documents d'urbanisme.

Usages et paysages. J'insiste sur le fait que le paysage ne peut pas se faire sans ses principaux contributeurs. Dans la démarche paysagère, on ne peut pas camper uniquement sur une approche purement régaliennne en matière de protection des sites. Cette approche est nécessaire mais pas suffisante. J'ajoute que les démarches de concertation doivent s'intéresser avant tout aux habitants du site et à ceux qui y travaillent, avec un équilibre à trouver ensuite avec les personnes qui le visitent et contribuent à sa vie d'une autre manière. En tous les cas, les conflits d'usage ne doivent pas chasser les professionnels qui vivent et entretiennent le paysage.

Une méthodologie pour élaborer un plan de paysage : le cas du plan de paysage du Parc national des Calanques

■ **Valérie NORMAND, inspectrice des sites, DREAL Provence-Alpes-Côtes d'Azur**

Le Parc national créé en avril 2012, couvre trois communes : Marseille, Cassis et La Ciotat. Il s'agit du seul Parc national d'Europe revêtant cette configuration, en confrontation directe et permanente avec une grosse agglomération urbaine et faisant l'objet d'usages déjà très ancrés.

Les éléments à l'origine de la création de ce Parc sont multiples :

- Le morcellement foncier entre différents grands propriétaires ayant des logiques de gestion différentes, et parfois du mal à communiquer ;
 - La question de la gestion de Natura 2000 en terre et en mer ;
 - L'énorme incendie de 1990 qui a ravagé les calanques.
- Un certain nombre de protections préexistaient : les sites classés du massif des Calanques (1975), de Cap Canaille et du Grand Caunet (1986) ; deux sites inscrits qui devaient

jouer le rôle de tampon de protection autour des sites classés (1959 et 1960) ; la réserve naturelle nationale de l'archipel de Riou (2003) ; un arrêté de protection du biotope de l'aigle de Bonelli (1993) ; des réserves biologiques dirigées dans la forêt domaniale de la Gardiole. Le site du massif des Calanques a été classé avec le critère "pittoresque", pour la valeur exceptionnelle de ses paysages, mais également en raison de la menace grandissante que représentait l'agglomération marseillaise.

Des pressions énormes s'exercent dans ce secteur. Elles sont de trois ordres :

- Foncières – La frontière entre espaces naturels et urbains est en proie à de nombreuses convoitises, à l'instar de tout le littoral des Bouches-du-Rhône. Le site inscrit des Calanques interface entre la ville et le site classé, n'a pas résisté à cette trop grande pression. Il est aujourd'hui dégradé car la municipalité peut décider de ne pas suivre l'avis simple rendu par l'ABF.

Aujourd'hui, la seule chose que les services de l'État peuvent faire – et la création du Parc leur permet d'agir en ce sens de manière plus large – est de gérer l'aspect architectural des permis de construire.

- Sécuritaires – En région méditerranéenne, le risque incendie est important. Les obligations légales prévoient un débroussaillage sur 50 mètres autour de chaque maison tandis que des équipements DFCI peu intégrés type citernes ou pistes sont nécessaires.

- Politiques – Le contexte politique marseillais est assez sensible. Depuis le classement du site en 1975, émergent de manière récurrente des projets d'hôtels ou de boîtes de nuit. Si certains sont parfois autorisés, la plupart relèvent d'infractions.

Une des difficultés de gestion est liée aux innombrables propriétaires différents : communes, Conservatoire du littoral, Conseil départemental, ONF ou encore SCI privées. D'où l'intérêt de la création du Parc national en matière de gestion du site. Aujourd'hui, nous allons enfin pouvoir prendre du recul, construire des schémas globaux qui prennent en compte tous les paramètres.

Les projets en cours concernent : un plan de massif visant à lutter de manière globale pour la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) ; un Schéma d'accessibilité devant localiser les aires d'accueil du public (parkings, maisons de quartier, maison du parc, etc.) ; un Schéma directeur signalétique destiné à rationaliser les dispositifs mis en place par les nombreux propriétaires et enfin un plan de paysage.

■ **Albert SAYAG, chargé de mission paysage et urbanisme, Parc national des Calanques**

Le plan de paysage Calanques. Le Parc national a été créé, comme tous les parcs, sur la base d'un travail mené sur son caractère. Ce travail a intégré les éléments déjà utilisés pour le classement des sites du périmètre, à savoir le cœur sauvage, la biodiversité, le caractère géologique du territoire découlant d'une rencontre entre terre et mer, mais également son caractère de territoire de frange.

La charte élaborée préalablement à la création du Parc et votée lors de la création définit cinq grands défis : l'interrelation entre terre et mer ; la coexistence entre ville

et nature ; l'inscription dans le développement durable ; la réduction du risque incendie et la valorisation d'un territoire de qualité.

Mais comment appliquer ces grands principes sur le territoire ? Pour reprendre l'exemple de l'incendie, l'ONF a une gestion très différente de la forêt de celle du Conservatoire du littoral, qui favorise une renaturation et une évolution climacique beaucoup plus libres. Dans ce jeu entre acteurs, la difficulté consistait à se mettre d'accord sur la définition des enjeux du paysage et à trouver des points de convergence entre eux.

Le plan de paysage a donc vocation de définir, ensemble, des éléments concrets permettant d'intervenir sur le territoire et de trouver un équilibre entre protection, gestion et aménagement. Ce plan a fait l'objet d'un appel à projets en 2013, organisé classiquement autour d'un diagnostic des enjeux, des orientations et d'un programme d'action. Ce qui est important dans cette démarche, c'est le travail que nous menons autour de la définition d'enjeux, véritables controverses sur lesquelles les acteurs du territoire (gestionnaires des terrains et acteurs individuels ou associatifs représentant la société civile) doivent se mettre d'accord.

Huit entités paysagères ont été identifiées dans le Parc national. Plusieurs grandes familles d'enjeux ont été repérées :

- La qualité et l'excellence des paysages. Mais avec quels motifs paysagers ?
- La conservation de la biodiversité. Comment lier la démarche de réserve du Parc national à la gestion de la pratique et à l'acceptation d'une certaine évolutivité du site ?
- La gestion des espaces naturels. Quel degré d'interventionnisme adopter ?
- Environnement et développement durable. Quels équilibres trouver entre terre et mer, et notamment dans le cadre du contrat de baie, du contrat de rivière et des dynamiques de pollution ?
- Évolutions des pratiques.
- Évolution sociale. Comment les habitants s'approprient-ils l'espace ? Comment le vivent-ils ?

Les ateliers de terrain. La partie la plus importante de ce plan de paysage, qui est toujours en cours, réside dans l'organisation de dix ateliers. Six ont déjà été réalisés. Ces ateliers se déroulent sur le terrain, dans des lieux choisis en fonction des problématiques que nous souhaitons soulever et des typologies d'espace. Ils regroupent systématiquement des représentants de la société civile (comités d'intérêt de quartier, associations thématiques, culturelles, sociales ou environnementales) mais également les acteurs et les propriétaires du site.

Chacun doit pouvoir y croiser son regard avec celui des autres et donner son point de vue. Certains ateliers ont été quelque peu tendus en matière d'expression des enjeux. Chaque fin d'atelier a néanmoins permis de trouver des éléments concrets à même de nous permettre d'avancer. Nous souhaitons en effet que le travail de restitution des ateliers reprenne le diagnostic et les enjeux identifiés par les différents partenaires, mais surtout des orientations et la ligne commune que les propriétaires-gestionnaires et les acteurs



5



6

■ ATELIER DE TERRAIN PLAN DE PAYSAGE (PHOTOS 5 ET 6). © PN CALANQUES

locaux auront choisie ensemble. Pour certains espaces, un plan directeur sera même mis en place.

À l'issue de ce travail, les recommandations émises devront permettre au Parc national et aux autres acteurs du territoire de fournir des éléments pour les futurs documents d'urbanisme. La métropole de Marseille travaille par exemple actuellement à son PLU intercommunal. Le Parc national se positionne en tant que contributeur, et non uniquement prescripteur, vis-à-vis de ce processus.

Enfin, nos recommandations seront déclinées sur le plan opérationnel, avec des prescriptions portant sur l'activité et la gestion du site.

■ Jean-Pierre THIBAUT

Ces trois présentations montrent bien que sur nos sites, nous sommes bien dans une gestion dynamique et non pas dans un concept d'arrêt sur image, qui serait de toute façon impossible à tenir puisque la nature et les occupations humaines évoluent et nous rattrapent.

Ensuite, il apparaît clairement que la participation de la population ne représente pas une perte de temps au départ. On a au contraire beaucoup à y gagner puisque les enjeux sont moins lourds à porter dès lors qu'ils sont partagés. En outre, ce que l'on bâtit ensemble sera infiniment plus solide qu'une construction intellectuelle de spécialistes. J'observe par ailleurs que le paysage n'est pas envisagé comme une couche supplémentaire mais comme un véritable guide pour l'action pour ceux qui animent, suscitent et coordonnent.

Étude pour un paysage de demain pour le Marais mouillé poitevin

■ Sandrine GUIHÉNEUF, directrice technique, Grand Site de France, Marais poitevin

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est gestionnaire du Grand Site de France. Au quotidien sur le territoire, le partenariat entre les élus, les équipes techniques

La notion de fréquentation ne se résume pas à une valeur absolue. Il est avant tout nécessaire de mesurer son impact sur le territoire.

gestionnaires et les services de l'État revêt une grande importance puisque nous œuvrons ensemble et partageons les mêmes valeurs pour faire vivre nos grands paysages classés, voire labellisés. Ces territoires sont avant tout des lieux de partage et de vie.

Contexte. Le Marais poitevin est une zone humide très vaste conquise par les hommes sur un ancien golfe marin s'ouvrant sur la façade atlantique. Aménagé par les hommes au fil des siècles, le territoire présente une diversité de paysages ayant l'eau en commun. Ce paysage est très représentatif de l'interaction entre homme et nature.

Dès le Moyen Âge, afin de gagner des terres cultivables sur les eaux, les hommes ont commencé à ériger des digues, creuser des canaux, construire des ouvrages, façonnant ainsi le «marais desséché», paysage ouvert, à l'Ouest du Marais poitevin. Le «marais mouillé», quant à lui, est le secteur resté inondable, en majeure partie localisé à l'Est du Marais poitevin. Il se caractérise par sa trame arborée très importante puisqu'il s'agit du plus grand marais boisé de la façade atlantique. Ce qui fait l'esprit et la singularité des lieux est la juxtaposition de l'incroyable trame hydraulique, qui compte plus de 8000 kilomètres de voies d'eau hiérarchisées, structurées au fil du temps par les hommes, et de la trame arborée plantée sur les rives pour fournir du bois de

chauffé. Le paysage du marais mouillé, construit au XIX^e siècle, est donc marqué à la fois par l'eau et le végétal.

Dans ce paysage relativement récent à l'échelle du marais, la vie était organisée autour du rapport à l'eau. Chaque village, cales, ports, publics ou privés, offraient des accès quotidiens aux voies d'eau où les maraichins transportaient par bateau bois, récoltes, bétail... Mais peu à peu, et particulièrement dans les années 1970, la déprise agricole et la construction de routes ont détourné les habitants du marais, en particulier des secteurs uniquement accessibles par voie d'eau, et de surcroît inondables. Le paysage s'est petit à petit banalisé, les ports ont été comblés, les prairies naturelles ont laissé la place à la déprise, aux grandes cultures, ou à la popiculture en plein. Ce constat a conduit, dans les années 1990, à une prise de conscience collective de l'intérêt général de maintenir ce paysage, et de mobiliser des moyens humains et financiers.

Le déclencheur a été le programme des Grands travaux présidentiels conduits dans le Marais mouillé des Deux-Sèvres, qui a permis de rénover et mettre en valeur des lieux de contact avec l'eau. Les ports, les quais, les cales, les villages-rues ont fait l'objet d'importantes restaurations. Un dispositif similaire a été engagé dans la partie vendéenne du marais mouillé, puis dans les années 2000, sur l'ensemble du site classé, à grande échelle, puisque deux régions, trois départements et 24 communes sont concernés. L'Opération Grand Site a ainsi permis de fédérer de nombreux acteurs autour de la sauvegarde d'un patrimoine emblématique.

Dans le même temps, le Parc est intervenu pour favoriser le retour de l'élevage et la remise en prairies. En effet, la fermeture du paysage continuait à banaliser le paysage « traditionnel » du marais mouillé constitué de prairies ceinturées de voies d'eau et bordées de frênes taillés en têtard. Une opération d'envergure a été mise en place avec les éleveurs qui avaient peu à peu délaissé le site au profit des terres hautes et secteurs de plaines bordant le marais mouillé. La tempête de 1999 a également provoqué des dommages importants à cette trame paysagère déjà dégradée. La chute de plus de 50 % des peupliers a entraîné l'arrachage des frênes têtards ainsi que l'érosion des berges. L'effacement des dégâts de la tempête a nécessité la mise en œuvre de moyens importants pour désencombrer les voies d'eau, remettre en état les parcelles, et sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt de regagner des prairies et replanter des frênes en pourtour de parcelles. Nous avons conventionné avec les propriétaires, majoritairement privés, et les éleveurs, qui sont aujourd'hui à nouveau présents, y compris dans le marais uniquement accessible par bateau.

Au total, c'est un travail collectif de plus de trente ans avec les acteurs locaux qui a permis la mise en valeur patrimoniale et paysagère du marais autour de sa protection et de son évolution qualitative.

■ **Sylvain PROVOST, inspecteur des sites, DREAL Poitou-Charentes**

Le site a été classé en 2003 pour son caractère « pittoresque » et « scientifique », ces deux qualificatifs faisant partie des cinq critères prévus par la loi du 2 mai 1930. Le caractère scientifique n'a pas été retenu comme on pour-



Derrière la réalisation de ce travail, l'essentiel est de partager avec l'ensemble des acteurs du site les enjeux de son évolution et d'en faire un véritable projet collectif.

rait le penser, pour reconnaître l'intérêt de cette zone humide en tant que réservoir de biodiversité, mais en raison de l'ingénierie mise en œuvre par l'homme depuis plus de mille ans, pour vivre dans une zone d'expansion des crues et en tirer le plus de produits possible.

Le site classé compte plus de 400 000 frênes têtards plantés sur les pourtours de parcelles. Cette trame constitue, avec le réseau hydraulique qu'elle accompagne, le principal motif du classement et représente un patrimoine unique en Europe. Ce monument naturel, progressivement mis en place au cours du XIX^e siècle, non pas pour maintenir les berges, (contrairement aux aulnes ou aux saules, le frêne têtard joue ce rôle de façon imparfaite), mais aux fins de produire du bois de chauffage, est aujourd'hui vieillissant.

Ce grand paysage se trouve donc confronté à un double problème. D'abord, celui des conditions socio-économiques qui ont évolué, le nombre de personnes présentes à l'hectare ayant comme partout diminué, or l'entretien des frênes têtards demande une main-d'œuvre importante, de même que le transport de leur bois par voie d'eau.

Ensuite, se profile une maladie nouvelle, extrêmement violente, appelée « chalarose du frêne », qui progresse depuis le nord-est de l'Europe. Nous avons tenté d'anticiper son arrivée en lançant une grande étude paysagère, devant nous permettre de définir ce que nous voulions dans le futur pour ce paysage dont nous avons hérité. Voulons-nous le figer à tout prix en nous bornant, comme pour l'orme, aux frênes têtards résistants ? Ou imaginerons-nous un autre paysage, qui permette de concilier esprit des lieux et usages sylvicoles ?

Nous n'avons pas retenu la première option. Nous nous de-



7

50



8

ATELIER SUR SITE. © PNR Marais poitevin

CONCHE. © PNR Marais poitevin - sat

mandons notamment si le territoire doit conserver un mode de sylviculture mono-spécifique. Ceux qui visitent le Marais poitevin sont assez surpris de constater la faible présence du saule, du peuplier noir ou d'autres essences s'accommodant de l'humidité comme le chêne pédonculé. Imaginer le paysage de demain représente un énorme défi, difficile à relever. Il s'agit de surcroît d'une lourde responsabilité, car nous travaillons sur un paysage identitaire vécu ou fantasmé par nombre de gens.

Partager la charge. Le Parc est maître d'ouvrage de l'étude paysagère et l'État la finance. Nous avons choisi de faire travailler un collectif de paysagistes, associés à un agronome et un photographe-écrivain. Grâce à eux, la charge de cette responsabilité, de cet affect, peut être partagée par le biais d'ateliers de terrain auprès de l'ensemble de la population, en particulier des agriculteurs et des élus.

Charline NICOL, inspectrice des sites, DREAL des Pays de la Loire

La démarche initiée avec le collectif en avril 2015 a permis la réalisation d'un diagnostic sur les paysages du marais mouillé ainsi que l'organisation d'ateliers sur des sites-test d'expérimentation : répartis dans les 3 départements et représentatifs des différentes typologies du site classé en termes de paysage, d'usages, de nature de sol ou de mode de gestion. Ces ateliers ont rassemblé des acteurs variés : institutionnels, spécialistes, services de l'État, élus, propriétaires, gestionnaires, associations de protection de l'environnement, agriculteurs, forestiers, habitants...

Ces demi-journées de travail sur site nous ont permis d'observer, de réfléchir à l'implantation de nouvelles essences et à la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion. Elles ont à la fois été des temps d'échange et de débat qui nous aident à savoir quel paysage nous souhaitons préserver mais également des temps de transmission de connaissances très enrichissants.

Ces ateliers ont permis de proposer des actions à court, moyen et long terme en fonction des situations. À partir des résultats de ces expériences, notre objectif est de décliner un plan d'actions sur l'ensemble du territoire du PNR. Derrière la réalisation de ce travail, l'essentiel est de partager avec l'ensemble des acteurs du site les enjeux de son évolution et d'en faire un véritable projet collectif. ■

... échanges

Jean-Marie PETIT, expert auprès du RGSF - En première partie, vous avez présenté l'impact du mitage en proche périphérie de la métropole marseillaise puis en seconde partie, le rôle de votre projet de plan de paysage en cours de réalisation. Tout cela se rattache à votre adhésion, après la loi de 2006, à une charte des Parcs nationaux. Or dans cette charte figure une carte des vocations du Parc national. J'aimerais savoir comment s'articulent les prescriptions contenues dans ce document important avec votre plan de paysage.

Albert SAYAG, chargé de mission urbanisme et paysage, Parc national des Calanques - La carte des vocations est une déclinaison territoriale des objectifs de la charte. Dans le cas de notre Parc, elle définit des espaces d'accueil, des espaces de nature à protéger impérativement – donc à fermer à la fréquentation – et des espaces de pratique situés à la frontière entre espaces de frange dédiés à l'accueil et espaces de réserve.

Cette carte des vocations ne dit pas comment intervenir sur le paysage et comment le gérer. Par exemple, une fois que l'idée de réserve naturelle est acquise, il faut décider du devenir de la forêt, qui reste soumise au risque incendie. Sur ce point, nos propriétaires-gestionnaires ont des visions totalement différentes. Notre plan de paysage doit nous permettre de définir ensemble la valeur paysagère du site et de choisir quelles actions seront mises en place, comme des plans de massif, de dépressage ou de gestion de la forêt. Le plan de paysage vient donc compléter la carte des vocations.

Valérie NORMAND, inspectrice des sites, DREAL PACA - Je voudrais compléter cette réponse en évoquant la notion de curseur. Notre site a été classé pour préserver son aspect pittoresque. Mais aujourd'hui, nous devons intégrer des demandes sociales et sécuritaires tout en respectant la carte des vocations du Parc. Où placer le curseur entre les aménagements et la protection du paysage ? Je pense notamment aux équipements DFCI¹ en périphérie de massif, aux aires d'accueil, aux parkings ou encore à tous les équipements techniques annexes. Cette notion de curseur est fondamentale. Le plan de paysage doit nous aider à le placer à son juste niveau.

Alain FREYTET, paysagiste conseil auprès du RGSF - Concernant les ateliers de concertation du Marais poitevin, comment gérez-vous la contradiction entre les participants ? Qui fait la synthèse et qui organise les ateliers ? Les équipes chargées de l'étude paysagère sur le marais proposent-elles un déroulé des concertations ? Débattez-vous en amont, par exemple pour savoir si elles iront jusqu'au chantier, c'est-à-dire jusqu'à planter ? Enfin, les actions que vous menez dans les ateliers permettent-elles de s'entendre et de dépasser les contradictions ?

Sandrine GUIHÉNEUF, directrice technique du Marais poitevin, Grand Site de France - Le choix des sites d'expérimentation s'est fait conjointement avec les services de l'État, le Parc en tant que maître d'ouvrage et le collectif d'études. Partagés en amont de la démarche, ces choix ont permis d'obtenir une typologie représentative avec différentes natures de sol – tourbeux, argileux, etc. – donc différentes possibilités en termes de plantations, divers types d'accès – par voie de terre ou voie d'eau –, divers usages, tourisme, production, quiétude, etc. A chaque fois, nous avons tenté de croiser ces critères pour obtenir une diversité de sites d'expérimentation et d'ateliers participatifs pouvant ensuite être dupliqués.

Dans les ateliers eux-mêmes, nous sommes agréablement surpris par le caractère fédérateur du paysage. Pourtant, le Marais poitevin est un territoire complexe où les questions de l'eau ou de l'agriculture ont pu poser des difficultés. Mais là, nous nous parlons simplement et posément parce que nous avons un grand défi à relever ensemble. La chalarose n'est pas encore arrivée. Nous n'aurons peut-être pas à subir ce traumatisme mais l'anticiper nous réunit, comme la tempête de 1999, ou l'incendie de Sainte-Victoire qu'évoquait Philippe Maigne précédemment, peuvent réunir les acteurs d'un territoire au-delà de leurs divergences.

1. Défense de la Forêt Contre les Incendies

En outre, les propositions de chacun sont relativement convergentes, y compris sur des essences auxquelles nous n'avions pas pensé. Les anciens nous racontent par exemple qu'autrefois, on trouvait des peupliers noirs dans le marais et les spécialistes confirment que cette essence est intéressante. Cette émergence de suggestions communes est fantastique. Par exemple les pistes sont nombreuses et riches autour de la question des énergies renouvelables, où le bois est assez central.

À ce stade, nous retenons l'envie collective d'une diversité des réponses, même s'il ne s'agit pas de perdre le caractère emblématique de cette trame arborée très forte que représente le frêne et que nous tenterons de maintenir autant que possible.

Sylvain PROVOST, inspecteur des sites et chargé de mission paysage, DREAL Poitou-Charentes - J'ai bien entendu la question suivante : qui décidera en dernier ressort ? Nous sommes dans un site classé, les trois commissions des sites des départements concernés seront donc consultées sur les plantations nouvelles prévues sur chaque placette d'essai, puis le Ministère de l'Écologie décidera, mais après avoir bien pesé les débats qui ont eu lieu, notamment auprès des acteurs de terrain.

Enfin, j'insiste sur notre étonnement face à la convergence des propositions. Concernant par exemple le peuplier noir, nous avons oublié le fait que cette essence était un excellent bois d'œuvre, pourtant, les «balets», ces grands hangars maraîchers, mais aussi les charpentes, les bardages... étaient faits de bois de peuplier. Voilà une redécouverte fabuleuse !

Albert SAYAG - Au Parc national des Calanques, nous constatons également une convergence des propositions dans les ateliers malgré, par endroit, des situations conflictuelles et des jeux d'acteurs que nous redoutions en amont. Certains ateliers se sont plutôt très bien déroulés, avec une convergence d'intérêts et de propositions mais aussi une intelligence collective assez extraordinaire, dont nous avons tenu à rendre compte dans les cahiers de restitution de notre travail. Toutefois, ça n'a pas été le cas dans tous les ateliers. Dans certains secteurs, il restera nécessaire de trancher, par exemple en matière de gestion de la forêt, mais les ateliers ont permis de poser sur la table un certain nombre de questions et de dépassionner les débats entre acteurs.

Bruno CARIOU, directeur de la Pointe du Raz en Cap Sizun, Grand Site de France - Selon les époques, on observe en effet une modification des paysages en fonction des activités qui y sont développées. Les exploitations minières par exemple ont complètement modifié le paysage. L'exemple du classement par l'UNESCO de terrils ou d'ensembles immobiliers comme ceux du Havre montre l'évolution du regard, alors qu'il y a seulement quelques dizaines d'années, il était inconcevable que ces éléments fassent partie du paysage. Aujourd'hui, les paysages sont en pleine modification, avec notamment l'apparition des éoliennes ou de parcs photovoltaïques, qui font l'objet de nombreuses discussions, voire d'oppositions. On sent bien que les paysages sont en mutation constante. Comment assurer la perpétuation de la valeur d'un Grand Site dans ce contexte ?

Gilles DE BEAULIEU, inspecteur des sites, DREAL Pays de la Loire - Vous posez la vaste question de la période de référence. Pour ce qui concerne le site de Talmont, ce sont les bossis pâturés qui ont été classés en 1976. Pourtant historiquement, ces territoires étaient entièrement cultivés, avec du jardinage partout. Tout l'intérêt de l'exercice réside dans le fait que ces paysages évoluent. Lorsqu'il intervient, le classement marque fortement cette question de la période de référence. Il faut savoir s'en détacher et la relativiser par un travail d'historien du paysage, pour savoir ce qu'étaient les paysages avant leur classement et venir ainsi incrémenter la valeur patrimoniale et l'épaisseur paysagère des sites. Et du coup, il s'agit également de savoir comment on les gèrera dans l'avenir. Encore une fois, même par rapport à l'activité agricole, on est bien obligé de travailler sur la notion d'adaptation. La question est : où placer la frontière entre adaptation et rupture ? Voilà tout le problème. Il est nécessaire de mener tout un travail très délicat, et de façon la plus concertée possible pour éviter les erreurs et pour que la volonté des habitants s'exprime. Il n'existe pas d'antinomie entre le futur et le paysage, mais une véritable démarche de projet et de connaissance est indispensable. Et cette démarche ne peut pas s'arrêter à un moment réglementaire figé, à savoir l'acte de classement. ■

Table ronde

Table ronde 2

Mutations sociales, développement local, transition énergétique, quels enjeux pour les paysages remarquables ?



Sébastien Desanlis

Directeur de l'environnement,
Grand Site de France,
Baie de Somme



Aurélie Berger

Inspectrice des sites,
DREAL Poitou-Charentes

Jean-Marie Petit, animateur

Expert auprès du RGSF

Pierre Chevillon

Vice-président du
Grand Site de l'Estuaire
de la Charente - Arsenal
de Rochefort



Martin Chenot

Directeur de l'Ecole nationale
supérieure d'architecture et
de paysage de Bordeaux



Table ronde 2

*Mutations sociales, développement local, transition énergétique, quels enjeux pour les paysages remarquables ?***Jean-Marie PETIT, expert auprès du RGSF**

Pour introduire, je m'appuierai sur le projet à dix ans du RGSF¹. On peut lire en conclusion de l'introduction : « Dans la période qui s'ouvre et jusqu'en 2030, le RGSF et le Ministère en charge des sites s'attacheront à accompagner l'évolution du regard de la société sur le paysage en tenant compte à la fois des nouvelles perceptions du patrimoine et des mutations des activités et des territoires, contribuant ainsi à la réaffirmation constante du sens contemporain de ces lieux de beauté, de mémoire et de projet ». Je vous invite à retourner à ce document fondateur, qui me semble bien illustrer l'ensemble de nos travaux de cette matinée.

Montée des eaux et érosion, les enjeux du changement climatique dans les Grands Sites**Sébastien Desanlis, directeur de l'environnement, Grand Site de France, Baie de Somme**

Le territoire côtier de la Baie de Somme est confronté à au moins deux phénomènes majeurs, à savoir la montée des eaux qui pourrait submerger une partie du littoral d'une part et l'épuisement de certaines ressources naturelles minérales d'autre part. Quels sont les impacts de ces évolutions sur les paysages et quelles postures le Grand Site adopte-t-il face à ces enjeux ?

La côte picarde est un pays façonné par les paysans qui, depuis le Moyen Âge, ont cultivé l'art de gagner sur la mer. Chez nous, ce n'est que très récemment que les habitants ont porté leur regard vers la mer, contrairement à d'autres territoires littoraux. Aujourd'hui, nous nous intéressons fortement à notre rapport à la mer, à l'égard de laquelle nous tentons de changer notre perception et notre attitude. Cette évolution « des esprits » nous oblige à repenser nos interactions à la fois physiques et humaines entre les espaces terrestre et maritime.

Pour illustrer mes propos, focalisons-nous sur un petit morceau de notre littoral (3 000 hectares) situé au Sud de la baie et constitué de « bas-champs », c'est-à-dire de terres gagnées sur la mer. Sur ce territoire des Bas-champs de

Cayeux, je prendrai comme fil conducteur, le galet siliceux. Les falaises normandes s'arrêtent à Mers-les-Bains mais les falaises elles-mêmes courent jusqu'à Ault. Vient ensuite un grand polder et la ville de Cayeux-sur-Mer, qui s'est construite sur les crochons de galets. Le petit hameau du Hourdel, situé à l'ouvert de l'estuaire, termine ce cordon.

Le galet de Cayeux. Le galet naît de l'érosion des falaises normandes, dont la paroi crayeuse s'éboule. Avec la dérive littorale, les matériaux siliceux roulent, se transforment en galet et arrivent dans l'ouvert de l'estuaire de la Baie de Somme. La Pointe du Hourdel représente le poulier – autrement dit une avancée de galets – dont les formes varient puisque l'amoncellement est continu. Le poulier progresse donc vers l'ouvert de l'estuaire, avec une tendance naturelle à le refermer. Cet espace extrêmement dynamique abrite un certain nombre d'usages. Les paysages sont notamment ici l'objet d'un engouement de plus en plus fort en matière de découverte de la nature (spatules, phoques veaux marins...).

L'activité ancestrale d'exploitation de la ressource de galets se perçoit moins dans le paysage, même si elle reste omniprésente. Nos galets sont très fortement chargés en silice – à hauteur de 99 % –, ce qui en fait un matériau aux propriétés très intéressantes, notamment lorsqu'on le chauffe à haute température. Sa calcination produit une poudre très blanche, la cristobalite, qui s'exporte partout dans le monde pour finir par exemple dans la céramique ou dans les bandes blanches continues ou discontinues le long des routes.

Un territoire à la croisée de trois phénomènes. Globalement, au regard des problématiques du réchauffement climatique et des phénomènes naturels propres à ce littoral, nous avons à traiter de front, et sur une bande de dix kilomètres de long, trois difficultés distinctes :

- L'érosion et l'effondrement des falaises à Ault. Nous abordons au départ ce phénomène comme une attaque de ces falaises par la seule mer. Or l'eau de pluie les attaque elle aussi très fortement. Ce qui ne pose pas de difficultés sur les espaces naturels non urbanisés, où les évolutions sont libres. En revanche, dans les zones urbanisées, des arbitrages sont nécessaires.

1. « Projet à dix ans pour le RGSF 2013-2022 », consultable sur le site internet



1



2



3

61

- 1. LA BAIE DE SOMME. © Altimage_SMBS-GLP
- 2. LA FALAISE DE CAYEUX. © Altimage_SMBS-GLP
- 3. LA ZONE D'EXPLOITATION DE GALETS. © R. Jacq_SMBS-GLP

Sur cette bande littorale, les différents partis de réaménagement projetés n'ont pas été arrêtés mais sont inscrits dans le plan de gestion comme une palette de propositions pour ces espaces, (falaises, estuaire, cordon de galet, zone d'exploitation de granulats...) pour lesquels les acteurs auront à trancher.

- La submersion marine. Cette problématique concerne la ville de Cayeux-sur-Mer et ses alentours, puisque les 3000 hectares de bas-champs sont situés sous le niveau de la mer. Le cordon protecteur, lui, est plutôt déficitaire en galets en raison d'un certain nombre d'ouvrages qui ont bloqué le transit naturel. Aujourd'hui cette fragilité due à l'intervention humaine menace le site.

- L'accrétion, problématique qui concerne de nombreux estuaires. Chaque année, 700 000 mètres cubes de matériaux viennent s'amonceler en fond de baie, ce qui engendre un phénomène inéluctable de comblement.

Il y a une dizaine d'années, nous avons conduit un travail pour préparer les acteurs du littoral aux conséquences de ces phénomènes. Depuis, la tempête Xynthia nous a fortement aidé à rendre crédible nos prospectives auprès des élus et des concitoyens. Aujourd'hui, nous nous demandons quelles réponses apporter à des phénomènes susceptibles de s'imposer à nous très rapidement.

À noter que la Pointe du Hourdel a été classée au titre des sites, ce qui pose au-delà de la question de la préservation du paysage de référence, la question de son évolution et donc de son accompagnement.

Évolution des postures. Les postures étaient à l'origine guidées par la notion de risque. L'attitude collective relevait plutôt de la défense contre l'ennemi, à savoir la mer. On renforçait à la fois des ouvrages sur la mer, avec notamment des systèmes de pieds d'enrochement, et la falaise elle-même, qui s'est retrouvée progressivement bétonnée au droit des zones urbanisées.

Aujourd'hui, ces dispositifs sont vieillissants et les communes n'ont plus les moyens de les restaurer, si elles souhaitent se doter de capacités pour aménager leur territoire. Un choix s'impose donc à elles, entre défense et développement. L'une des volontés locales est d'inscrire le territoire dans une démarche d'adaptation au risque.

Au sein des équipes techniques du Syndicat mixte, nous avons la chance de compter à la fois des protecteurs de la nature et des opérateurs d'aménagement urbain. En outre, nous avons une responsabilité sur les ouvrages de défense contre la mer. En interne, des arbitrages très forts ont été nécessaires avec un croisement des regards techniques. Et la notion qui a fait consensus est celle de la qualité des paysages de notre littoral.

En définitive, le risque littoral ne doit pas devenir une fatalité. Il doit permettre à nos territoires de venir conforter par exemple la politique des Grands Sites de France, notamment en revisitant au droit des espaces urbanisés la qualité paysagère et environnementale des fronts de mer.

Quelles opportunités ? Nous réfléchissons donc actuellement à des replis stratégiques. Ce qui signifie que nous laisserons la falaise tomber, mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix. Notre équipe d'ingénieurs imagine de nouveaux procédés pour adapter par exemple les canalisations d'eau, d'électricité et de gaz. Nous concevons également des schémas de déplacement de la ville et des schémas de résilience. À certains endroits, nous autoriserons des constructions mais elles seront très facilement maléables. Les espaces devront pouvoir se déplacer comme sur un tapis roulant afin de s'adapter aux évolutions du territoire, qui sera de plus en plus interpénétré par la mer. Au final, il nous semble évident que cette pénétration peut devenir un véritable avantage pour nous, sur le plan du paysage. Ce n'était pas le cas il y a dix ans.

Par ailleurs, le galet représente, sur ce secteur, une ressource non renouvelable. On est donc en droit de se demander comment le gestionnaire anticipe la reconversion de l'industrie liée à ce matériau. Ici la nature dicte une fois de plus les règles de gestion. Les deux données qui s'imposent ici sont l'ensablement de l'estuaire et la fin programmée de l'exploitation des carrières, qui laisseront d'importants trous d'eau le long du littoral. Les installations d'extraction, qui représentent 400 emplois, ont encore une durée de vie de 15 ans. Quel paysage, mais aussi quel développement du territoire sont alors possibles ? Nous avons mis en place une stratégie au travers du plan de gestion du site classé, qui avait pour objectif non pas simplement de figer le site, sa valeur et le regard qu'on y posait mais de considérer que le territoire engendrerait des opportunités d'accompagnement des évolutions naturelles. Par exemple, si les estuaires se comblent, pourquoi ne pas rouvrir des espaces sur l'arrière littoral ? Quelle est la valeur d'un espace de polder au regard du maintien du caractère maritime d'un estuaire ? Cette question est clairement posée. L'Angleterre est plus avancée en matière de dépoldérisation. Globalement, concernant le foncier, un dialogue intelligent s'est tenu entre le Conseil départemental, qui a la compétence portuaire, et le Conservatoire du littoral, qui s'intéresse à cette recreation de nature et à la plus-value écologique qu'elle pourrait engendrer. Ici, il ne s'agit pas seulement de désensabler la baie mais de retrouver la fonctionnalité écologique de la baie en restaurant sa dynamique estuarienne.

Pour les carrières, nous avons envisagé un réaménagement basique revenant à conserver le trou d'eau et à construire un ponton, avec quelques éventuels reprofilages

de berges. On aurait pu considérer ce type de réaménagement comme un geste écologique. Mais nous sommes allés beaucoup plus loin en imaginant que l'on retrouve demain par exemple le site d'avant extraction. Ou un tout autre paysage... estuarien, dunaire, de marais...

Les différents partis de réaménagement que nous avons projetés n'ont pas été tranchés mais sont inscrits dans le plan de gestion comme une palette de propositions pour ces espaces, comme celle qui propose de transformer un paysage de granulats en prairie humide accueillant une activité pastorale en lien avec une gestion au bénéfice de la nature. Mais on pourrait aussi imaginer un espace beaucoup plus marécageux où l'ensemble des carrières ne serait pas comblé. Cette zone deviendrait alors un lieu accueillant les oiseaux qui migrent chaque année en Baie de Somme.

Ces choix, nous aurons à les faire en fonction des contraintes techniques que chaque projet nous imposera. D'abord, la dépoldérisation nous permettra de conserver le caractère maritime de l'accès au petit port du Hourdel, donc notre identité des usages. Ensuite, nous pouvons maintenir les paysages et retarder l'ensablement en larguant des matériaux dans les grands trous des carrières. Ce système de by-pass permettra de restaurer des paysages mais aussi de gagner de l'espace sur des terrains acquis au Moyen-Âge.

Cette logique relève d'un rapport gagnant-gagnant. Elle n'était pas bien acceptée il y a dix ans dans les débats. Aujourd'hui, les acteurs partagent ces principes d'aménagement, que ce soient les carriers, les pêcheurs, les plaisanciers ou même les agriculteurs.

Dépasser les difficultés d'application de la loi Littoral et de la loi de 1930, superposées dans des territoires vivants et dynamiques

■ Jean-Marie PETIT

Le site de l'Arsenal de Rochefort, classé en 2013 avec un lancement simultané de l'Opération Grand Site, est représentatif de la montée en puissance des préoccupations relevant de la qualité des paysages et du développement économique puisque la zone est très urbanisée. L'activité économique de la zone est importante puisqu'elle accueille par exemple une filiale d'Airbus. La densité de l'urbanisation pose question en matière d'intégration des infrastructures. La gestion des déchets, des autoroutes ou encore des aéroports doit également être prise en compte, comme dans de nombreux autres Grands Sites, eux aussi confrontés à une situation territoriale de proximité entre des zones classées et des zones urbaines proches. Quel est le contexte dans l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort et comment conciliez-vous ces impératifs, contradictoires au premier abord ?

■ Pierre CHEVILLON, vice-président du Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort

Le Grand Site de l'Estuaire de la Charente tire sa singularité de la taille et de la richesse du site classé, qui compte 7 000 hectares de terres et 10 000 hectares d'espace public maritime. Il réunit 15 communes pour une surface de 35 000 hectares, dont l'espace maritime du site classé.

La problématique à laquelle sont confrontés les élus : comment le paysage s'impose-t-il dans les décisions d'aménagement du paysage ? Autrement dit, comment préserver l'économie tout en respectant le patrimoine paysager ?

bordeur, classé, qui constitue la Tour Eiffel du Pays rochefortais – mais aussi les sites industriels et les silos liés à l'agriculture céréalière. Ces marqueurs verticaux sont le témoin de l'activité économique du territoire.

L'espace de l'estuaire a été profondément modifié durant les trois derniers siècles par les dynamiques économiques et démographiques. La problématique à laquelle sont confrontés les élus se pose donc en ces termes : comment le paysage s'impose-t-il dans les décisions d'aménagement du paysage ? Autrement dit, comment préserver l'économie tout en respectant le patrimoine paysager ?

Cette question induit des choix et des positions particulières. Tout d'abord, à l'échelle globale. Il y a une dizaine d'années, les élus de la Communauté d'agglomération et de la Communauté de communes – entités fusionnées depuis – ont unanimement décidé de limiter dans l'espace, à long terme, ces transformations majeures en sollicitant le classement du site.

Dans le site classé nous avons souhaité valoriser les espaces naturels et accompagner l'évolution des bâtiments et des activités. Toutefois, en tant qu'élus nous nous sommes vite trouvés confronté aux réactions des acteurs de notre ter-



■ INSTALLATION OSTRÉICOLE. © DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Le Grand Site est un ensemble patrimonial remarquable de par la présence de l'Arsenal de Rochefort, dont l'Hermione est le fleuron. Il comprend également les fortifications et les forts qui jalonnent les 25 kilomètres de l'estuaire de la Charente et dont la vocation était d'en défendre l'entrée. Le milieu naturel de l'estuaire est lui aussi exceptionnel, avec ses zones humides et son embouchure maritime. Le site compte de nombreux paysages insulaires, des paysages urbains avec des hameaux et mais aussi le quadrillage du centre-ville de Rochefort, né sous la houlette de Colbert.

Ce paysage est marqué par son urbanisation particulière avec une ville-centre, la dispersion des hameaux et des marqueurs verticaux comme les ponts – dont le pont trans-

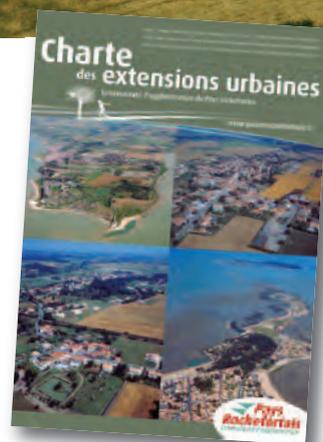
ritoire, notamment les agriculteurs et les ostréiculteurs. Nous avons alors réalisé que nous nous y étions mal pris. Nous avons donc entrepris de les inviter autour de la table, avec les services de l'État et les élus.

Cette idée a germé au cours d'un séminaire sur l'île d'Aix au cours duquel les réunions de travail ont fait apparaître ce besoin des acteurs locaux de participer. Nous avons donc créé une institution, le Parlement du Grand Site, qui vient prendre l'avis de chacun dans les secteurs ostréicole, agricole, touristique ou encore hôtelier, mais aussi auprès des services de l'État et des élus. L'objectif est de construire ensemble cette opération dans laquelle nous nous sommes engagés en décembre 2013 avec l'approbation de l'État, à savoir une Opération Grand Site.



■ ST NAZAIRE SUR CHARENTE. LE FORT LUPIN. © ECAV - Michel Bernard

■ CHARTE
DES EXTENSIONS
URBAINES.



Extension urbaine. Sur le plan social, le territoire est marqué par une pression démographique très importante, avec une augmentation de 12% de sa population en dix ans, et par une fréquentation touristique prégnante. L'extension urbaine a constitué l'un des premiers soucis auxquels j'ai été confronté, avec tous les élus travaillant avec moi, à la Communauté d'agglomération en tant que Vice-président chargé du développement local et de l'urbanisme. À partir d'exemples bien choisis dans le Pays rochefortais, nous avons été amenés à établir une règle, non imposée aux aménageurs ou aux communes mais relevant plutôt d'un ensemble de conseils. Une charte a été publiée afin de contrôler et circonscrire ces extensions pour préserver le mitage du paysage. Il a donc fallu y veiller dans nos plans d'urbanisme. La règle que nous avons mise en place semble efficace. Elle est respectée depuis une dizaine d'années. Nous avons ainsi limité les effets de l'extension urbaine galopante liée à la présence de deux villes importantes, La Rochelle et Rochefort.

Les pressions démographiques et touristiques impliquent également un redimensionnement des services publics. Des aménagements sont également nécessaires en matière de traitement des déchets ménagers, d'équipements de loisir et de structures touristiques. L'usine d'eau potable a notamment été modifiée pour fournir le volume d'eau nécessaire au moment des pics de consommation survenant en été, au plus fort de la saison touristique. 65 000 mètres cubes sont nécessaires à l'année, ce qui représente une consommation extraordinaire. L'intégration de l'usine

dans le paysage du marais et son aménagement constituent par ailleurs une réussite dans la mesure où, isolée, elle n'est pas visible.

Industrialisation. L'Arse-
nal de Rochefort témoigne
d'une industrialisation an-
cienne. On construit des bateaux depuis trois siècles dans
la ville mais on y construit aussi des avions ce qui repré-
sente des installations très importantes, sans compter toutes
les sociétés qui vivent de cette activité. Sur le plan de l'ur-
banisme, il est nécessaire de maîtriser une forme d'inté-
gration. Ce n'est pas chose facile lorsqu'il s'agit de
sociétés comme Sogerma (constructeur d'Airbus) dont les
installations sur la ville historique sont visibles dans le pay-
sage lorsque l'on regarde Rochefort. À l'époque de l'im-
plantation du Groupe, on ne pensait pas aux questions
d'intégration mais ces expériences servent à notre réflexion.

Gestion des déchets ménagers. Il existe sur notre terri-
toire une usine de revalorisation énergétique des déchets
dits de la poubelle grise. Autrement dit les déchets qui ne
sont ni des cartons, ni du plastique, ni des matières or-
ganiques. Là aussi, l'augmentation de la population nous
amène à redimensionner notre équipement, dans la-
quelle plusieurs structures seront incluses (tri mécano-
biologique des substances organiques, compostage et

incinération). Cette incinération conduira à la production d'une énergie revendue à 100 % à la base aérienne toute proche. Le dimensionnement de cette usine pose bien entendu des difficultés. Elle deviendra un nouveau marqueur vertical, au même titre que les silos.

Cette opération a été lancée bien avant que les élus du Pays rochefortais ne pensent à classer le site. À l'avenir, nous tenterons de tenir compte, autant que faire se peut, de la mise en valeur corollaire au classement, et de profiter des enseignements qu'apporte l'OGS dans la réalisation de nouveaux programmes d'industrialisation dans le Pays rochefortais, et notamment dans le périmètre du Grand Site.

■ **Aurélié BERGER, inspectrice des sites, DREAL Poitou-Charentes**

Je vais tenter d'illustrer les propos de Pierre Chevillon sur la démarche que nous commençons tout juste à mettre en place dans le cadre de l'Opération Grand Site sur la question de l'intégration des projets agricoles et conchylicoles dans le paysage. Le processus est piloté par l'agglomération de Rochefort et de la DREAL. À Rochefort, nous pouvons compter sur un chargé de mission Grand Site et une paysagiste recrutée dans le cadre de l'OGS. Je souligne la qualité de ce travail de collaboration. Les structures mises en place avec l'État par le Grand Site de l'Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort depuis trois ans comptent énormément dans la résolution en amont des difficultés éventuelles.

Un groupe de travail réfléchit à la manière d'intégrer les bâtis liés à l'agriculture et à l'ostréiculture dans le site classé. Cette volonté d'intégration remonte au moment du classement du site, contre lequel se sont élevés les professionnels agricoles et ostréicoles, qui exprimaient de nombreuses in-

quiétudes. Ils demandaient notamment que l'ensemble des sièges d'exploitations agricoles soient retirés du site classé, ce qui était inenvisageable puisque nous travaillons sur un paysage global. Mais l'État s'était alors engagé à leur faire comprendre qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre leur développement et le site classé, et que nous les accompagnerions dans leurs démarches pour aboutir à la poursuite de leurs activités sur le territoire.

Cet engagement s'est traduit par une fiche-action dans le cadre de l'Opération Grand Site. Le comité de pilotage l'a également rappelé à la fin de l'année 2014, avec la volonté de la sous-préfète et du Président de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan – la CARO, qui pilote l'OGS – que cette action soit mise en place rapidement.

Dernier élément de contexte, l'État s'est ressaisi en 2015 de la question de l'application de la loi littoral en Charente-Maritime, qui y était assez disparate en raison du fait que le texte prête à interprétation. L'État a donc souhaité repenser une doctrine permettant une application plus homogène.

La loi littoral, qui date des années 1980, obéit au même principe que la loi montagne. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, elle ne s'applique pas uniquement à la frange littorale des communes concernées mais à l'ensemble de leur territoire. En outre, elle intègre les communes situées le long d'un estuaire. De ce fait, la quasi-intégralité du territoire de notre Grand Site est concernée.

Sur le fond, la loi littoral définit des espaces sur lesquels le code de l'urbanisme impose différentes contraintes réglementaires. Elle s'articule fortement avec les sites classés dans la mesure où les parties naturelles de ces sites sont censées être des espaces remarquables au titre de la loi littoral. Ce qui veut dire qu'ils ne peuvent accueillir que des aménagements légers et réversibles. Par exemple, les bâtis agricoles ne doivent pas dépasser 50 mètres carrés. Cette réglementation est donc très contraignante.

Tous ces éléments mis bout à bout nous ont imposé de mettre en place une démarche. Nous avons donc constitué un petit groupe de travail technique avec les professionnels (Chambre d'agriculture et Comité régional conchylicole), les services de l'État (DREAL, STAP, les services de la DDTM – en charge des questions loi littoral, urbanisme, politique agricole et culture marine –), l'agglomération de Rochefort et le CAUE. L'idée était de discuter entre techniciens, mais surtout d'initier un dialogue constructif avec les professionnels pour aboutir à une instance de concertation où l'on puisse échanger librement sur la manière dont nous travaillerions ensemble et dont nous accompagnerions les projets des pétitionnaires.

L'orientation des débats est pédagogique et vise à co-construire les méthodes de travail à mettre en place sur le territoire pour développer des projets les plus qualitatifs possibles, c'est-à-dire permettant aux professionnels de travailler tout en étant respectueux des sites. La démarche doit également permettre d'intégrer toutes les réglementations afin qu'elles ne soient pas vues comme des contraintes accumulées mais comme des éléments à intégrer tout au long des réflexions et propres à alimenter les projets. Nous avons donc la volonté de mettre en place une approche intégratrice des réglementations.



L'État a souhaité repenser une doctrine permettant une application plus homogène. [...] Nous avons donc la volonté de mettre en place une approche intégratrice des réglementations.

Pour les projets bâtis, il était important de prendre en compte à la fois le projet de l'agriculteur dans son ensemble et les enjeux pour le site. Dans la mesure où les activités agricoles entretiennent le paysage, il faut pouvoir les pérenniser sous peine d'aboutir à une perte de qualité de ce paysage.

La loi induit que certaines parties des sites classés peuvent ne pas être naturelles. Nos réflexions auront donc notamment pour objet de définir où commence et où s'arrête la partie naturelle de notre site, en lien avec le travail mené par l'État sur l'application de la loi littoral dans le département puisque même entre services, les lectures peuvent être différentes. Nous devons nous mettre d'accord sur plusieurs cas. Peut-être sera-t-il également nécessaire d'attendre une jurisprudence sur la question, pour valider la doctrine que nous tenterons de mettre en œuvre en Charente-Maritime.

Notre finalité est de publier un guide à destination des pétitionnaires. Il contiendrait une méthodologie répertoriant les bons contacts à prendre au bon moment lorsque l'on veut monter un projet, mais également des prescriptions architecturales ou paysagères.

Nous voudrions que le classement soit perçu comme une opportunité par les professionnels. Tout ce travail en amont représente un gain d'efficacité pour les dernières phases de la procédure, sachant que les pétitionnaires ont souvent des craintes concernant les délais réglementaires. Notre travail devra pouvoir les rassurer. En prenant le temps de nous assurer que leur projet sera compatible avec toutes les réglementations, nous obtiendrons au final un accord ministériel évident.

Nous sommes dans les balbutiements de cette démarche. Nous ne pouvons donc pas encore vous faire part de son succès éventuel. À ce stade, il n'est pas toujours facile de gérer les projets qui arrivent, en particulier en l'absence de doctrine tout à fait établie sur la loi littoral. En même temps, nous apprenons et nos difficultés alimentent nos réflexions.

Nous souhaitons aboutir à une meilleure adhésion des professionnels au projet Grand Site. Notre démarche rejoint les autres actions menées par l'agglomération dans le cadre de l'OGS. Un appel à projets destinés aux professionnels ayant un projet de développement sur le territoire du Grand Site a par exemple été mis en place. Il propose une aide logistique et financière pour les aider dans leurs démarches.

Nous avons par ailleurs la volonté d'étendre notre démarche à tout le Grand Site, et non au seul site classé, afin que les agriculteurs prennent conscience de la valeur de ce territoire et puissent bénéficier de l'image de marque du Grand Site pour valoriser leur production et alimenter leur stratégie de développement.

J'espère que nous pourrions revenir dans quelques années vous exposer les suites de notre travail. J'observe d'ores et déjà qu'il diffuse dans d'autres sites du département, notamment sur l'île d'Oléron, qui n'est pas un Grand Site mais sur laquelle nous mettons en place la même démarche. Ces Rencontres nous ont également donné envie de nous mettre en lien avec d'autres Grands Sites ayant lancé ce type de démarche pour nous nourrir de leur expérience pour la suite de nos travaux.

Le regard de Martin Chenot

■ Jean-Marie PETIT

Pour clore cette table ronde, nous allons donner la parole à Martin Chenot, pour qu'il réagisse à ce qui lui a été présenté mais également pour qu'il nous fasse part de ce qu'il transmet aux étudiants qui viennent se former dans son école sur les questions de l'évolution du paysage, des mutations sociale ou de la transition énergétique.

■ Martin Chenot, directeur de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

Il se trouve que j'ai croisé le Réseau il y a quelques années. Et aujourd'hui, dans cette salle, ma première impression est que la compétence en matière de gestion des espaces complexes que sont les Grands Sites de France est en croissance. Ce qui se construit ici nourrira immanquablement les autres territoires.

Je me réjouis par ailleurs de constater que la question du paysage est de plus en plus centrale dans cette compétence même, dépassant très largement la question du site classé pour aller vers une appréhension beaucoup plus globale. Voilà, en écho à ce constat, ce que nous essayons de transmettre aux étudiants de l'école de Bordeaux, comme je crois dans la plupart des écoles de paysage en France et à l'étranger : traiter de paysage, c'est s'occuper de la façon dont l'espèce humaine habite la planète et le travail des paysagistes consiste à construire cette relation de *ménagement* entre l'homme et son territoire, en intégrant la question du vivant.

Ainsi, la première chose que je dis aux étudiants en paysage est donc qu'ils seront utiles. Pour autant, même si les questions d'environnement et de qualité de vie montent en puissance, le métier de paysagiste reste fragile. Il faut donc leur dire que leur mission est à la fois fantastique et ambitieuse, mais qu'elle reste pleinement à inventer. On le voit dans les débats de ces Rencontres. Vous êtes porteurs de cette ambition, y compris quand vous parlez d'économie.

Nous disons donc aux étudiants qu'ils seront des *citoyens engagés*, acteurs d'une démocratie et des changements globaux qui sont en cours.

Pour mener leur tâche à bien, ils deviendront des experts. Le paysage est en effet une discipline qui a ses fondements, ses savoirs, ses savoir-faire et ses compétences. Nous sommes tous capables de parler de paysage. Ce sujet n'est évidemment pas réservé aux paysagistes. Toutefois, vous l'avez tous constaté dans vos travaux, définir quelles sont les caractéristiques singulières d'un territoire ou d'un paysage dans un objectif de préservation nécessite une certaine compétence pour expliciter ce que nous voyons ensemble dans la durée et dans le mouvement, et ce à quoi cette vision renvoie en termes de représentation sociale et de valeurs. Aborder tout cela suppose des compétences précises que la formation de paysagiste permet d'acquérir. Nous leur apprenons à devenir des *regardeurs* et des *regardeuses*, sensibles et instruits.

Nous leur apprenons également que leur expertise n'est pas pour eux seuls mais qu'elle doit être partagée avant d'agir. Nos étudiants sont exercés à inscrire leur expertise dans le débat de la société et de la gestion d'un espace. L'une

des compétences que nous essayons de leur transmettre est donc celle de la médiation, ou de la participation. Dans ce domaine, tous les dispositifs d'accompagnement sont les bienvenus. Ce champ monte aujourd'hui en puissance dans la pratique du paysage et l'école de Bordeaux est innovante dans ce domaine.

Nous les invitons donc à être des *passseurs*, diffusant une culture et un regard utiles à tous. Enfin, nous parlons aux étudiants de leur capacité d'agir. On n'est pas simplement paysagiste pour regarder mais pour agir, et pour accompagner la transformation de notre habitat, de notre environnement.

Les étudiants devront donc devenir des *acteurs-avec*, pour participer à la transformation délicate et harmonieuse de notre habitat planétaire. ■

■ PAUSE AU PÔLE INTERNATIONAL DE LA PRÉHISTOIRE. © Rémi Philippon



Nous souhaitons aboutir à une meilleure adhésion des professionnels au projet Grand Site. Notre démarche rejoint les autres actions menées par l'agglomération dans le cadre de l'OGS. Un appel à projets destinés aux professionnels ayant un projet de développement sur le territoire du Grand Site a par exemple été mis en place. Il propose une aide logistique et financière pour les aider dans leurs démarches.

■ EN SÉANCE PLÉNIÈRE. © Rémi Philippon



... échanges

Cécile VESCHAMBRE, Syndicat mixte des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses - Nous sommes en Opération Grand Site depuis 2014 pour les Gorges du Tarn où un PPR Chute de blocs (Plan de Prévention des Risques) a été approuvé par l'État. Nous devons à la fois intégrer les problématiques de protection des habitants et des touristes du PPR et, en parallèle, la protection du paysage et du site classé des Gorges du Tarn. Situation contradictoire. Nous sommes intéressés par les expériences des territoires engagés dans une OGS qui aurait fait face à ce type de difficulté.

Aurélié BERGER, inspectrice des sites, DREAL Poitou-Charentes - Nous rencontrons cette problématique sur notre territoire puisque nous avons un PPR Inondation dans l'estuaire de la Charente, dont l'impact n'est pas sans conséquence sur le front de mer. L'articulation de ce dispositif avec le site classé est souvent délicate puisqu'on a tendance à faire passer la protection des personnes avant la protection du paysage, ce qui peut se comprendre. Même si aujourd'hui les paysagistes ont du mal à prendre leur place à côté des techniciens dans ces problématiques, il doit exister un moyen de lier les deux afin d'aboutir à des projets plus raisonnés en matière de protection des populations, avec une vision de plus long terme.

Myriam BONNET, chef du service tourisme au Conseil départemental de l'Hérault - Le Département de l'Hérault travaille depuis plusieurs années avec le CAUE sur une charte paysagère. Le Conseil départemental a même pris une délibération incitant les partenaires que sont les collectivités et les intercommunalités à la mettre en œuvre. Mais sur le terrain, si les élus et les opérateurs sont sensibilisés aux objectifs de cette charte, on s'aperçoit que la population l'est moins. Je pense notamment à l'aménagement et à la requalification d'un camping qui implique des surcoûts liés à l'application de la charte. Aujourd'hui, quand bien même les objectifs seraient partagés sur le territoire, nous nous trouvons confrontés à des contraintes budgétaires. Ce principe de réalité, qui rend difficile la préservation des paysages par les collectivités représente une difficulté importante qui n'a pas beaucoup été abordée ce matin.

Pierre CHEVILLON, vice-président du GS de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort - Dans le cas d'intégration paysagère des installations ostréicoles ou agricoles présentées plus haut, la Communauté d'agglomération s'est engagée en réunissant autour des projets un certain nombre d'acteurs afin de proposer aux porteurs de projet une aide logistique, mais pas forcément coûteuse. Nous mobilisons notamment le CAUE, les services de l'État avec notre inspectrice des sites, ou encore notre paysagiste, qui élabore des propositions. Si des dépenses supplémentaires sont à prévoir, la Communauté d'agglomération a budgété une ligne sur laquelle elle inscrit une aide financière substantielle pour accompagner les projets. Sur une ferme située en plein dans le site classé, nous sommes arrivés à obtenir des extensions convenables des installations agricoles sans augmentation exagérée du coût de l'installation. La difficulté réside dans le fait que bien souvent, les agriculteurs et les ostréiculteurs veulent que leur projet se réalise tout de suite. En définitive, pour favoriser les démarches des porteurs de projet, trois éléments sont nécessaires : une volonté politique prégnante, une réflexion menée bien en amont et une petite aide financière aux projets, l'argent étant le nerf de la guerre.

Gabriel François DAVID, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment - Le titre de cette table ronde évoquait la transition énergétique. En écho à l'intervention de l'UNESCO de ce matin, je rappelle que le trait de charpente vient d'être classé au patrimoine immatériel. On s'est arrangé pour le conserver dans les diplômes professionnels dans la mesure où il contribue au maintien du savoir-faire des artisans. Trois lois vont impacter, sur le territoire, l'aménagement et la restauration du patrimoine, qui contribuent au « beau », dont nous avons beaucoup parlé depuis deux jours : la loi sur

la transition énergétique, la loi sur la biodiversité et la loi sur les patrimoines, en cours d'élaboration. Quid de l'action régaliennne pour bien protéger, notamment grâce aux ABF, ce patrimoine de proximité tout en l'aménageant avec une transition énergétique raisonnable ? Les élus en charge des politiques de Grand Site pensent-ils aux circuits courts, au biosourcé, à la pluriactivité agricole, à la compatibilité et à la réversibilité des matériaux, ce qui permettrait de contribuer à protéger la transmission des métiers et à maintenir un marché pour l'artisanat ?

Michelle WOLFF, Trésorière de l'Association du Colorado de Rustrel, Massif des Ogres - Nous venons de construire une école soi-disant « top du top » dans un village, avec des photopiles sur le toit et un chauffage à copeaux de bois. Or depuis cinq ans, nous sommes bloqués parce que les artisans n'avaient pas les talents suffisants. Nos copeaux de bois sont régulièrement inondés. Nous devons tout vider et tout racheter. Nous avons voulu construire un bâtiment écologique avec une éolienne, EDF nous rachète l'électricité produite, certes, mais une commune ne peut pas toucher cet argent. Nous pouvons uniquement le réinvestir dans d'autres photopiles. C'est la loi. Si vous avez la solution...

Sandrine GUIHÉNEUF, directrice technique de l'aménagement, GSF Marais poitevin - Pour apporter une réponse un peu plus optimiste à la question posée sur les circuits courts et les savoir-faire, je pense que nous sommes tous, élus, services de l'État et équipes techniques, mobilisés sur cet enjeu, qui fait partie des valeurs fondamentales que nous essayons de développer localement. Les exemples sont nombreux. Concernant le renouvellement du patrimoine arboré que nous évoquions tout à l'heure, il ne s'agit pas de replanter pour faire du décor mais bien pour répondre à cet enjeu de récréation de circuits courts en produisant du bois bûche. Nous le faisons également en favorisant les races animales et végétales locales, en organisant des formations autour de l'éco-habitat ou du patrimoine bâti.

Nous sommes tous mobilisés, de manière constructive et positive, sur cette question. Nos initiatives paraissent peut-être parfois modestes, ou relevant de niches, mais elles sont émergentes et font vivre les filières locales et nos territoires.

Laure BENE, chargée de mission GSF Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault - Je voudrais apporter un petit témoignage de formation aux savoir-faire. Notre territoire abrite une maison forestière dégradée que des porteurs de projet très motivés mais avec très peu de moyens désiraient restaurer. Nous avons fait appel à une formation à la taille de pierre financée par la Région sur deux années, avec des ateliers de travail dans la maison. Tous les sols ont été refaits en pierre taillée. Le résultat est magnifique et très satisfaisant, en particulier parce que cette initiative a permis d'entretenir les compétences locales.

Jean-Marie PETIT, expert auprès du RGSF - J'ai pour ma part été impressionné, au cours des présentations de ces deux journées, par la mise en lumière de deux choses souvent mises sous le tapis. D'abord, plusieurs d'entre vous ont évoqué l'importance des crises pour faire bouger les lignes. Je pense notamment à l'incendie de la Sainte-Victoire, au risque de l'arrivée de la chalarose sur le frêne du Marais poitevin ou aux risques de submersion dans la Baie de Somme. Les crises constituent des leviers sur des questions qu'on n'osait pas aborder jusque-là par confort ou par conservatisme. Malheureusement, nous serons peut-être confrontés de plus en plus souvent à la nécessité d'inventer une réponse à la crise.

Ensuite, et j'en porte une part de responsabilité, nous avons parlé de transition énergétique tout en nous gardant de discuter, voire polémiquer, sur l'éolien en mer, qui représente une intrusion forte dans le paysage. Cette question, à laquelle nous n'avons pas encore de réponses à apporter, méritera peut-être d'être travaillée dans le cadre d'ateliers plus techniques. ■



Clôture

Clôture

LA FALAISES DES 7 FRÈRES. © Francis Beusse

*des 17èmes Rencontres
du Réseau des Grands Sites
de France*

Synthèse des Rencontres par un grand témoin



Wanda Diebolt

Présidente de Bibracte – Mont Beuvray,
Grand Site de France

“Grand», certainement pas mais «témoin», sans doute, puisque si les sujets qui ont été traités pendant ces deux journées m’ont occupée et me passionnent de longue date, je dois vous avouer que ce sont mes premières Rencontres. J’ai donc porté sur elles un œil relativement neuf, pour ne pas dire naïf. Il est bien dommage que la séance des recommandations n’ait pas eu lieu ce matin. Je n’aurais eu qu’à en recopier les conclusions, mais je vais devoir me lancer bravement. Non pas évidemment dans une redite, ni même dans une synthèse plus ou moins hasardeuse de la trentaine d’interventions qui ont jalonné ces débats si riches. Je me contenterai de tenter de dégager quelques lignes directrices dans tout ce qui a été évoqué. Heureusement, de nombreuses convergences dans l’analyse et les propositions ont émergé au cours de ces deux journées.

Hier matin, Germinal Peiro a d’emblée posé la problématique, à savoir la conciliation entre préservation et conservation des sites d’une part et développement des activités humaines d’autre part. Cela dans un contexte où les sites sont de plus en plus vastes, donc beaucoup plus difficiles à maîtriser, alors même que la loi de 1930 n’avait pas été conçue pour de telles étendues. En la matière, les chiffres que vous nous avez communiqués, les uns et les autres, sont impressionnants.

Autre difficulté rappelée par Jean-Pierre Thibault : la loi de 1930 suppose le maintien en l’état du bien protégé (sauf autorisation ministérielle), ce qui paraît au premier abord en contradiction avec la notion de «paysage évolutif vivant», pour reprendre la terminologie de l’UNESCO dans laquelle les Grands Sites s’inscrivent à l’évidence. A cette problématique complexe et, finalement, relativement



nouvelle, vous avez apporté au cours de ces deux journées de nombreuses réponses à la fois pragmatiques et innovantes. Le Réseau des Grands Sites de France joue là son rôle de laboratoire, extrêmement précieux pour ses membres mais aussi pour les autres élus et, je parle en fonctionnaire, pour les ministères, qui ont besoin d'appui et d'aiguillons pour les faire évoluer dans leurs idées.

Ces réponses se retrouvent théorisées dans les Cahiers 26 des recommandations de l'UNESCO qu'évoquait Mechtild Rössler ce matin. J'ai lu ces Cahiers, et j'ai été frappée par la convergence entre les recommandations de l'UNESCO sur les paysages évolutifs vivants et la démarche Grand Site de France. Les recoupements sont extrêmement nombreux. J'ai choisi d'en relever trois.

Une vision commune et partagée

Vous êtes tous d'accord sur la nécessité de construire une vision commune, partagée dès le départ. Que voulons-nous, s'est demandé l'équipe de la Sainte-Victoire ? Cette question paraît d'une banalité absolue. Pourtant hier, des exemples ont été cités de sites ayant été protégés à l'époque, pas si lointaine, où les décisions descendaient de l'Olympe des ministères, et dont on a aujourd'hui perdu la trace des raisons ayant prévalu à leur protection. Tout au contraire, il paraît indispensable d'identifier au départ les difficultés et les points de blocage, même si c'est difficile, afin de dégager un diagnostic partagé sur les aspects caractéristiques du paysage qu'on entend à tout prix conserver.

Diagnostic partagé mais aussi, vous l'avez beaucoup dit, mise en place dès l'abord d'une gouvernance collégiale à même de susciter la confiance entre l'État, les élus, les forces économiques – y compris les Chambres d'agriculture – et la population. Là encore, des exemples de procédures de protection ayant échoué parce que cette condition n'était pas remplie ont été évoqués. Je pense notamment au projet de classement des abords du Canal du Midi, que nous avons mentionné avant-hier, au cours du Conseil d'administration.

Autre point essentiel, la vision doit également être commune au sens strict du terme. Pour tenter de voir la même chose, il est bien entendu nécessaire d'éduquer la popu-

lation, de l'amener à comprendre les valeurs du paysage. Le rôle des Grands Sites ou des CAUE est ici très précieux, de même que l'apport incomparable des paysagistes, pour aider à construire cette compréhension commune d'un paysage. Et c'est de cette compréhension que peut découler la fierté des habitants à l'égard de leur patrimoine naturel et culturel. Je suis pour ma part persuadée que cette fierté gagnée représente le meilleur garant de la préservation et de la transmission d'un paysage.

Le choix des instruments de gestion

Je passe très rapidement sur cette question puisque les prochaines Rencontres y seront consacrées. Je note toutefois que les débats ont montré que l'on pouvait – et que l'on devait – utiliser une large palette d'instruments de gestion, y compris sur un même territoire. Le classement, arme suprême, doit normalement être réservé aux secteurs à très forte sensibilité, ce qui montre bien l'intérêt de maintenir la procédure d'inscription des sites pour les abords des sites classés. Mais l'inclusion des prescriptions dans les documents d'urbanisme comme les SCOT, les PLU ou les PLUI est tout aussi importante, du moins à mes yeux. Même si elle est parfois difficile à obtenir, elle garantit la pérennité des protections.

Outre ces dispositifs régaliens, des dispositifs contractuels existent également. Les démarches contractuelles, au premier chef desquelles figure bien entendu la démarche Grand Site de France, résolvent la contradiction entre la préservation d'un paysage relevant d'un arrêt sur image et sa nécessaire évolution. En définitive, gérer un site revient aujourd'hui à gérer le changement, mais à le gérer dans des limites permettant de ne pas porter atteinte aux valeurs du paysage telles qu'elles ont été définies en amont.

Construire ensemble

Concernant la gestion elle-même, les deux maîtres-mots « amont » et « transversalité » sont constamment revenus. Il a notamment été question d'un Parlement de Grand Site ou de co-construction. Je vous renvoie ici à l'expérience de Guichet unique mise en place par la Vallée de la Vézère,

■ PANORAMIQUE DU CINGLE DES GUIGNES.
GRAND SITE DE LA VÉZÈRE. © Alain Freytet



qui semble éminemment reproductible dans les autres Grands Sites. Elle a été présentée au cours de la visite n°2 mais vous disposez, je crois, dans vos dossiers d'une fiche permettant d'en connaître l'essentiel. Ce Guichet unique préalable à la délivrance des diverses autorisations relève à la fois de la pédagogie et du déminage en amont des difficultés et des points de blocage. De ce fait, il permet de gagner beaucoup de temps.

La question des aides financières a elle aussi été posée, notamment concernant le maintien des activités traditionnelles ou de la qualité paysagère. Toutefois, elle n'a pas été traitée. Je me permets de suggérer qu'elle fasse l'objet de prochaines Rencontres, ainsi d'ailleurs que la question, plus large, du modèle économique des Grands Sites et de leur équilibre. L'accès payant au paysage ou le maintien de l'emploi sur les sites ont par exemple été évoqués. Dans le droit fil de la dernière table ronde de la matinée, il me semble que traiter cette question serait à la fois utile et intéressant. La leçon que l'on peut tirer de l'ensemble de nos débats est, je crois, que la notion de paysage est tellement fédératrice qu'elle représente une entrée formidable pour l'aménagement du territoire. Je trouve qu'il est même un peu paradoxal qu'une notion aussi subjective, aussi ténue soit de plus en plus souvent celle qui donne du sens et de la cohérence à l'aménagement du territoire français.

En conclusion de ce très rapide survol, permettez-moi de vous faire part de trois réflexions un peu plus personnelles qui m'ont été inspirées par ces deux journées extrêmement denses. La première serait qu'il ne faut toucher qu'avec

crainte et tremblements aux grandes lois de ce pays, que ce soient les lois de 1905, de 1913 ou de 1930. Ces journées ont en effet montré de façon passionnante que grâce à la démarche Grand Site de France, l'évolution de la loi de 1930 se fait en douceur, sans représenter en aucune façon une entrave aux transformations nécessaires. Prenons toujours garde, lorsque nous voulons simplifier ou actualiser les grandes lois fondatrices, à ne pas entraîner la suppression de clauses estimées gênantes. Mais je sais, Madame la Sous-directrice, que vous y êtes très attentive, et suis certaine que vous nous rassurerez dans un instant sur ce point.

Deuxième remarque, la France reste un pays imprégné d'une culture d'ingénieurs où tout ce qui est projet neuf est fortement valorisé. À l'inverse, ce qui relève de la préservation peut parfois y être assimilé à du passéisme, voire à de l'immobilisme. Or, ces deux journées ont démontré de façon éclatante que la préservation du paysage était un processus dynamique engendrant une création de valeur – y compris d'ordre économique – pour les populations. Enfin, dans un temps où le politique fait l'objet de tant de critiques, parfois les plus démagogiques et les plus perverses, écouter autant d'élus venant avec leurs équipes d'horizons différents et travaillant pour le bien commun rassure sur la solidité de la République et fait du bien.

Permettez-moi pour terminer de susciter d'autres applaudissements, beaucoup plus mérités que ceux que vous avez bien voulu m'accorder. Anne Vourc'h et son équipe méritent toute notre gratitude. Félicitations. ■

LES PARTICIPANTS AUX 17ÈMES RENCONTRES DU RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE. © Rémi Philippon



Pastèle Soleille

Sous-directrice à la qualité du cadre de vie,
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



Je tiens à adresser les remerciements du Ministère au Réseau des Grands Sites de France pour ces journées dont l'intérêt réside autant dans les thèmes abordés et la qualité des intervenants que dans le simple fait de pouvoir faire se rencontrer les acteurs des Grands Sites : élus qui viennent en nombre, grands témoins et experts y compris internationaux, techniciens territoriaux et techniciens de l'État, dont font partie les inspecteurs des sites.

Le thème de cette journée met le paysage au centre de nos échanges. « Valeur et dynamiques paysagères des Grands Sites de France » : voilà un thème totalement en phase avec la dynamique que souhaite impulser la Ministre chargée de l'environnement à travers le plan paysage et qui consiste à faire du paysage un moteur pour les territoires. Je voudrais saluer aussi les participants. Vous qui êtes dans cette salle représentez aujourd'hui dans toute leur richesse les personnes qui font exister les Grands Sites. Les Grands Sites de France labellisés ou en projet sont bien plus qu'une démarche de protection ou de valorisation paysagère. Ils sont l'expression d'un projet territorial, d'un projet politique, facteur de cohésion et d'identité. Je dirais même de fierté. Fierté dont nos concitoyens et territoires ont bien besoin à notre époque. Toute l'intelligence de la démarche consiste à ne pas opposer protection et développement.

Dans ce contexte, il est normal et légitime que nombre d'entre vous s'inquiètent de l'utilisation, de la déformation du label dans le cadre de démarches commerciales et touristiques, démarches qui ne sont en soi pas mauvaises mais qui ne correspondent pas à la finalité des sites. Sachez que le Ministère est extrêmement attentif à ce que l'intégrité du label soit respectée. Les contacts avec les DREAL, qui sont les interlocuteurs privilégiés sur le terrain des territoires, sont constants avec pour objectif de discuter, de négocier avec les collectivités concernées les évolutions nécessaires à apporter à leurs démarches pour laisser au

label Grand Site de France toute sa lisibilité. Une issue par le haut de ces difficultés est largement possible. La fusion des Régions obligera quoi qu'il arrive à redéfinir les stratégies touristiques en question pour les rendre cohérentes entre elles. Je peux vous assurer de la sensibilité et de la vigilance de la ministre, Ségolène Royal, à ce sujet.

Pour finir je remercie le Pôle international de la Préhistoire et tous les acteurs du Grand Site de la Vallée de la Vézère qui nous accueille aujourd'hui. Je suis heureuse de vous confirmer que le Conseil d'État a émis un avis favorable le 29 septembre à l'extension du classement de la Vallée de la Vézère qui concerne 20 communes et près de 12 000 hectares. Le décret de classement sera rapidement signé par la ministre.

Ce dossier de classement est particulièrement intéressant. D'abord parce qu'il a été l'occasion pour le Conseil d'État d'émettre de la doctrine quant à l'appréciation de la notion de continuité au sein d'un site, ce qui est utile au service du Ministère pour conseiller d'autres territoires dans le cadre de l'instruction de dossiers. Ensuite parce que ce classement nous nourrit également dans nos réflexions sur le projet de Loi sur la reconquête de la biodiversité, réflexions auxquelles le RGSF participe largement à nos côtés. En effet, dans ce dossier, l'inscription concerne les abords ainsi que les enclaves du site classé dans une logique de complémentarité entre site classé et inscrit.

Les discussions sur le projet de loi sont loin d'être terminées. Elles devraient reprendre début 2016. Il m'est difficile de vous éclairer précisément sur les dispositions qui seront retenues en définitive à l'issue du vote. Mais compte tenu des échanges intervenus à l'Assemblée nationale au cours de la première lecture et en commission au Sénat, il paraît évident, qu'il y a une convergence de vue sur l'intérêt du site inscrit. J'espère vous avoir rassuré par ces propos et vous remercie de votre attention. ■

Participants

Ils ont participé à ces Rencontres

Guy ABRAHAM, *Grand Site du Cirque de Sixt Fer à Cheval, Elu de Sixt Fer à Cheval*

Jean-Luc AIGOUY, *Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, Président*

Jean-Louis ALIBERT, *Office de Tourisme Conques-Marcillac, Président*

Régis AMBROISE, *Président du collectif Paysages de l'après-pétrole*

Régis ANDRE, *Chambre d'Agriculture de la Dordogne, Conseiller en urbanisme et aménagement foncier*

Marika ARABI-ONELLA, *Bénévole RGSF*

Jean ARCAS, *Grand Site de la Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian, Vice-président du Syndicat Mixte Pays Haut-Languedoc et Vignobles*

Soline ARCHAMBAULT, *Réseau des Grands Sites de France, Responsable des partenariats et de la communication*

Alain ARNAUD, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Campagne*

Sophie AUDOUARD, *DREAL Aquitaine, Chef de division*

Jean-François AUTEFORT, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Saint Felix de Reillac*

Laïla AYACHE, *Bibracte - Mont Beuvray, Grand Site de France, Conservatrice du musée de Bibracte*

Agnès BADAROUX, *Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, Vice-présidente*

Cédric BAREZ, *Grand Site des Dunes de Flandre, Chef de projet*

Claude BARRAL, *Conseil départemental de l'Hérault, Vice-président économie tourisme*

Daniel BAUX, *Massif du Canigó, Grand Site de France, Vice-président*

Christophe BAY, *Préfecture de la Dordogne, Préfet*

Anthony BAZIN, *Département de l'Ardèche, Chargé de mission paysage*

Stéphanie BEAUSSIER, *Solutré Pouilly Vergisson, Grand Site de France, Gestionnaire du patrimoine naturel et du paysage*

Line BECKER, *Conseil départemental de la Dordogne, Service de la Conservation du patrimoine,*

Marc BECRET, *Conseil départemental de la Dordogne, Directeur Général des Services*

Damien BELLON, *Grand Site de la Presqu'île de Giens, Chef de projet*

Laure BENE, *Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault, Grand Site de France, Chargée de mission Grand Site*

Aurélien BERGER, *DREAL Poitou-Charentes, Inspectrice des sites*

Maggy BERTHIER, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Responsable tourisme au Pôle International de la Préhistoire*

Bruno BESSAGUET, *Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, Vice-président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan*

Diane BLANC, *Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel, Assistante de direction*

Elise BLANCHART, *Baie de Somme, Grand Site de France, Chargée de mission*

Roland BOISSIÈRE, *Grand Site du Cirque de Navacelles, Vice-président*

Romain BONDONNEAU, *Auteur*

Myriam BONNET, *Conseil départemental de l'Hérault, Chef du service tourisme*

Thierry BOUCHIE, *Grand Site de la Vallée de la Clarée, Vice-président de la Communauté de communes du Briançonnais*

Amalia BOXBERGER, *Aven d'Orgnac, Grand Site de France, Chargée de communication*

Carole BRETON, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Chef de projet*

Sylvain BRISA, *Grand Site de la Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian, Chargé de mission Opération Grand Site*

Jean-Gabriel BROU, *Camargue Gardoise, Grand Site de France, Directeur*

Jean-Luc CABRIT, *MEDDE - CGEDD, Chargé de mission d'inspection générale des sites*

Madeleine CAILLARD, *Photographe, réalisatrice, vidéaste*

Dominick CANDAELE, *Aven d'Orgnac, Grand Site de France, Adjoint au Maire d'Orgnac l'Aven*

Claude CARCELLER, *Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault, Grand Site de France, Vice-président, Communauté de communes Vallée de l'Hérault*

Bruno CARIOU, *Pointe du Raz en Cap Sizun, Grand Site de France, Directeur du Syndicat Mixte*

Jean CARMILLE, *Grand Site des Gorges du Verdon, Chargé de gestion des sites naturels fréquentés*

Isabelle CASTANET, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Sergeac*

Participants

- Bruno CAUDRON, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Animateur Médiation au Pôle International de la Préhistoire*
- Christophe CAVARD, *Grand Site des Gorges du Gardon, Député, Président du Syndicat Mixte*
- Jean-Pierre CHADELLE, *Conseil départemental de la Dordogne, Service archéologie*
- Florian CHARDON, *Massif du Canigó, Grand Site de France, Directeur*
- Martin CHENOT, *Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, Directeur*
- Jean-Louis CHEVALIER, *Grand Site de la Vallée de la Clarée, Vice-président de la Communauté de communes du Briançonnais*
- Pierre CHEVILLON, *Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, Vice-président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan*
- Anthony CHOLLET, *Grand Site de la Cité de Carcassonne, Chargé de mission*
- Dominique CHRISTIAN, *Sous Préfecture d'Arcachon, Sous-préfète*
- Julien CHROBAK, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Service technique au Pôle International de la Préhistoire*
- Estelle CLEMENT, *Grand Site des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre, Chef de Projet*
- Denis CLEMENT, *MEDDE - CGEDD, Inspecteur général*
- Jean-Luc CLERET, *Grand Site des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre, Directeur de l'Economie et de l'Emploi du département de Seine Maritime*
- Patrick COHEN, *Grand Site du Massif des Ogres, Chargé de mission*
- Sylvie COLOMBEL, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire des Farges*
- Régine COMBAL, *Conques, Directrice de l'Office de Tourisme Conques-Marcillac*
- Carole CONSTANS-MARTIGNY, *MEDDE, Chargée d'étude planification urbaine*
- Marie-Françoise CORDELLIER, *CAUE de la Dordogne, Architecte Conseil*
- Franck COTTARD, *Grand Site des Falaises d'Etretat - Côte d'Albâtre, Maire d'Etretat*
- Ludovic CREPET, *Grand Site des Gorges du Verdon, PNR du Verdon, Chargé d'aménagement en sites naturels fréquentés*
- Philippe DAURY, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Adjoint au maire de Meyrals*
- Michel DAVERAT, *Grand Site de la Dune du Pilat, Président, Conseiller régional d'Aquitaine*
- Gabriel François DAVID, *CAPEB, Chargé de mission Pôle formation*
- Gilles DE BEAULIEU, *DREAL Pays de la Loire, Inspecteur des sites*
- Christophe DE CHASSEY, *Atout France, Sous Directeur Destinations et Filières Touristiques*
- Hubert DE COMMARQUE, *Château de Commarque, Propriétaire, gestionnaire de site*
- Maria DE VOS, *Grand Site de la Dune du Pilat, Directrice*
- Rémi DECOSTER, *Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, Directeur Général Adjoint*
- Roger DELAGNES, *Conques, Maire-adjoint de Conques*
- Clotilde DELFORGE, *Grand Site de la Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze, Directrice*
- Laurent DELFOUR, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Architecte des Bâtiments de France*
- Olivier DENOUAL, *Conservatoire du littoral, Chargé de mission*
- Dominique DÉROUT, *Les Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez, Grand Site de France, Directeur gestion aménagement*
- Sébastien DESANLIS, *Baie de Somme, Grand Site de France, Directeur de l'Environnement*
- Wanda DIEBOLT, *Bibracte - Mont Beuway, Grand Site de France, Présidente*
- Xavier DOUARD, *Les Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez, Grand Site de France, Eden 62, Chargé de mission*
- Jean DOUCET, *DRIEE Ile de France, Chargé de mission paysage régional*
- William DOUGNAC, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Adjoint au maire de Journiac*
- Jean-Pierre DOURSAT, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Marcillac Saint Quentin*
- Paule DRUBIGNY, *Rédactrice*
- Pierre-Antoine DUMARQUEZ, *Grand Site des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre, Adjoint au tourisme d'Etretat et Vice-président de l'Office de Tourisme*
- Laurent DUMAS, *Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, Chef de projet*
- Lydiane ESTEVE, *Réseau des Grands Sites de France, Chargée de mission*
- Marion EYSSETTE, *Grand Site du Massif des Ogres, Chargée d'études*
- Guillaume FABRE, *Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Vice-président délégué à la Commission Tourisme*
- Philippe FABRE, *Puy Mary - Volcan du Cantal, Grand Site de France, Président du Syndicat Mixte, Conseiller départemental du Cantal*
- Virginie FAGETTE, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Elue à Saint Léon sur Vézère*
- Caroline FILLAIRE, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Chef de projet*
- Anne FONTAGNERES, *Caisse des Dépôts, Directrice Régionale Aquitaine*
- Nathalie FONTALIRAN, *Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne, Présidente*

Alain FREYTET, *Paysagiste d.p.l.g, conseil auprès du RGSF*

Oscar FUENTES, *Centre d'interprétation du Roc aux Sorciers, Préhistorien en charge de l'étude de la grotte ornée de Commarque*

Jocya GAILLARD, *Office de Tourisme Grand Pic Saint-Loup, Chargée de Mission*

Florence GAUTHIER, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Plazac*

Bertrand GAUVRIT, *Puy Mary - Volcan du Cantal, Grand Site de France, Directeur*

Emilie GAYET, *Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, Paysagiste concepteur*

André GAYMARD, *Grand Site des Gorges du Verdon, Maire de Comps sur Artuby*

Alexandre GEFFARD, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Service technique au Pôle International de la Préhistoire*

Christèle GERNIGON, *Office national des forêts, Chargée de mission Paysage et Forêt d'Exception*

Caroline GIRAN-SAMAT, *Grand Site de la Presqu'île de Giens, Mairie d'Hyères, Directrice du Cabinet du Maire*

Nicolas GOGUÉ MEUNIER, *Département de la Drôme, Responsable du service Espaces Naturels Sensibles*

Françoise GONNET TABARDEL, *Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Directrice*

Jacques GORLIER, *Bibracte - Mont Beuvray, Grand Site de France, Responsable Patrimoine Logistique et Exploitation*

Patrick GOURDON, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire d'Aubas*

Jean-Claude GOURMELEN, *Pointe du Raz en Cap Sizun, Grand Site de France, Directeur général des services de la Communauté de communes*

Alain GUGLIELMETTI, *DREAL Midi-Pyrénées, Chargé de mission Grand Site*

Vincent GUICHARD, *Bibracte - Mont Beuvray, Grand Site de France, Directeur général*

Sandrine GUIHENEUF, *Marais poitevin, Grand Site de France, Directrice technique aménagement*

Marie GUILLOU, *Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Chargée d'étude*

Valérie GUY, *Solutré Pouilly Vergisson, Grand Site de France, Directrice*

Camille GUYON, *Réseau des Grands Sites de France, Chargée de mission communication*

Christian GUYOT, *Grand Site de Vézelay, Vice-président en charge de l'Opération Grand Site*

Lorant HECQUET, *Grand Site de Vézelay, Adjoint à la mairie de Vézelay*

Yann HÉLARY, *Marais poitevin, Grand Site de France, Président du Syndicat mixte du PNR du Marais poitevin*

Jean-Claude HERVE, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Limeuil*

Serge HOIBIAN, *Association de préfiguration OGS Canal du Midi, Responsable*

Nicole HULOT, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Conseillère municipale de Limeuil*

Marie INOCENCIO, *Puy de Dôme, Grand Site de France, Chef de projet Environnement, agriculture et sylviculture*

Catherine JACOB, *Association de préfiguration OGS Canal du Midi, Responsable*

Jean-Pierre JACQUINET, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Elu de Terrasson Lavilledieu*

Jacqueline JOUANEL, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Conseillère municipale de Meyrals*

Joëlle Marie JOUANEL MONRIBOT, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Peyzac le Moustier*

Muriel KAZMIERCZAK, *DREAL Aquitaine, Inspectrice des sites*

Thomas KLEITZ, *CAUE Vaucluse, Chargé de mission*

Stéphane KONIK, *Centre national de Préhistoire, Ingénieur de recherche au Centre national de Préhistoire*

Jean-Marie LACOMBE, *Communauté de communes Conques-Marcillac, Président*

Olivier LACOMBE, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Service technique au Pôle International de la Préhistoire*

Philippe LAGARDE, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme*

Emmanuel LANDAS, *AMCT Cultures et Territoires, Dirigeant*

Perrine LAON, *MEDDE, Adjointe au Bureau des paysages et de la publicité, Animation du pôle patrimoine mondial*

Michel LAPOUGE, *Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort,*

Damien LAURENT, *Pointe du Raz en Cap Sizun, Grand Site de France, Coordonnateur label*

Dominique LAURENT, *Préfecture de la Dordogne, Sous-préfète de Bergerac*

Jean-Marie LAVAL, *Comité Régional de Développement agricole du Périgord noir, animateur*

Pierre LE DOUARON, *Escapadeur pour le RGSF*

Bruno LE PORT, *Pointe du Raz en Cap Sizun, Grand Site de France, Président de la Communauté de communes du Cap Sizun*

Natacha LECOCQ, *Grand Site des Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre, Directrice Générale des Services d'Étretat*

Pierre LECONTE, *MEDDE, Référent arbres et forêts - chargé de secteur géographique*

Maurice LEMAITRE, *Pointe du Raz en Cap Sizun, Grand Site de France, Président*

Jérôme LEVIS, *Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Grand Site de France, Mission Grand Site des Deux-Caps*

Manuel LORENZO, *Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord,*

Elise MAGNIEN, *ONF Limousin, Chef de projet paysagiste*

Participants

Philippe MAIGNE, *Sainte-Victoire, Grand Site de France, Directeur*

Alexandra MALGAT, *Puy de Dôme, Grand Site de France, Chef de Projet Grand Site Valorisation touristique*

Frédéric MALVAUD, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Saint Léon sur Vézère*

Joël MANCEL, *Sainte-Victoire, Grand Site de France, Vice-président*

Nathalie MANET-CARBONNIERE, *Conseil départemental de la Dordogne, Conseillère départementale, Maire de Valojoux*

Vincent MARABOUT, *Conseil départemental de la Dordogne, Service de la Conservation du patrimoine,*

Louis-Pierre MARESCHAL, *Communauté de communes du Pays des Lacs, Vice-président de la Communauté de communes du Pays des Lacs*

Raymond MARTY, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Rouffignac*

Diane MASSENAT, *Association de préfiguration OGS Canal du Midi, Responsable*

Laurent MATHIEU, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Montignac*

Fabrice MIGAIROU, *MEDDE, Chargé du plan d'accompagnement national de la réforme de la publicité,*

Mathilde MILOT, *CitéMômes, Expert en médiation culturelle*

Jean-Louis MIVEL, *Conseil départemental de Haute-Savoie, Vice-président*

Vincent MONET, *Grand Site du Cirque de Sixt Fer à Cheval, Conseiller municipal*

Claire MONGE, *Association du Colorado de Rustrel, Présidente*

Jean-Marie MONTEIL, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Association de protection de la Vallée Vézère*

Jean MONTORIOL, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire du Bugue*

Philippe MORGE, *Puy de Dôme, Grand Site de France, Directeur du Grand Site*

Yannick MORIN, *Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel, Président, Conseiller départemental des Côtes d'Armor*

Marielle MOULY, *Communauté de communes Conques-Marcillac, Agent de développement territorial*

Monique MOUNEYDIER, *DDT de la Dordogne, Chef de service*

Gilles MUHLACH-CHEN, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Directeur du Pôle International de la Préhistoire*

Charline NICOL, *DREAL Pays de la Loire, Inspectrice des sites*

Valérie NORMAND, *DREAL PACA, Inspectrice des sites*

Juliette OECONOMO, *DRIEE Ile de France, Inspectrice des sites*

Richard OEHLER, *Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel, Président de l'Office du Tourisme*

Cécile OLIVE, *Conseil départemental de l'Hérault, Chargée de développement touristique, référente Grands Sites*

Martine OLMOS, *Grand Site de la Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian, Maire d'Azillanet*

Xavier PAGAZANI, *Conseil Régional d'Aquitaine, Service du patrimoine et de l'inventaire*

Lucie PARA, *Réseau des Grands Sites de France, Chargée de mission Action Internationale*

Marie PASSIEUX, *Grand Site de la Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze, Présidente, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Hérault*

Roland PASTOR, *Fontaine de Vaucluse, Maire de Fontaine de Vaucluse*

Jacques PATRI, *Hérault Tourisme, Chargé de mission*

Marie-Amélie PEAN, *Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, Chargée de mission OGS*

Cécile PEAN, *Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, Coordinatrice*

Germinal PEIRO, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Député, Président du Conseil départemental de Dordogne*

Roland PELTEKIAN, *Association des inspecteurs des sites, Président*

Rachel PELTIER MUSCATELLI, *Aven d'Ornac, Grand Site de France, Conseillère municipale d'Ornac l'Aven*

Fabrice PENASSE, *Grand Site de Vézelay, Chargé de mission*

Gaëlle PERRU-ROUARD DUC, *Grand Site de la Vallée de la Salagou et Cirque de Mourèze, Patrouilleuse équestre*

Mylène PESTOURIE, *Agence technique départementale de la Dordogne, Architecte DPLG*

Jean-Marie PETIT, *Expert auprès du RGSF*

Isabelle PETITFILS, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Elue de Meyrals*

Sylvie PHILIP, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Assistante de direction au Pôle International de la Préhistoire*

Rémi PHILIPPON, *Photographe*

Geneviève PINÇON, *Centre national de Préhistoire, Directrice*

Chantal PINTEAUX, *Communauté de communes du Pays des Lacs, Service tourisme*

Benoît PIQUART, *Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault, Grand Site de France, Directeur de l'Office de Tourisme intercommunal*

Anne-Gaël PLANCHE, *Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel, Directrice*

Laurent PONS, *Grand Site du Cirque de Navacelles, Président du Syndicat Mixte*

Chantal PONTET, *Association du Colorado de Rustrel, Secrétaire de l'association*

Jean-Christophe PORTAIS, *DRAC Aquitaine, CRMH*

Isabelle POULET, *MEDDE, Chargée de mission Grands Sites de France*

Louise POUPIN, *Grand Site de la Dune du Pilat, Chargée de mission*

Olivier PROVIN, *Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Grand Site de France, Chargé de mission, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale*

Sylvain PROVOST, *DREAL Poitou-Charentes, Inspecteur des sites et chargé de mission paysage*

Françoise PRUD'HOMME, *Aven d'Ornac, Grand Site de France, Chargée des expositions de la Cité de la Préhistoire*

Séverine PUCHEU, *DREAL Aquitaine, Chargée de mission*

Sandrine RAMBAUD, *Association de préfiguration OGS Canal du Midi, Chargée de mission*

Estelle REZETTE, *Grand Site du Cirque de Sixt Fer à Cheval, Conseillère municipale de Sixt Fer à Cheval*

Catherine ROBIN-LÉVY, *Grand Site des Gorges du Gardon, Directrice adjointe*

Anne ROGER, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Présidente de l'Office de Tourisme Lascaux Vallée de la Vézère*

David ROMIEUX, *DREAL Alsace, Inspecteur des sites*

Mechtild RÖSSLER, *Centre du Patrimoine Mondial, UNESCO, Directrice*

Catherine ROUDET, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Coordinatrice de projets au Pôle International de la Préhistoire*

Stéphane ROUDIER, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Condat sur Vézère*

Céline ROUGET, *Grand Site du Cirque de Sixt Fer à Cheval, Chargée de mission développement touristique et économique*

Marie-Claude ROUSSARIE, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Conseillère municipale de Plazac*

Denis ROUYER, *Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, Vice-président de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan*

Olivier ROUZIER, *Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne, Vice-président*

Marie-Cécile RUAULT-MARMANDE, *Musée National de la Préhistoire, Chargée de développement culturel et de la communication*

Laurence RUVILLY, *DREAL Bourgogne, Inspectrice des sites*

Sonia SABATIER, *Pont du Gard, Grand Site de France, Adjointe médiation culturelle*

Caroline SALAUN, *Grand Site du Cirque de Navacelles, Directrice*

Patrick SALINIE, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Saint André d'Allas*

Christiane SALVIAT, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Elue de Valojoux*

Carine SAUSSOL, *Association du Colorado de Rustrel, Secrétaire*

Albert SAYAG, *Parc national des Calanques, Chargé de mission urbanisme et paysage*

Charles SCHAUER, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Saint Chamassy*

Olivier SEAUZEAU, *Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault, Grand Site de France, Directeur des services techniques*

Serge SEPART, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Elu de Saint Léon sur Vézère*

Jean-Paul SIMON, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire de Savignac et Miremont*

Pastele SOLEILLE, *MEDDE, Sous-directrice de la qualité du cadre de vie, en charge de l'urbanisme, des sites et des paysages*

Elise SOUFFLET-LECLERC, *DREAL Pays-de-la-Loire, Chargée de mission paysage et inspectrice des sites*

Serge SOULIGNAC, *DDT de la Dordogne, Instructeur*

Jacques TAURINYA, *Massif du Canigó, Grand Site de France, Vice-président*

Gérard TEILLAC, *Comité Régional de Développement agricole du Périgord noir, Président*

Florence THIBAudeau-RAINOT, *Grand Site des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre, Vice-présidente du Conseil départemental de Seine maritime, déléguée à l'OGS*

Jean-Pierre THIBAUT, *MEDDE, Inspecteur général, Conseiller paysage auprès du DGALN*

Max THIBON, *Aven d'Ornac, Grand Site de France, Président de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche*

Claude THUILLIER, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Maire d'Audrix*

Estelle TOSAN, *DREAL Rhône-Alpes, Inspectrice des sites et chargée de mission sites et paysages*

Evelyne TRICOT, *Grand Site de la Cité de Carcassonne, Chef de projet*

René UGHETTO, *Aven d'Ornac, Grand Site de France, Maire d'Ornac l'Aven*

Sonia URIBE, *Université Sorbonne Nouvelle, Jeune chercheuse*

Claude VARAILLON, *Conseil départemental de la Dordogne, Direction des bâtiments départementaux*

Jean-Philippe VERNHET, *Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, Elu délégué*

Marc VERRECCHIA, *Sainte-Victoire, Grand Site de France, Responsable scientifique*

Nathalie VICQ-THEPOT, *Groopie*

Louis VILLARET, *RGSF, Président*

Marie-Laure VILLESUZANNE, *Grand Site de la Vallée de la Vézère, Chargée de mission à la Communauté de communes Vallée de l'Homme*

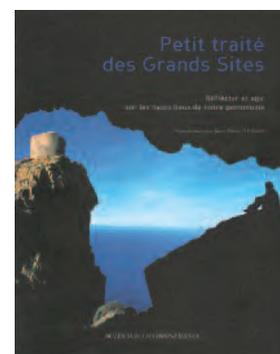
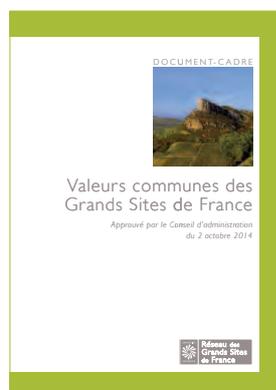
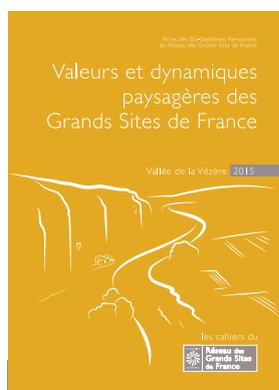
Jean-Paul VILMER, *Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux, Directeur*

Anne VOUREC'H, *Réseau des Grands Sites de France, Directrice*

Michelle WOLFF, *Association du Colorado de Rustrel, Trésorière de l'association*

Publications du Réseau des Grands Sites de France

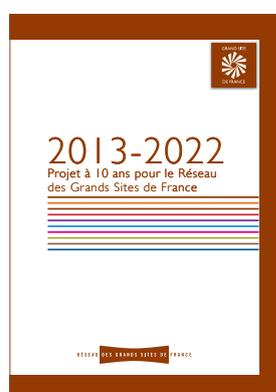
82



Actes des Rencontres (collection Les Cahiers du Réseau des Grands Sites de France)

- Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France - 2015
- Du sens aux sens : vivre et faire vivre l'expérience Grand Site de France - 2014
- Quel tourisme dans les Grands Sites ? - 2013
- Quelle gouvernance et quelle organisation pour la gestion des Grands Sites ? - 2012
- Place et organisation des activités commerciales dans les Grands Sites - 2011
- L'écomobilité dans les Grands Sites - 2010
- Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui et pour quoi un site est-il grand ? - 2009 (en coédition avec l'ICOMOS)
- Les Grands Sites à l'épreuve de la photographie - 2008
- Agriculteurs, forestiers et Grands Sites : quels partenariats ? - 2007
- Grands Sites et stratégies touristiques des territoires - 2006
- Maisons de sites et interprétation dans les Grands Sites - 2005
- Vivre dans un Grand Site : le pari du développement durable - 2004 (en coédition avec l'ICOMOS)

Pour commander :
lydianeestev@grandsitedefrance.com
grandsitedefrance.com/ressources



Documents-cadre du Réseau des Grands Sites de France

- Valeurs communes des Grands Sites de France
- Grands Sites de France et tourisme
- 2013-2022 Projet à 10 ans pour le Réseau des Grands Sites de France

A télécharger sur grandsitedefrance.com/ressources

Petit traité des Grands Sites Réfléchir et agir sur les hauts lieux du patrimoine (ICOMOS France/Actes Sud)

Disponible sur les sites de vente en ligne

Collection Grands Sites de France (Petit Futé)

De beaux livres à glisser dans la poche pour découvrir les Grands Sites de France.

Disponibles en librairies, dans les points de vente des Grands Sites de France et sur www.boutique.petitfute.com

Autres publications www.grandsitedefrance.com

Association créée en novembre 2000, le Réseau des Grands Sites de France fédère au niveau national les collectivités territoriales gestionnaires des paysages protégés parmi les plus emblématiques de notre patrimoine. Il regroupe des sites qui ont reçu le label Grand Site de France et d'autres qui œuvrent pour pouvoir obtenir un jour ce label de développement durable attribué par l'Etat. Ses membres ont tous en commun d'être à la recherche de fonctionnements novateurs pour offrir aux visiteurs un accueil de qualité dans des paysages restaurés et préservés à long terme, favoriser un tourisme responsable en adéquation avec l'esprit des lieux, générer des retombées positives pour les habitants.

Accueillies chaque année par un site différent, les Rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France sont l'occasion d'approfondir sur deux jours un thème important pour la gestion et le devenir des sites protégés et des paysages remarquables en associant témoignages concrets et interventions d'experts.

Édité par RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE
9, rue Moncey - 75009 PARIS
T 01 48 74 39 29 - F 01 49 95 01 87
contact@grandsitedefrance.com
www.grandsitedefrance.com

23 euros

ISBN : 978-2-9527328-9-5 - ISSN : 1961-9316 - Dépôt légal juillet 2016

Ces rencontres
sont organisées avec



PÔLE
INTERNATIONAL
DE LA PRÉHISTOIRE

En partenariat avec



Avec le soutien de

